S.A.G.E.
Lignon du Velay

Rapport : Evaluation des scénarios contrastés & stratégie du SAGE du Lignon du Velay

Juin 2015 - Validation par la CLE du 27 mai 2015

Projet financé par :

Collectivités locales :

UNION EUROPÉENNE en AUVERGNE

agence de l'eau Loire-Bretagne
Établissement public du ministère chargé du développement durable

Haute-Loire le DÉPARTEMENT

Sicala

Communauté de Communes des Sucs

Haut Lignon

Projet co-financé par l'Union européenne
Fonds européens de développement régional FEDER
L'Europe s'engage en Auvergne

Intitulé de l'étude :	**Élaboration du SAGE du Lignon du Velay** **Phase 4 : Définition de la stratégie globale du SAGE** **Evaluation des scénarios contrastés – Stratégie du SAGE**
Référence :	TD/1576 – 06/2015 - Vdef

Version	Date d'édition	Commentaires
V1	Avril 2015	Rapport provisoire pour le Bureau de la CLE du 27 Avril 2015
V2	Juin 2015	Modification suite à la CLE du 27 Mai 2015
Vdef	Juin 2015	Prise en compte des remarques du maître d'ouvrage

Rédaction	Vérification
Thierry DROIN	Thierry DROIN

Table des matières

Introduction....3
Contexte....3
Méthodologie d'élaboration de la stratégie du SAGE....4
Première étape : l'évaluation et l'analyse comparative des scénarios contrasttés....4
Seconde étape : l'élaboration de la stratégie du SAGE....4
Rappel des scénarios contrastés validés par la CLE....5
Bases de réflexion et dimension stratégique des scénarios proposés....5
Le socle de base de l'ensemble des scénarios....7
Les scénarios contrastés retenus....8
Evaluation et analyse comparative des scénarios contrastés....11
Evaluation financière des scénarios....11
Evaluation « environnementale »....23
Evaluation technique....26
La stratégie retenue pour le SAGE du Lignon du Velay....29
Principe....29
Bilan global de la concertation....31
La stratégie retenue pour la SAGE du Lignon du Velay....34
Enjeu 1 – Préserver et mieux gérer la ressource en eau....34
Enjeu 2 : Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant....46
Enjeu 3 : Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau....52
Enjeu 4 : Lutter contre le développement des espèces invasives....59
Enjeu 5 : Mettre en œuvre la gouvernance et le suivi du SAGE....62
Enjeu 6 : Informer, sensibiliser, valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau....64
Synthèse de la stratégie....67
Les fondements....67
Plus-values....67
Evaluation financière de la stratégie du SAGE du Lignon du Velay....68
Annexes....73

Introduction

Contexte

L'**état initial** et le **diagnostic** du SAGE du Lignon du Velay ont été **validés** respectivement par la **Commission Locale de l'Eau (CLE)** le 27 avril 2012 et le 22 mai 2013.

Le **scénario tendanciel** a permis d'identifier pour chaque enjeu les **tendances d'évolution à l'horizon 2020 en l'absence de SAGE**. Il met également en évidence la **plus-value possible du SAGE** pour répondre aux enjeux du territoire.

En d'autres termes, le **scénario tendanciel** a permis d'identifier les **raisons qui rendent nécessaire la mise en œuvre d'un SAGE** pour améliorer la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Lignon du Velay.

Le **scénario tendanciel** a été validé par la **Commission Locale de l'Eau** le 30 septembre 2013.

Les « **scénarios contrastés** » ont permis à la CLE d'élaborer des stratégies alternatives pour répondre aux enjeux et incertitudes validés à l'issue du tendanciel.

L'élaboration de ces scénarios contrastés a été réalisée en 2014, sur la base d'une nouvelle phase de concertation conduite en janvier et février.

Les propositions de scénarios contrastés ont été présentées et validées par la **Commission Locale de l'Eau** le 7 novembre 2014.

La **stratégie globale** du futur SAGE du Lignon du Velay a été élaborée entre décembre 2014 et mai 2015, selon un processus de concertation et de validation détaillé ci-après.

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE DU SAGE

Première étape : l'évaluation et l'analyse comparative des scénarios contrasttés

Les **scénarios contrastés proposés répondent à des dimensions stratégiques différentes** (cf. § « Rappel des scénarios contrastés »). Au travers des ces trois scénarios, il s'agit de mettre en évidence et de structurer, dans des logiques opérationnelles, l'**ensemble des mesures qu'il serait pertinent d'engager sur le bassin versant du Lignon,** compte tenu des problématiques identifiées et des objectifs à atteindre (d'ordre réglementaire mais aussi affichés par les acteurs locaux).

Afin que les acteurs qui participent à l'élaboration du SAGE disposent de l'ensemble des éléments de choix et de décision pour élaborer la **future stratégie du SAGE**, les trois scénarios retenus par la CLE doivent être évalués et comparés.

Seconde étape : l'élaboration de la stratégie du SAGE

Après validation des sécanrios contrastés, l'élaboration de la stratégie s'est appuyée sur **trois étapes clés** :

1. la **mise en œuvre d'ateliers participatifs** en deux temps :
   - ✓ Une première session (5 et 6 février 2015) destinée à présenter dans le détail l'analyse comparative des scénarios contrastés, afin que tous les acteurs disposent d'un même niveau d'information avant de se positionner,
   - ✓ Une seconde cession (26 et 27 février 2015) au cours de laquelle les acteurs ont été amenés à exprimer leurs souhaits sur la base des variantes proposées. Il ne leur a pas été demandé de « choisir » globalement l'un ou l'autre des 3 scénarios, mais bien de les analyser dans le détail et de se positionner pour chaque objectif général voire sous-objectif,
2. Une phase d'analyse des avis formulés (positionnement des acteurs, points de divergence et de convergence …), pour proposer une première stratégie pour le SAGE du Lignon du Velay, répondant au mieux aux attentes des acteurs mobilisés,
3. Et enfin, la **détermination** proprement dite **de la stratégie dans le cadre d'un processus de validation progressive : bureau de la CLE du 27 avril 2015 et CLE du 27 mai 2015**.

Le présent rapport rappelle les scénarios contrastés proposés, leur évaluation, et présente la stratégie du SAGE du Lignon du Velay telle qu'elle a été validée par la CLE du 27 mai 2015.

Rappel des scénarios contrastés validés par la CLE

Bases de réflexion et dimension stratégique des scénarios proposés

Des échanges en commissions thématiques ou en bureau de CLE, il est ressorti les éléments suivants pour élaborer des propositions de scénarios contrastés :

- Le **socle** des différents scénarios doit a minima être constitué de l'ensemble des actions nécessaires en application du cadre légal et réglementaire et du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 (atteintes des objectifs fixés, mise en œuvre des dispositions ciblant spécifiquement les SAGE, avec un niveau d'engagement adapté aux enjeux du territoire) ;

- A ce socle, doit se rajouter des actions d'informations, de sensibilisation pour favoriser les bonnes pratiques, et faciliter l'engagement des actions « obligatoires » (= niveau d'ambition « un SAGE sans contraindre » validé suite au scénario tendanciel) ;

- Des mesures plus ambitieuses sont souhaitées pour :

  - **Organiser la gestion des ressources en eau et milieux aquatiques,** notamment en accentuant les interventions pour favoriser les bonnes pratiques et en organisant la gestion sur les enjeux les plus forts (zones humides, espèces végétales invasives, gestion physique des cours d'eau) ; les moyens à engager, notamment par la structure porteuse et la cellule d'animation sont plus importants, notamment en matière d'amélioration des connaissances et d'animation (renforcement du rôle de la cellule d'animation dans les orientations locales).

  - **Renforcer la réglementation sur des enjeux prioritaires (prescription)** ; cette tendance était peu souhaitée dans un premier temps par la majorité des acteurs qui se sont prononcés. Pour autant, certaines pistes de réflexion méritent d'être étudiées pour poser les bases solides et partagées d'une réglementation plus contraignante sur des enjeux prioritaires (ex : objectifs de qualité, de débits, zones humides), à appliquer dès ce premier SAGE ou bien à intégrer lors la révision du SAGE.

Sur la base des éléments présentés précédemment, **trois scénarios** ont été proposés et validés par la CLE :

- Scénario 1 « Un SAGE qui vise à favoriser/accompagner l'application de la réglementation en vigueur »
- Scénario 2 « Un SAGE qui favorise le bon fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques pour atteindre les objectifs de bon état et de satisfaction des usages »
- Scénario 3 : « Un SAGE qui vise une forte réduction des pressions dans le but d'atteindre un état des milieux en adéquation avec le positionnement en tête de bassin versant »

Pour construire ces scénarios :

- **Les mesures qui découlent de l'application du cadre légal et réglementaire ont été intégrées dans les trois scénarios (socle obligatoire)**.
- Les mesures en lien avec le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 ont également été intégrées aux différents scénarios, mais avec des niveaux d'ambition (et donc des objectifs et moyens) pouvant être différents d'un scénario à l'autre.
- Les mesures de sensibilisation/communication ont pour l'essentiel été intégrées à l'ensemble des scénarios,
- Pour les mesures découlant de la mise en place du SAGE,
  - Seules les mesures en lien avec la dimension stratégique du scénario ont été retenues,
  - Le niveau d'ambition élevé « SAGE prescripteur » a été d'emblée proposé pour les mesures considérées comme prioritaires (valorisation des données précédentes et de la concertation),
  - Des niveaux d'ambition moindre (« un SAGE incitateur » ou un « SAGE organisateur ») ont été proposés pour les mesures considérées comme moins importantes.

Le scénario 1 constitue ainsi un scénario « de base » dont l'essentiel des mesures (animation, sensibilisation essentiellement) se retrouvent dans les scénarios 2 et 3.

Les scénarios 2 et 3 intégrent un nombre de mesures plus importants que le scénario 1, et sont par la même plus ambitieux que ce dernier.

Par contre, **les scénarios 2 et 3 ne se distinguent pas par leur niveau d'ambition mais par leur dimension stratégique** (cf. description ci-après de chaque scénario) justifiant les mesures proposées pour chacun.

LE SOCLE DE BASE DE L'ENSEMBLE DES SCÉNARIOS

Le socle commun à tous les scénarios comprend les mesures et actions découlant du cadre légal et réglementaire. Elles sont synthétisées dans le tableau ci-dessous

Obligations liées au cadre légal et réglementaire	Obligations liées au SDAGE LB 2010-2015
Gestion quantitative de la ressource (Obj. Général 1A)	
Améliorer les réseaux d'eau potable : études patrimoniales des réseaux, diminuer les pertes/améliorer les rendements	
Qualité des ressources en eau (Obj. Général 1B)	
Poursuivre le CT du Haut-Lignon pour assurer la qualité des eaux utilisées pour l'AEP (captage Grenelle) Réaliser des profils de baignade Finaliser/actualiser les schémas d'assainissement/diagnostic des réseaux eaux usées Améliorer les réseaux eaux usées et les stations d'épuration pour répondre aux obligations réglementaires Finaliser le diagnostic des ANC et la réhabilitation des dispositifs à risques Engager les collectivités vers le « 0 » pesticide	
Zones humides et têtes de bassin versant (Obj. Général 2A et 2B)	
	Réaliser des inventaires de zones humides dans le cadre des documents d'urbanisme
Fonctionnalité écologique des cours d'eau (Obj. Général 3A, 3B et 3C)	
Atteindre les objectifs fixés par le SDAGE LB, non détérioration de l'état des masses d'eau Respecter les débits biologiques fixés par l'art. L.214-18 du CE Associer la CLE conformément au cadre réglementaire (consultation / avis) Inventaire et caractérisation des ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique Intervention sur les ouvrages situés sur des cours d'eau classés en liste 2	

Dans les tableaux de l'annexe 1, les actions relevant du socle sont en rouge.

LES SCÉNARIOS CONTRASTÉS RETENUS

Pour chacun des scénarios, sont présentés ci-après la dimension stratégique du scénario puis son contenu. Les scénarios et leur contenu sont repris de façon synthétique dans les tableaux de l'annexe 1.

Pour un scénario donné, une mesure ne comprend pas de variante, sauf de façon très ponctuelle. Ces variantes apparaissent alors en italique dans les tableaux qui suivent.

Scénario 1 : Un SAGE qui vise à favoriser/accompagner l'application de la réglementation en vigueur

Les acteurs considèrent globalement que le cadre légal et réglementaire relatif à la gestion des ressources en eau et à la protection des milieux aquatiques est déjà complet, qu'il reflète bien les priorités d'intervention sur le territoire (ex : classement des CE au titre du L214-17) et qu'il convient dans un premier temps de le faire appliquer.

Cette application doit se faire de façon homogène et cohérente à l'échelle du bassin versant, sensible dans sa globalité, en s'appuyant notamment sur le niveau de connaissance déjà acquis (ex : zone humide).

L'application de la réglementation est ainsi considérée comme suffisante pour atteindre les objectifs de bon état fixé par la DCE, que ce soit sur les volets qualité des eaux superficielles et souterraines, gestion quantitative de la ressource, fonctionnement éco-morphologique des cours d'eau et protection/gestion du patrimoine naturel.

La CLE délègue ainsi aux acteurs locaux (ex : collectivités, communes) les acquisitions de connaissances complémentaires nécessaires à une bonne application du cadre légal et règlementaire (ex : inventaire détaillé des zones humides dans le cadre d'un PLU, proposition d'objectif de rejet au regard de la sensibilité du milieu …).

L'animation de territoire et la communication/sensibilisation mobiliseront la structure porteuse du SAGE (via sa cellule d'animation), mais aussi d'autres acteurs déjà bien investis sur le territoire (ex : chambres consulaires, professionnels du tourisme …).

➢ En plus du socle, **les axes de travail principaux sont :**

- **La mise en place d'une gouvernance à l'échelle du bassin versant pour assurer la mise en œuvre du SAGE et la cohérence des actions et programmes,**
- **La sensibilisation et l'information de l'ensemble des acteurs, et la valorisation des bonnes pratiques,**
- **L'amélioration des connaissances sur quelques thématiques prioritaires.**

Scénario 2 : Un SAGE qui favorise le bon fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques pour atteindre les objectifs de bon état et de satisfaction des usages

Les acteurs ont souvent fait le lien entre préservation /restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques et atteinte des objectifs en insistant notamment sur la dynamique naturelle des cours d'eau et les petites zones humides de têtes de bassin versant à rôle hydrologique. Ce positionnement justifie donc de proposer un scénario « milieu » qui concentre les interventions (au delà du cadre réglementaire) sur la restauration et la protection des milieux aquatiques pour leurs intérêts fonctionnels notamment.

En plus du cadre réglementaire et des mesures d'animation et de gouvernance du scénario 1, le scénario 2 s'appuie donc essentiellement sur les mesures de protection, restauration et entretien des milieux aquatiques, pour atteindre les objectifs visés. Pour cela, et afin de mieux cibler les actions à engager, il intègre des mesures d'amélioration des connaissances sur des thématiques fortes (ex : ressource quantitative, zones humides) et sollicite les collectivités pour poursuivre/engager des opérations d'entretien et de restauration des milieux.

Ce scénario est par contre moins ambitieux sur les pressions, notamment ponctuelles, en considérant que la simple application du cadre réglementaire, et la dynamique d'accompagnement locale, notamment en matière d'assainissement collectif seront suffisantes pour atteindre les objectifs visés..

Ce scénario s'appuie sur la capacité des milieux à accepter les pressions anthropiques globalement faibles sur le territoire, sous réserve que leurs fonctionnalités soient restaurées ou préservées.

➢ Les axes de travail principaux du scénario 2 sont :

- La mise en place d'une gouvernance RENFORCEE à l'échelle du bassin versant pour assurer la mise en œuvre du SAGE et la cohérence des actions et programmes (notamment association de la CLE en amont des projets et dans le cadre des études et programmes conduits sur le bassin versant),
- La sensibilisation et l'information de l'ensemble des acteurs, et la valorisation des bonnes pratiques,
- **Les zones humides : amélioration des connaissances (inventaire), protection (renforcement du cadre réglementaire, assistance technique) et restauration**
- **La protection et la restauration des cours d'eau : association de la CLE en amont des projets, connaissances et protection des espèces patrimoniales, poursuite/renforcement des programmes de restauration (lit, berge, continuité écologique …),**
- **Les espèces invasives : amélioration des connaissances et programmes d'intervention sur les espèces végétales invasives.**

Scénario 3 : Un SAGE, plus ambitieux en termes de résultats, qui vise une forte réduction des pressions dans le but d'atteindre un état des milieux en adéquation avec le positionnement en tête de bassin versant

La CLE considère que le cadre légal et réglementaire en matière de protection/prise en considération des milieux aquatiques (zones humides, cours d'eau en particulier) est suffisant, sous réserve qu'il soit connu de tous et bien appliqué. Seul un appui à la bonne application de ce cadre réglementaire est recherché, notamment via des mesures d'animation, de sensibilisation et de communication.

Par contre, concernant les pressions, elle acte que la seule application du cadre légal et réglementaire ne pourra suffire pour réduire suffisamment les pressions et ainsi atteindre (ou localement maintenir) un état des milieux aquatiques compatible avec la situation de tête de bassin versant et la présence d'espèces patrimoniales.

En plus du cadre réglementaire et des mesures d'animation et de gouvernance du scénario 1, le scénario 3 vise donc à renforcer la gouvernance de la CLE dans la planification/l'organisation des programmes d'actions destinés à réduire les pressions, ainsi que le cadre légal et réglementaire sur les principales pressions qui s'exercent sur les milieux aquatiques, tout en poursuivant les démarches contractuelles et les aménagements visant à réduire d'autres pressions avérées.

➢ **Les axes de travail principaux sont :**

- La mise en place d'une gouvernance RENFORCEE à l'échelle du bassin versant pour assurer la mise en œuvre du SAGE et la cohérence des actions et programmes (notamment association de la CLE en amont des projets et dans le cadre des études et programmes conduits sur le bassin versant),
- La sensibilisation et l'information de l'ensemble des acteurs, et la valorisation des bonnes pratiques,
- **La gestion quantitative des ressources avec :**
  - **L'encadrement des usages, et notamment des prélèvements sur la ressource, sur la base des conclusions de l'étude « adéquation ressources / besoins » en cours**
  - **La sécurisation des usagers : planification, protection des captages AEP …**
  - **La réduction des besoins avec des audits des principaux consommateurs**
- **La gestion qualitative de la ressource :**
  - **La planification des travaux à engager pour réduire l'impact des rejets (réseaux et stations d'épuration notamment, assainissement collectif),**
  - **L'encadrement des rejets (domestiques, industriels, CET de Villemarché)**
  - **L'amélioration des bâtiments d'élevage et de la gestion des effluents d'élevage**
  - **L'amélioration des connaissances et suivis sur les substances dangereuses**

EVALUATION ET ANALYSE COMPARATIVE DES SCÉNARIOS CONTRASTÉS

Evaluation financière des scénarios

Concernant l'évaluation financière, elle a consisté à « chiffrer » le coût » de mise en œuvre des actions proposées : étude, travaux, gestion (moyens humains).

Lorsqu'une mesure nécessite la mobilisation de moyen humains, nous avons alors considéré deux cas :

- Les moyens humains existants sont suffisants, l'action à conduire s'inscrit dans la continuité des compétences actuelles. Aucun moyen supplémentaire n'est provisionné (pas de coût spécifique pour la mesure),
- La mise en œuvre de l'action nécessite des moyens humains spécifiques, aujourd'hui non disponibles ou bien existants mais qu'il s'agira de pérenniser dans le temps. Un coût est alors provisionné correspondant au « salaire et charge » d'un ou plusieurs ETP[1] suivant l'importance de la mission

Enfin, certaines mesures correspondent à une simple déclinaison d'un cadre réglementaire ou de préconisations supplémentaires (pas d'action proprement dite) ; aucun coût ne leur est associé.

Le chiffrage des différentes mesures s'est appuyé sur différents documents sources (CT Lignon, Bilan du CRE Dunière, étude de sécurisation de l'AEP pour l'Est de la Haute-Loire, projet de PAEC du Haut-Lignon), et échanges avec des acteurs du territoire (SICALA, SATEA, …).

Il repose également sur des évaluations basées sur des ordres de grandeurs de coûts constatés pour des études/travaux similaires à ceux proposés.

Cette évaluation financière, établie sur 6 ans, reste indicative et doit être considérée comme un **ORDRE DE GRANDEUR** des moyens à engager pour mener à bien les actions proposées dans chacun des scénarios. L'objectif est bien d'évaluer globalement ces trois scénarios et de les comparer.

En l'absence de données suffisamment précises ou d'hypothèses pertinentes, certains travaux n'ont pas été chiffrés (ex : mesures 105-1, 106, 121-2 …).

Dans les coûts, sont distingués :

- ceux associés au socle (actions qui doivent être réalisées dans un cadre réglementaire, et qui sont obligatoires même en l'absence de SAGE) ; le montant est donc similaire pour les trois scénarios,
- et ceux directement associés à chaque scénario et qui relèvent donc d'une stratégie locale.

1 ETP = Equivalent Temps Plein

Les tableaux de l'annexe 1 présentent pour chacun des scénarios et pour le socle, les mesures proposées, leur évaluation financière et les maîtres d'ouvrage pressentis pour leur mise en œuvre.

Le socle

Les principales actions du socle concernent la sécurisation de l'alimentation en eau potable (enjeu 1, objectif général 1A), l'assainissement (enjeu 1, objectif général 1B) et la continuité écologique (enjeu 3, objectif général 3C).

L'évaluation financière par objectif est présentée dans le graphe ci-dessous et le tableau ci-après.

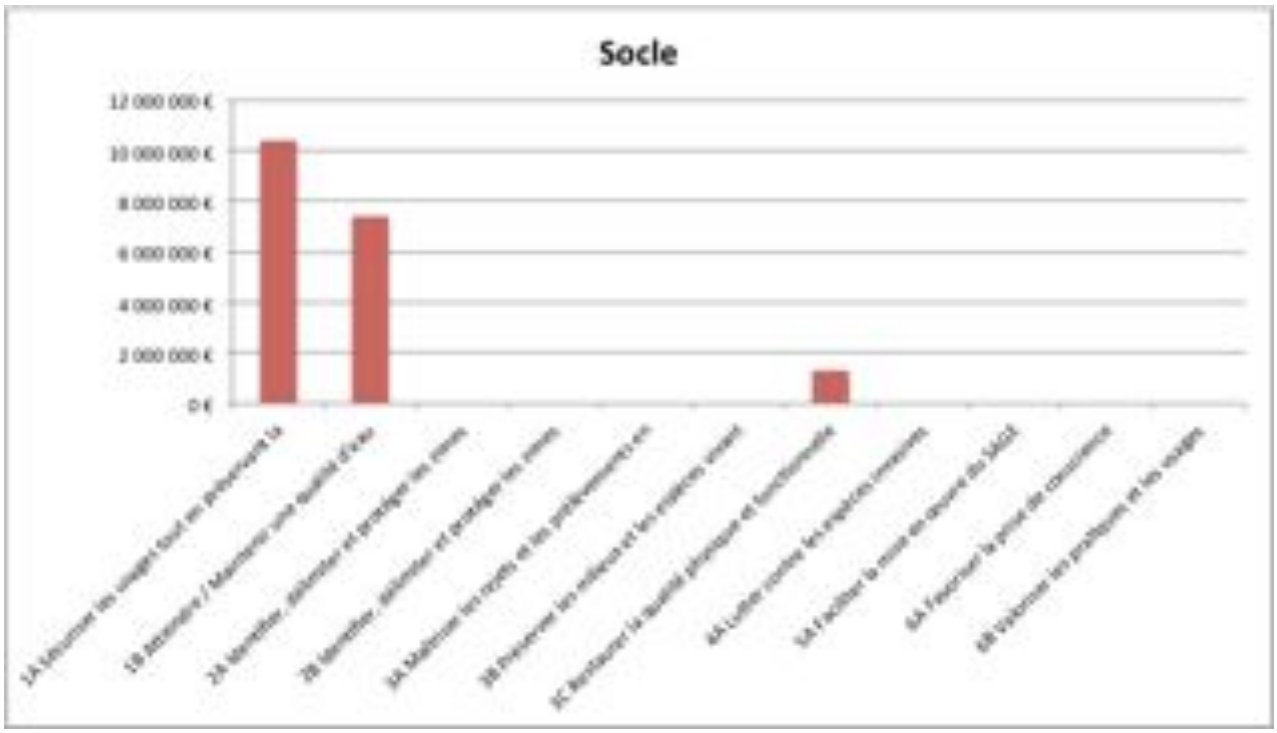

Evaluation financière du socle (par objectif général)

Enjeux	Objectif général	Objectif opérationnel	SOCLE
ENJEU N°1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau	1A Sécuriser les usages tout en préservant la ressource quantitative	1A_1 Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux	0 €
		1A-2 Sécuriser l'approvisionnement en eaux pour les usages	4 000 000 €
		1A-3 Réaliser des économies d'eau	6 360 000 €
	1B Atteindre / Maintenir une qualité d'eau satisfaisante pour les usages et les milieux	1B_1 Protéger la ressource AEP et les zones de baignades	205 000 €
		1B_2 Réduire la pollution organique d'origine domestique ou industrielle	5 091 000 €
		1B_3 Réduire la pollution organique d'origine agricole	2 000 000 €
		1B_4 Maîtriser les pollutions chimiques	126 000 €
ENJEU N°2 : Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant	2A Identifier, délimiter et protéger les zones humides	2A_1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les zones humides	0 €
		2A_2 Protéger les zones humides	0 €
		2A_3 Restaurer les zones humides	0 €
	2B Identifier, délimiter et protéger les zones têtes de bassin versant	2B_1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les têtes de bassin versant	0 €
		2B_2 Mettre en place des mesures spécifiques aux têtes de bassin versant	0 €
ENJEU N°3 : Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau	3A Maîtriser les rejets et les prélèvements en tenant compte des exigences des espèces vivant dans les cours d'eau	3A_1 Définir des objectifs de qualité	0 €
		3A_2 Définir et atteindre des objectifs de débit	0 €
	3B Préserver les milieux et les espèces vivant dans les cours d'eau	3B_1 " Maîtriser" les projets d'aménagement	0 €
		3B_2 Renforcer la protection des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales	0 €
	3C Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	3C_1 Poursuivre l'amélioration des pratiques de gestion	0 €
		3C_2 Pérenniser / renforcer les actions de restauration et d'entretien	0 €
		3C_3 Assurer la continuité écologique des cours d'eau	1 280 000 €
ENJEU N°4 : Lutter contre le développement des espèces invasives	4A Lutter contre les espèces invasives	4A_1 Lutter contre les espèces végétales invasives	0 €
		4A_2 Lutter contre les espèces animales invasives	0 €
ENJEU N°5 : Mettre en œuvre la gouvernance et le suivi du SAGE	5A Faciliter la mise en œuvre du SAGE	5A_1 Structurer la gouvernance du SAGE	0 €
		5A_2 Informer sur le SAGE	0 €
ENJEU N°6 : Informer, sensibiliser, valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau	6A Favoriser la prise de conscience	6A-1 Améliorer la connaissance	0 €
		6A-2 - Sensibiliser aux enjeux et problématiques du territoire	0 €
	6B Valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau		0 €
		TOTAUX	19 062 000 €

Evaluation financière du socle (par objectif opérationnel)

Scénario 1

En complément du socle, le scénario 1 induit la mobilisation de moyens financiers essentiellement :

- Pour l'enjeu 1 et plus précisément l'objectif général 1B : poursuite des mesures contractuelles sur le bassin du Lignon en amont de Lavallette (objectifs de maintien voire d'amélioration de la qualité des eaux destinées à l'Alimentation en eau potable),
- Pour l'enjeu 5 en lien avec la mise en place de la gouvernance et de l'animation pour la mise en œuvre du SAGE,
- Pour l'enjeu 6 en particulier pour engager ou pérenniser les actions de sensibilisation/.information sur les diverses thématiques à enjeux.

L'évaluation financière par objectif général et objectif opérationnel est présentée dans le graphe ci-dessous et le tableau ci-après.

Les coûts s'entendent hors montants associés au socle.

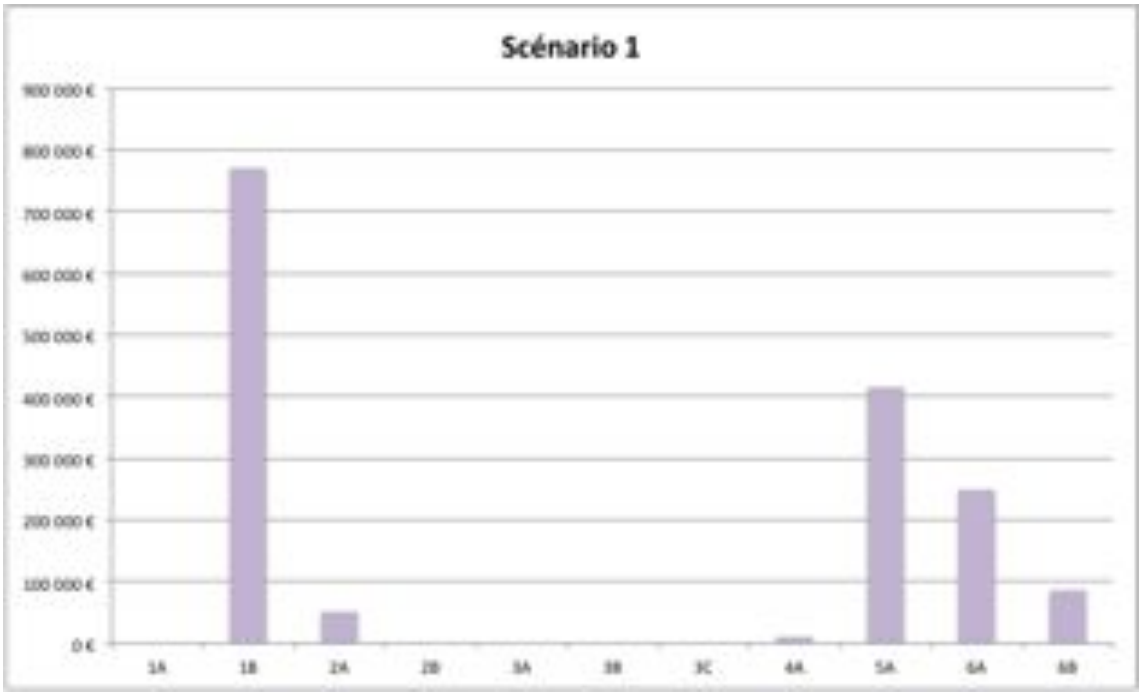

Evaluation financière du scénario 1 (par objectif général)

Enjeux	Objectif général	Objectif opérationnel	Scénario 1
ENJEU N°1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau	1A Sécuriser les usages tout en préservant la ressource quantitative	1A_1 Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux	0 €
		1A-2 Sécuriser l'approvisionnement en eaux pour les usages	0 €
		1A-3 Réaliser des économies d'eau	0 €
	1B Atteindre / Maintenir une qualité d'eau satisfaisante pour les usages et les milieux	1B_1 Protéger la ressource AEP et les zones de baignades	740 000 €
		1B_2 Réduire la pollution organique d'origine domestique ou industrielle	0 €
		1B_3 Réduire la pollution organique d'origine agricole	0 €
		1B_4 Maîtriser les pollutions chimiques	30 000 €
ENJEU N°2 : Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant	2A Identifier, délimiter et protéger les zones humides	2A_1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les zones humides	4 000 €
		2A_2 Protéger les zones humides	48 000 €
		2A_3 Restaurer les zones humides	0 €
	2B Identifier, délimiter et protéger les zones têtes de bassin versant	2B_1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les têtes de bassin versant	0 €
		2B_2 Mettre en place des mesures spécifiques aux têtes de bassin versant	0 €
ENJEU N°3 : Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau	3A Maîtriser les rejets et les prélèvements en tenant compte des exigences des espèces vivant dans les cours d'eau	3A_1 Définir des objectifs de qualité	0 €
		3A_2 Définir et atteindre des objectifs de débit	0 €
	3B Préserver les milieux et les espèces vivant dans les cours d'eau	3B_1 " Maîtriser" les projets d'aménagement	0 €
		3B_2 Renforcer la protection des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales	0 €
	3C Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	3C_1 Poursuivre l'amélioration des pratiques de gestion	0 €
		3C_2 Pérenniser / renforcer les actions de restauration et d'entretien	0 €
		3C_3 Assurer la continuité écologique des cours d'eau	0 €
ENJEU N°4 : Lutter contre le développement des espèces invasives	4A Lutter contre les espèces invasives	4A_1 Lutter contre les espèces végétales invasives	10 000 €
		4A_2 Lutter contre les espèces animales invasives	0 €
ENJEU N°5 : Mettre en œuvre la gouvernance et le suivi du SAGE	5A Faciliter la mise en œuvre du SAGE	5A_1 Structurer la gouvernance du SAGE	360 000 €
		5A_2 Informer sur le SAGE	55 000 €
ENJEU N°6 : Informer, sensibiliser, valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau	6A Favoriser la prise de conscience	6A-1 Améliorer la connaissance	22 000 €
		6A-2 - Sensibiliser aux enjeux et problématiques du territoire	227 500 €
	6B Valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau		85 000 €
		TOTAUX	**1 581 500 €**

Evaluation financière du scénario 1 (par objectif opérationnel)

Scénario 2

En complément du socle, le scénario 2 induit la mobilisation de moyens financiers essentiellement :

- Pour l'enjeu 3 et plus précisément l'objectif général 3C en lien avec la restauration de la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau,
- Pour l'enjeu 2 et plus spécifiquement l'objectif général 2 A (connaissance, protection et restauration des zones humides),
- et comme pour le scénario 1 :
  - Pour l'enjeu 1 : poursuite des mesures contractuelles sur le bassin du Lignon en amont de Lavalette (objectifs de maintien voire d'amélioration de la qualité des eaux destinées à l'Alimentation en eau potable),
  - Pour l'enjeu 5 en lien avec la mise en place de la gouvernance et de l'animation pour la mise en œuvre du SAGE,
  - Pour l'enjeu 6 en particulier pour engager ou pérenniser les actions de sensibilisation/.information sur les diverses thématiques à enjeux.

L'évaluation financière par objectif général et objectif opérationnel est présentée dans le graphe ci-dessous et le tableau ci-après.

Les coûts s'entendent hors montants associés au socle.

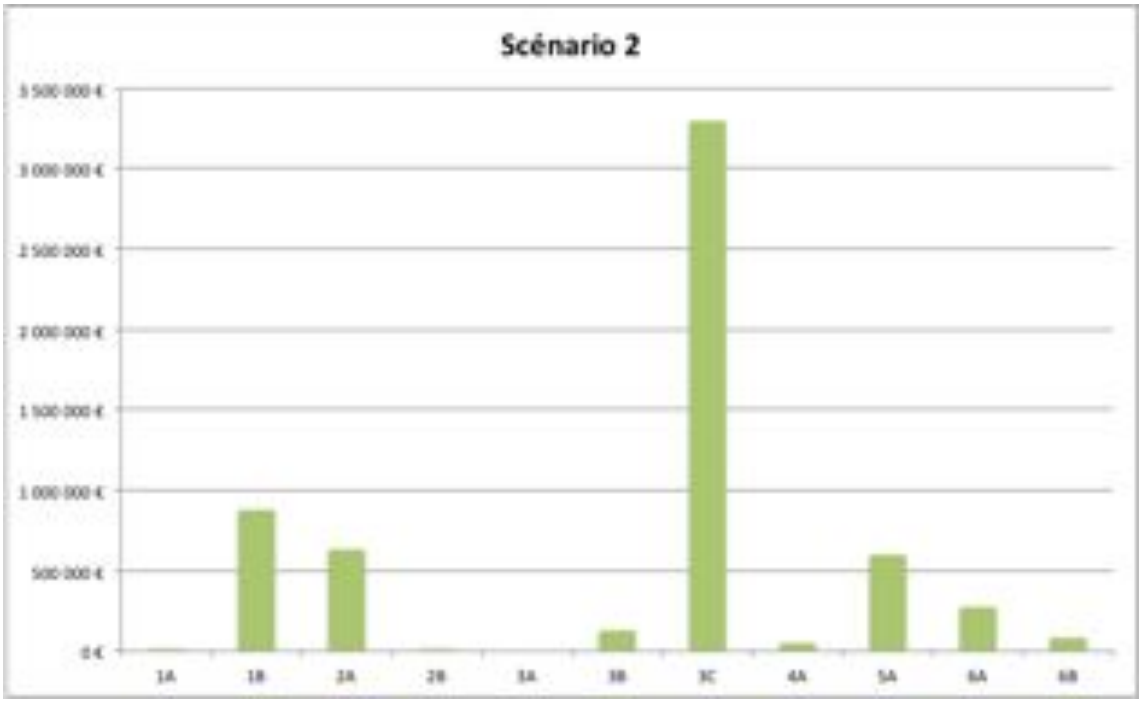

Evaluation financière du scénario 2 (par objectif général)

Enjeux	Objectif général	Objectif opérationnel	Scénario 2
ENJEU N°1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau	1A Sécuriser les usages tout en préservant la ressource quantitative	1A_1 Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux	10 000 €
		1A-2 Sécuriser l'approvisionnement en eaux pour les usages	0 €
		1A-3 Réaliser des économies d'eau	0 €
	1B Atteindre / Maintenir une qualité d'eau satisfaisante pour les usages et les milieux	1B_1 Protéger la ressource AEP et les zones de baignades	740 000 €
		1B_2 Réduire la pollution organique d'origine domestique ou industrielle	0 €
		1B_3 Réduire la pollution organique d'origine agricole	110 000 €
		1B_4 Maîtriser les pollutions chimiques	30 000 €
ENJEU N°2 : Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant	2A Identifier, délimiter et protéger les zones humides	2A_1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les zones humides	102 000 €
		2A_2 Protéger les zones humides	335 000 €
		2A_3 Restaurer les zones humides	195 000 €
	2B Identifier, délimiter et protéger les zones têtes de bassin versant	2B_1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les têtes de bassin versant	15 000 €
		2B_2 Mettre en place des mesures spécifiques aux têtes de bassin versant	0 €
ENJEU N°3 : Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau	3A Maîtriser les rejets et les prélèvements en tenant compte des exigences des espèces vivant dans les cours d'eau	3A_1 Définir des objectifs de qualité	0 €
		3A_2 Définir et atteindre des objectifs de débit	0 €
	3B Préserver les milieux et les espèces vivant dans les cours d'eau	3B_1 " Maîtriser" les projets d'aménagement	0 €
		3B_2 Renforcer la protection des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales	130 000 €
	3C Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	3C_1 Poursuivre l'amélioration des pratiques de gestion	0 €
		3C_2 Pérenniser / renforcer les actions de restauration et d'entretien	2 370 000 €
		3C_3 Assurer la continuité écologique des cours d'eau	920 000 €
ENJEU N°4 : Lutter contre le développement des espèces invasives	4A Lutter contre les espèces invasives	4A_1 Lutter contre les espèces végétales invasives	30 000 €
		4A_2 Lutter contre les espèces animales invasives	15 600 €
ENJEU N°5 : Mettre en œuvre la gouvernance et le suivi du SAGE	5A Faciliter la mise en œuvre du SAGE	5A_1 Structurer la gouvernance du SAGE	540 000 €
		5A_2 Informer sur le SAGE	61 000 €
ENJEU N°6 : Informer, sensibiliser, valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau	6A Favoriser la prise de conscience	6A-1 Améliorer la connaissance	52 000 €
		6A-2 - Sensibiliser aux enjeux et problématiques du territoire	226 000 €
	6B Valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau		85 000 €
		TOTAUX	**5 966 600 €**

Evaluation financière du scénario 2 (par objectif opérationnel)

Scénario 3

En complément du socle, le scénario 3 induit la mobilisation de moyens financiers essentiellement :

- Pour l'enjeu 1 : poursuite des mesures contractuelles sur le bassin du Lignon en amont de Lavallette (objectifs de maintien voire d'amélioration de la qualité des eaux destinées à l'Alimentation en eau potable), mais aussi diverses actions en lien avec les économies d'eau (sous-objectif 1A-3), la réduction des pressions qualitatives sur la ressource (amélioration des connaissances et programme d'actions - objectif général 1B),
- Pour l'enjeu 5 en lien avec la mise en place de la gouvernance et de l'animation pour la mise en œuvre du SAGE,
- Pour l'enjeu 6 en particulier pour engager ou pérenniser les actions de sensibilisation/.information sur les diverses thématiques à enjeux.

L'évaluation financière par objectif général et objectif opérationnel est présentée dans le graphe ci-dessous et le tableau ci-après.

Les coûts s'entendent hors montants associés au socle.

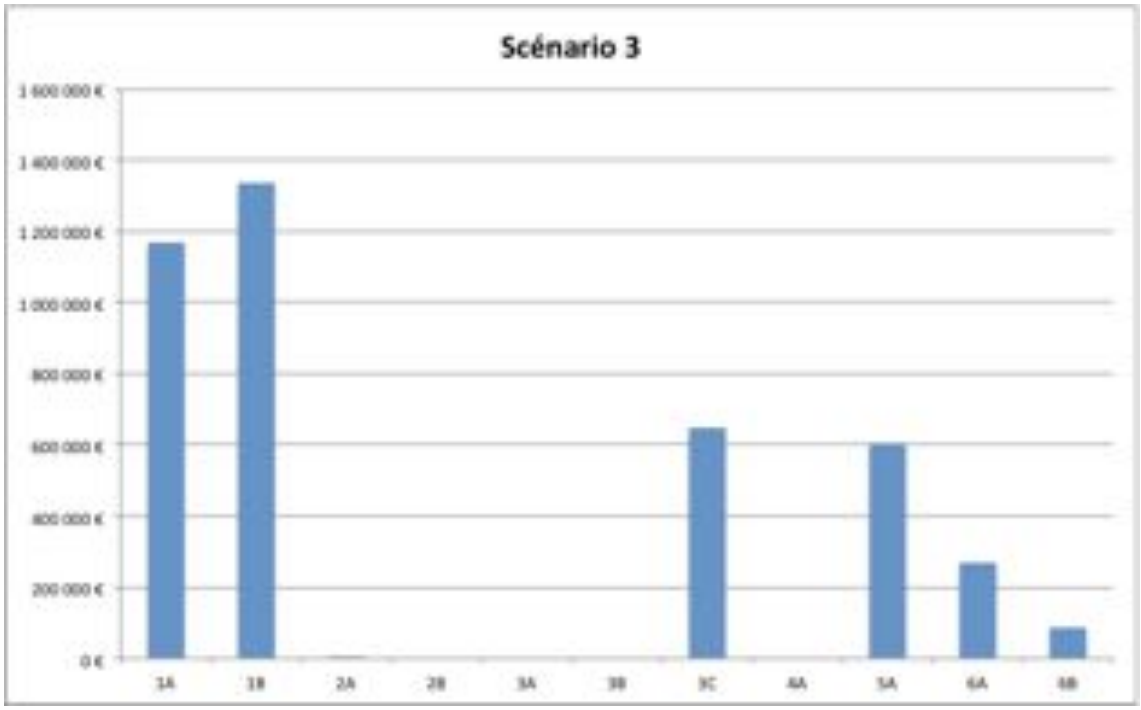

Evaluation financière du scénario 3(par objectif général)

Enjeux	Objectif général	Objectif opérationnel	Scénario 3
ENJEU N°1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau	1A Sécuriser les usages tout en préservant la ressource quantitative	1A_1 Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux	68 000 €
		1A-2 Sécuriser l'approvisionnement en eaux pour les usages	0 €
		1A-3 Réaliser des économies d'eau	1 099 000 €
	1B Atteindre / Maintenir une qualité d'eau satisfaisante pour les usages et les milieux	1B_1 Protéger la ressource AEP et les zones de baignades	840 000 €
		1B_2 Réduire la pollution organique d'origine domestique ou industrielle	40 000 €
		1B_3 Réduire la pollution organique d'origine agricole	301 000 €
		1B_4 Maîtriser les pollutions chimiques	156 000 €
ENJEU N°2 : Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant	2A Identifier, délimiter et protéger les zones humides	2A_1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les zones humides	4 000 €
		2A_2 Protéger les zones humides	0 €
		2A_3 Restaurer les zones humides	0 €
	2B Identifier, délimiter et protéger les zones têtes de bassin versant	2B_1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les têtes de bassin versant	0 €
		2B_2 Mettre en place des mesures spécifiques aux têtes de bassin versant	0 €
ENJEU N°3 : Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau	3A Maîtriser les rejets et les prélèvements en tenant compte des exigences des espèces vivant dans les cours d'eau	3A_1 Définir des objectifs de qualité	0 €
		3A_2 Définir et atteindre des objectifs de débit	0 €
	3B Préserver les milieux et les espèces vivant dans les cours d'eau	3B_1 " Maîtriser" les projets d'aménagement	0 €
		3B_2 Renforcer la protection des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales	0 €
	3C Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	3C_1 Poursuivre l'amélioration des pratiques de gestion	0 €
		3C_2 Pérenniser / renforcer les actions de restauration et d'entretien	650 000 €
		3C_3 Assurer la continuité écologique des cours d'eau	0 €
ENJEU N°4 : Lutter contre le développement des espèces invasives	4A Lutter contre les espèces invasives	4A_1 Lutter contre les espèces végétales invasives	0 €
		4A_2 Lutter contre les espèces animales invasives	0 €
ENJEU N°5 : Mettre en œuvre la gouvernance et le suivi du SAGE	5A Faciliter la mise en œuvre du SAGE	5A_1 Structurer la gouvernance du SAGE	540 000 €
		5A_2 Informer sur le SAGE	61 000 €
ENJEU N°6 : Informer, sensibiliser, valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau	6A Favoriser la prise de conscience	6A-1 Améliorer la connaissance	42 000 €
		6A-2 - Sensibiliser aux enjeux et problématiques du territoire	227 500 €
	6B Valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau		85 000 €
		TOTAUX	**4 113 500 €**

Evaluation financière du scénario 3 (par objectif opérationnel)

Synthèse – Analyse comparative

Au delà du socle (commun à tous les scénarios), l'analyse comparative des 3 scénarios contrastés est repris ci-dessous par enjeu puis par objectif général.

Enjeux	Socle	Sc. 1	Sc. 2	Sc. 3
ENJEU N°1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau	17 782 000 €	770 000 €	890 000 €	2 504 000 €
ENJEU N°2 : Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant	0 €	52 000 €	647 000 €	4 000 €
ENJEU N°3 : Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau	1 280 000 €	0 €	3 420 000 €	650 000 €
ENJEU N°4 : Lutter contre le développement des espèces invasives	0 €	10 000 €	45 600 €	0 €
ENJEU N°5 : Mettre en œuvre la gouvernance et le suivi du SAGE	0 €	415 000 €	601 000 €	601 000 €
ENJEU N°6 : Informer, sensibiliser, valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau	0 €	334 500 €	363 000 €	354 500 €
Total	19 062 000 €	1 581 500 €	5 966 600 €	4 113 500 €
TOTAL Socle + Scénarios		20 643 500 €	25 028 600 €	23 175 500 €

Evaluation financière par enjeu

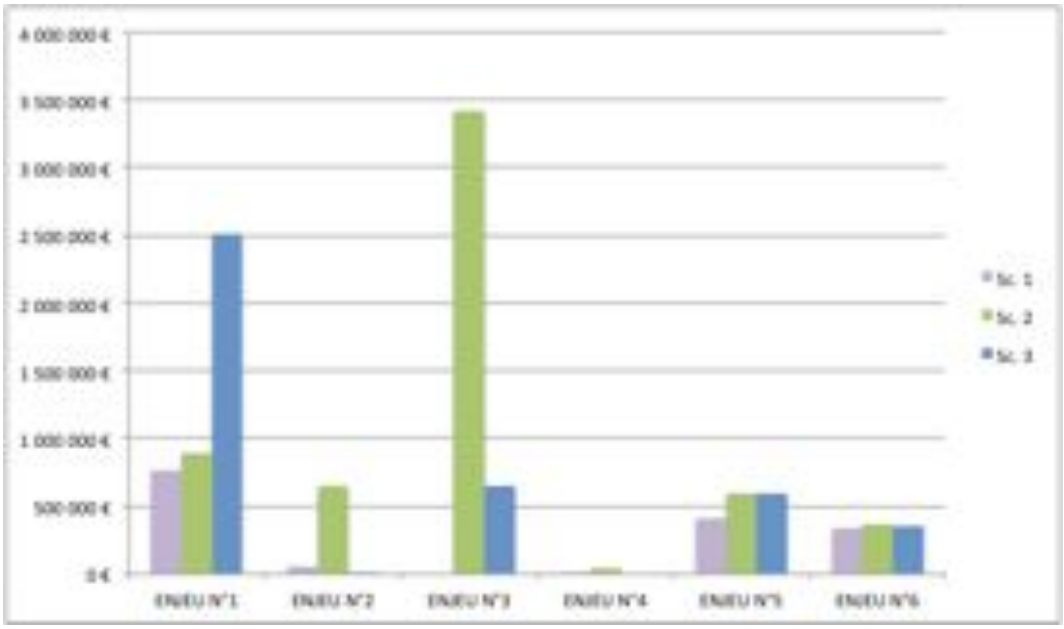

Synthèse comparaive par enjeu (hors socle commun aux trois scénarios)

Obj. Gen.	Socle	Sc. 1	Sc. 2	Sc. 3
1A Sécuriser les usages tout en préservant la ressource quantitative	10 360 000 €	0 €	10 000 €	1 167 000 €
1B Atteindre / Maintenir une qualité d'eau satisfaisante pour les usages et les milieux	7 422 000 €	770 000 €	880 000 €	1 337 000 €
2A Identifier, délimiter et protéger les zones humides	0 €	52 000 €	632 000 €	4 000 €
2B Identifier, délimiter et protéger les zones têtes de bassin versant	0 €	0 €	15 000 €	0 €
3A Maîtriser les rejets et les prélèvements en tenant compte des exigences des espèces vivant dans les cours d'eau	0 €	0 €	0 €	0 €
3B Préserver les milieux et les espèces vivant dans les cours d'eau	0 €	0 €	130 000 €	0 €
3C Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	1 280 000 €	0 €	3 290 000 €	650 000 €
4A Lutter contre les espèces invasives	0 €	10 000 €	45 600 €	0 €
5A Faciliter la mise en oeuvre du SAGE	0 €	415 000 €	601 000 €	601 000 €
6A Favoriser la prise de conscience	0 €	249 500 €	278 000 €	269 500 €
6B Valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau	0 €	85 000 €	85 000 €	85 000 €
Sous-Total	19 062 000 €	1 581 500 €	5 966 600 €	4 113 500 €
TOTAL Socle + Scénarios		20 643 500 €	25 028 600 €	23 175 500 €

Evaluation financière par objectif général

Des coûts hors subvention :

Les montants affichés pour l'évaluation des différents scénarios s'entendent **hors subvention**.

Il est difficile à ce stade de se positionner de façon pertinente sur les aides susceptibles d'être accordées par les principaux partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseils généraux, Régions, Europe…). L'exercice a toutefois été réalisé sur les bases des informations disponibles (X^{eme} programme de l'Agence de l'Eau, règlement des aides du CG 43, modalités 2015 de la région Auvergne, nouvelle programmation FEADER ou PAC …). La synthèse est reprise ci-dessous

Obj. Gen.	Socle	Sc. 1	Sc. 2	Sc. 3
1A Sécuriser les usages tout en préservant la ressource quantitative	8 108 000 €	0 €	3 000 €	614 900 €
1B Atteindre / Maintenir une qualité d'eau satisfaisante pour les usages et les milieux	3 259 800 €	9 000 €	31 000 €	149 200 €
2A Identifier, délimiter et protéger les zones humides	0 €	10 400 €	165 400 €	800 €
2B Identifier, délimiter et protéger les zones têtes de bassin versant	0 €	0 €	7 500 €	0 €
3A Maîtriser les rejets et les prélèvements en tenant compte des exigences des espèces vivant dans les cours d'eau	0 €	0 €	0 €	0 €
3B Préserver les milieux et les espèces vivant dans les cours d'eau	0 €	0 €	26 000 €	0 €
3C Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	640 000 €	0 €	847 500 €	227 500 €
4A Lutter contre les espèces invasives	0 €	2 000 €	16 800 €	0 €
5A Faciliter la mise en œuvre du SAGE	0 €	83 000 €	122 000 €	122 000 €
6A Favoriser la prise de conscience	0 €	69 950 €	78 500 €	75 950 €
6B Valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau	0 €	25 500 €	25 500 €	25 500 €
Total	12 007 800 €	199 850 €	1 323 200 €	1 215 850 €
TOTAL résiduel (subventions déduites) Socle + Scénarios		12 207 650 €	13 331 000 €	13 223 650 €

TOTAL Socle + scénarios hors subventions	20 643 500 €	25 028 600 €	23 175 500 €
Taux de subvention moyen	41%	47%	43%

Evaluation du socle et des scénarios : coût global et coût résiduel à charge des acteurs locaux (collectivités, particuliers …) compte tenu des aides envisageables

Evaluation « environnementale »

L'évaluation « environnementale » des scénarios s'est appuyée sur une « cotation » des différentes mesures proposées en matières de gain (ou « plus-value ») concernant les critères suivants :

- La qualité des eaux superficielles et souterraines,
- La ressource quantitative (hydrologie des cours d'eau, piézométrie des nappes),
- Le fonctionnement morphologique des cours d'eau,
- Les zones humides,
- Les habitats et espèces associées aux cours d'eau,
- Les usages (AEP, baignades, pêches, hydroélectricité …),
- Le risque inondation,
- La connaissance des ressources en eau et des milieux aquatiques,
- La planification (organisation des moyens, définition des priorités),
- La concertation entre acteurs,
- et la sensibilisation.

Chaque mesure s'est vue atribuée une note de 1 pour chaque critère sus-visé pour laquelle elle est susceptible d'apporter une plus-value.

La somme des valeurs obtenues pour chaque scénario permet alors leur comparaison pour les diffrents critères. Elle est affichée en % d'une note maximale potentielle correspondant à la mise en œuvre de l'ensemble des mesures possibles.

Le bilan est présenté ci-dessous par scénario, puis pour l'ensemble des scénarios.

Socle + Scénario 1
Sensibilisation
Concertation entre acteurs
Planification
Connaissance (ressource, milieux, usages)
Risque inondation
Usages
Zones humides
Habitats et espèces associés aux cours d'eau
Fonctionnement des cours d'eau
Ressources quantitatives
Qualité des eaux
0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%

Socle + Scénario 2
Sensibilisation
Concertation entre acteurs
Planification
Connaissance (ressource, milieux, usages)
Risque inondation
Usages
Zones humides
Habitats et espèces associés aux cours d'eau
Fonctionnement des cours d'eau
Ressources quantitatives
Qualité des eaux
0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%

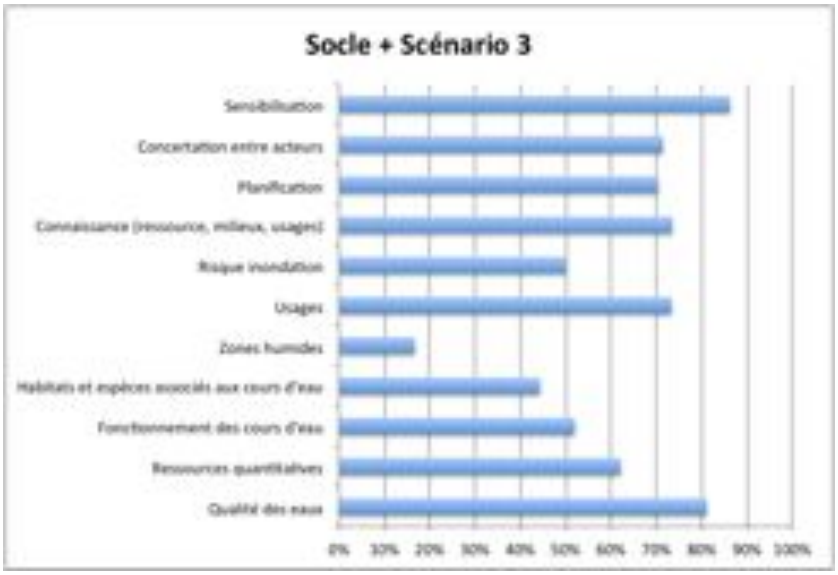
Socle + Scénario 3
Sensibilisation
Concertation entre acteurs
Planification
Connaissance (ressource, milieux, usages)
Risque inondation
Usages
Zones humides
Habitats et espèces associés aux cours d'eau
Fonctionnement des cours d'eau
Ressources quantitatives
Qualité des eaux
0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%

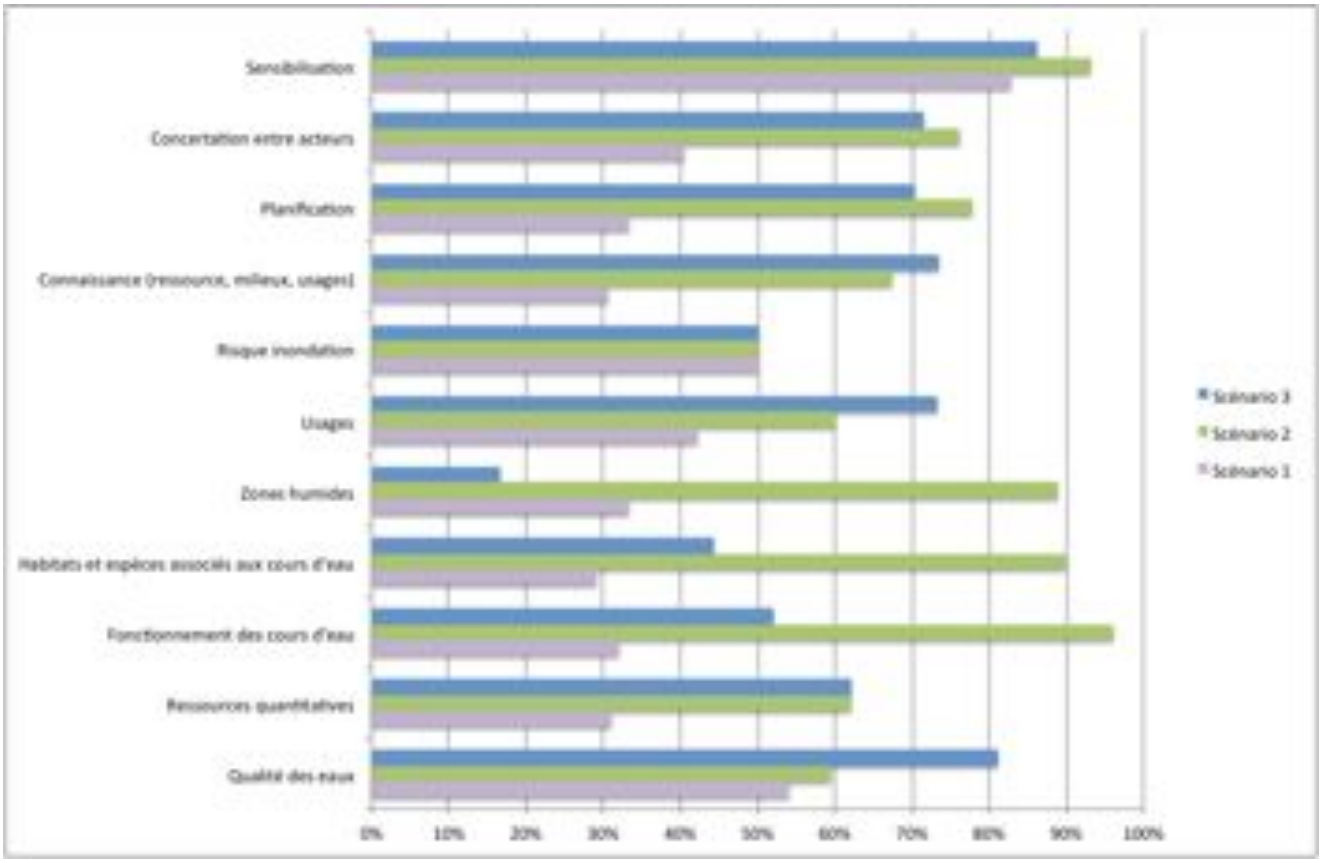

Analyse comparative des scénarios contrastés

En matière de plus-value environnementale :

- Les 3 scénarios sont sensiblement équivalents sur le volet sensibilisation,
- Les effets attendus pour le scénario 1 sont globalement plus faibles pour l'ensemble des critères ;
- Les effets sur le fonctionnement des milieux, les zones humides et espèces associées aux milieux aquatiques seront fort logiquement plus forts pour le scénario 2 ;
- Sur la qualité des eaux, le scénario 3 pourra avoir un impact plus significatif ; sur la ressource quantitative, les attentes sont équivalentes pour les scénarios 2 et 3 (encadrement plus strict des usages pour le scénario 3, préservation/restauration des zones humides pour le 2).
- La concertation et la planification, ainsi que l'amélioration des connaissances seront plus poussées pour les scénarios 2 et 3, ce qui pourra garantir une meilleure coordination des moyens et une efficacité/efficience accrue des actions qui seront engagées ;
- La plus value à attendre vis-à-vis du risque inondation reste faible pour les trois scénarios.

Evaluation technique

Cette évaluation est reprise de façon synthétique dans les tableaux ci-dessous :

Scénario 1 : Un SAGE qui vise à favoriser/accompagner l'application de la réglementation en vigueur	
Plus-values	La plus-value du SAGE sera sans doute modérée si seule l'animation, la sensibilisation sont retenues
Contraintes de mise en œuvre	Globalement faibles : le SAGE s'appuie principalement sur l'organisation existante et la mobilisation des moyens humains en place pour assurer l'information/la sensibilisation et ainsi faciliter l'application de la réglementation en vigueur. Il ne crée pas de contrainte supplémentaire (pas de portée réglementaire)
Moyens humains	Structure porteuse du SAGE : 1,4 ETP Chambre d'Agriculture : 0,3 ETP Collectivités (gestion des cours d'eau, animation CT) : 0 Phyt'Eauvergne : 0,1 ETP

Scénario 2 : un SAGE qui favorise le bon fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques pour atteindre les objectifs de bon état et de satisfaction des usages	
Plus-values	Par sa portée opérationnelle mais surtout réglementaire, ce scénario sera bénéfique pour la protection et la gestion des milieux naturels. Son efficacité repose toutefois sur la bonne application du cadre légal et réglementaire, notamment en matière de rejet et de prélèvements, car ce scénario est peu « ambitieux » sur les usages.
Contraintes de mise en œuvre	Ce scénario nécessite des moyens supplémentaires : - pour engager les études et inventaires nécessaires à une bonne connaissance des milieux (moyens financiers à mobiliser) - pour diffuser l'information et favoriser son appropriation (moyens techniques et humains). Il demande également l'engagement de moyens nécessaires à la protection et la gestion des milieux naturels (sollicitation des usagers, des collectivités compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et des partenaires sur les actions de protection/restauration des milieux aquatiques). Il peut être perçu comme contraignant au regard des prescriptions qu'il impose notamment en matière de prise en compte des zones humides, des ripisylves …
Moyens humains	Structure porteuse du SAGE : 2,2 ETP Collectivités (gestion des cours d'eau, animation CT) : - Lignon : 2 ETP (1 CM + 1TR) ; - Dunière : 1,5 ETP (0,5 CM + 1 TR) Chambre d'Agriculture : 0,3 ETP Phyt'Eauvergne : 0,1 ETP FDPPMA/Opérateur N2000 : 0,3 ETP

Scénario 3 : un SAGE, plus ambitieux en termes de résultats, qui vise une forte réduction des pressions dans le but d'atteindre un état des milieux en adéquation avec le positionnement en tête de bassin versant	
Plus-values	Par sa portée opérationnelle mais surtout réglementaire, ce scénario permettra d'encadrer les rejets et prélèvements. Il conforte la gouvernance de la CLE qui contribue à planifier les actions nécessaires pour réduire les pressions (sur la base notamment d'un diagnostic complet). A l'inverse du scénario 2, son ambition est par contre plus faible en matière de protection/gestion des milieux naturels (au mieux poursuite de l'existant). L'efficacité du scénario sera donc tributaire de la bonne application du cadre légal et réglementaire, notamment en matière de protection des cours d'eau, des zones humides..
Contraintes de mise en œuvre	Ce scénario nécessite des moyens supplémentaires : - pour engager les études nécessaires à une bonne planification des actions à engager (moyens humains et financiers) - pour diffuser l'information et favoriser son appropriation (moyens techniques et humains). Il demande également la mobilisation de moyens nécessaires à l'engagement des travaux destinés à réduire les pollutions ponctuelles et diffuses, et à limiter les prélèvements (sollicitation des usagers, des collectivités et des partenaires financiers). Il sollicite donc particulièrement les collectivités compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement et les partenaires financiers sur ce point. Il peut être perçu comme contraignant au regard des prescriptions qu'il impose notamment en matière de rejet et de prélèvement.
Moyens humains	Structure porteuse du SAGE : 1,7 ETP Collectivités (gestion des cours d'eau, animation CT) : Lignon : 2 ETP (1 CM + 1 TR) Chambre d'Agriculture : 1,3 ETP Phyt'Eauvergne : 0,1 ETP CG : 0,3 ETP

La stratégie retenue pour le SAGE du Lignon du Velay

PRINCIPE

Les scénarios contrastés déclinent des alternatives pour atteindre les objectifs affichés pour le territoire. Ces scénarios ont été évalués et comparés (**évaluation technico-économique et environnementale).**

Toute cette information a permis d'animer les discussions et d'orienter la décision de la CLE sur son positionnement vis-à-vis des politiques de développement territorial et des politiques actuelles de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que sur le choix des mesures à mettre en œuvre (mesures correctrices, renforcement et accompagnement des politiques publiques).

La stratégie proposée ne correspond pas nécessairement à un des scénarios, mais résulte d'une combinaison des trois scénarios (niveau d'ambition, d'implication différent suivant les enjeux, les objectifs …).

SCENARIOS CONTRASTES

Combinaison de leviers d'actions et de niveau d'ambition définis dans un cadre donné

Permettent de cerner le « champs des possibles »

ENJEUX	OBJECTIFS GENERAUX ET OPERATIONNELS	NIVEAU D'AMBITION		
		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
ENJEU N°1				
ENJEU N°2				
….				

Stratégie du SAGE

➢ La stratégie proposée résulte de deux analyses menées en parallèle :

- Une analyse technique, qui repose notamment sur les conclusions formulées dans le cadre du diagnostic et du scénario tendanciel,
- Une analyse « humaine », basée sur le positionement des acteurs notamment lors des deux phases de concertation conduites début 2014 (co-construction des scénarios contrastés) et début 2015 (analyse comparative des scénarios contrastés et positionnement des acteurs pour la stratégie du SAGE).

Il s'agit en effet de bien croiser les besoins du territoire, en matière de préservation/amélioration des ressources en eau et des milieux aquatiques, et les attentes/volontés d'acteurs en termes d'intervention à engager et de cadre légal et réglementaire à fixer pour atteindre des objectifs validés.

➢ La stratégie retenue est dans un premier temps présentée enjeu par enjeu avec pour chacun :

- Un rappel des conclusions du diagnostic, du scénario tendanciel et du positionnement d'acteur lors de la concertartion conduite en janvier et février 2014,
- Un bilan de la concertation conduite en février 2015,
- Et la présentation de la stratégie proposée sur la base d'un tableau reprenant par enjeu, objectif général et objectif opérationnel les mesures retenues.

Dans ces tableaux, les mesures en rouge correspondent au socle (application du cadre légal et réglementaire) ; elles doivent être mise en œuvre même en l'absence de SAGE.

➢ En **annexe 2** « Stratégie du SAGE du Lignon du Velay » sont présentés :

→ Des **tableaux** qui déclinent de façon détaillée la stratégie pour chaque enjeu,

→ Des **cartes** qui localisent, enjeu par enjeu, les priorités retenues pour la stratégie proposée.

BILAN GLOBAL DE LA CONCERTATION

Intégration des analyses techniques et avis des phases précédentes (diagnostic, scénario tendanciel et scénarios contrastés)

➢ Dans le cadre du diagnostic et du scénario tendanciel, les enjeux du territoire ont été identifiés, leur niveau de satisfaction suivant les tendances d'évolution (et donc la pertinence/nécessité d'intervenir) évalué, et la plus-value possible du SAGE renseignée.

Pour chaque objectif, le bilan de ces étapes précédentes (analyse technique et concertation) est repris dans un tableau de synthèse semblable à celui présenté ci-dessous.

	Satisfaction enjeu/ tendanciel	Plus-value du SAGE
ENJEU 1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau		
1A_1 Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux : Gestion durable de la ressource	En partie satisfait, des tensions localement	Forte
1A_1 Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux : Limitation des prélèvements en période estivale		
1A-2 Sécuriser l'approvisionnement en eaux pour les usages		
1A-3 Réaliser des économies d'eau		

Tableau 1 : restitution de l'analyse technique (diagnostic et scénario tendanciel)

☞ *Comment lire ce tableau :*

Enjeu non satisfait ou en partie satisfait et forte plus value du SAGE : enjeu et objectif prioritaires pour le SAGE

Enjeu satisfait et plus value faible à modérée : enjeu et objectif moins prioritaires pour le SAGE

➢ Une première phase de concertation a été organisée début 2014 pour échanger sur les mesures envisageables et préfigurer ainsi les scénarios contrastés. Suite aux ateliers, les acteurs présents ont été amenés à se positionner sur les objectifs opérationnels en évaluant l'intérêt de chacun : intérêt élevé, moyen ou faible.

ENJEU 1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau				
Objectifs opérationnels	Poids acteurs (concertation scénario) - GT 2014			
	% avis exprimé / nombre participants	% avis "Elevé"	% avis Moyenne"	% avis "Faible"
1A_1 Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux : Gestion durable de la ressource	86%	47%	42%	11%
1A_1 Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux : Limitation des prélèvements en période estivale	36%	38%	63%	0%
1A-2 Sécuriser l'approvisionnement en eaux pour les usages	95%	52%	43%	5%
1A-3 Réaliser des économies d'eau	118%	69%	31%	0%

Tableau 2: synthèse de la concertation conduite début 2014 (élaboration des scénarios contrastés)

☞ *Comment lire ce tableau :*

% d'avis exprimés/nombre de participants élevés et % avis élevé fort : objectif prioritaire pour les acteurs

% d'avis exprimés/nombre de participants faibles et % avis élevé faible : objectif moins ou non prioritaire pour les acteurs

Concertation en phase stratégie

Dans le cadre du choix de la stratégie, les acteurs du bassin versant ont été conviés à **deux sessions de concertation** organisée en février 2015 pour aboutir à un **positionnement individuel sur les scénarios** (cf. p. 4) **pour chaque objectif opérationnel** et non globalement à l'échelle de chacun des scénarios. Ainsi, un même acteur pouvait librement choisir le scénario 1 pour l'objectif opérationnel 1A_1 « Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux » et le scénario 3 pour l'objectif opérationnel 1A_3 « 1A-3 Réaliser des économies d'eau ».

Les positionnements d'acteurs ont alors été analysés de la façon suivante :

- Comptabilisation de toutes les grilles remises et de la priorité (n°1) donnée par chaque acteur sur les objectifs opérationnels des 6 enjeux.
- Intégration des modifications apportées par les acteurs : action ajoutée par les acteurs (notamment celle prise dans un autre scénario) ou action rayée que les acteurs ne souhaitaient pas intégrer dans le scénario choisi.

Pour chaque enjeu et objectif, les avis d'acteurs sont restitués de la façon suivante :

ENJEU 1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau					
Objectifs opérationnels	Bilan				
	Sc 1	Sc 2	Sc 3		Total réponse
1A_1 Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux	16	16	14		46

Les acteurs se sont positionnés sur tous les enjeux et objectifs (46 réponses partout sauf sur certaines thématiques où ils ne se sentaient pas ''légitimes '' à se prononcer (mais à la marge), ou bien jugées sans doute non prioritaires)

Les acteurs conviés – Les acteurs présents

Une centaine d'acteurs du bassin versant ont été conviés aux deux commissions de février 2015. **46 acteurs** se sont positionnés avec la réparition suivante :

- 19 élus
- 24 usagers
- 3 services de l'Etat et ses établissements publics

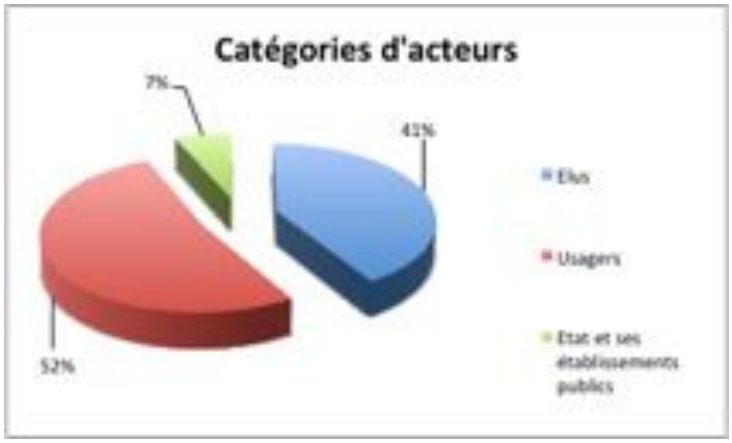

Les avis et positionnements recueillis lors de la concertation engagée pour élaborer la stratégie du SAGE, ont pour l'essentiel été formulés par des élus et usagers du bassin versant du Lignon du Velay.

La stratégie retenue pour la SAGE du Lignon du Velay

Enjeu 1 – Préserver et mieux gérer la ressource en eau

Bilan du diagnostic et du scénario tendanciel

ENJEU 1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau			
Objectifs généraux	**Objectifs opérationnels**	**Satisfaction enjeu/ tendanciel**	**Plus-value du SAGE**
1A Sécuriser les usages tout en préservant la ressource quantitative	1A_1 Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux : Gestion durable de la ressource	En partie satisfait, des tensions localement	Forte
	1A_1 Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux : Limitation des prélèvements en période estivale		
	1A-2 Sécuriser l'approvisionnement en eaux pour les usages		
	1A-3 Réaliser des économies d'eau		
1B Atteindre / Maintenir une qualité d'eau satisfaisante pour les usages et les milieux	1B_1 Protéger la ressource AEP	Satisfait	Forte à modérée
	1B_1 Protéger les zones de baignades		
	1B_2 Réduire la pollution organique d'origine domestique ou industrielle	En partie satisfait	
	1B_3 Réduire la pollution organique d'origine agricole		
	1B_4 Maîtriser les pollutions chimiques = connaissances		
	1B_4 Maîtriser les pollutions chimiques = actions		

➪ La ressource est un enjeu fort.

ENJEU 1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau				
Objectifs opérationnels	Poids acteurs (concertation scénario) - GT 2014			
	% avis exprimé / nombre participants	% avis "Elevé"	% avis "Moyenne"	% avis "Faible"
1A_1 Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux : Gestion durable de la ressource	86%	47%	42%	11%
1A_1 Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux : Limitation des prélèvements en période estivale	36%	38%	63%	0%
1A-2 Sécuriser l'approvisionnement en eaux pour les usages	95%	52%	43%	5%
1A-3 Réaliser des économies d'eau	118%	69%	31%	0%
1B_1 Protéger la ressource AEP	83%	55%	40%	5%
1B_1 Protéger les zones de baignades	29%	29%	57%	14%
1B_2 Réduire la pollution organique d'origine domestique ou industrielle	83%	45%	50%	5%
1B_3 Réduire la pollution organique d'origine agricole	71%	47%	35%	18%
1B_4 Maîtriser les pollutions chimiques = connaissances	46%	45%	45%	9%
1B_4 Maîtriser les pollutions chimiques = actions	38%	67%	22%	11%

Tableau 3: Enjeu 1 – Synthèse des avis exprimés début 2014

➪ La gestion durable de la ressource (dans un cadre concerté), les économies d'eau et la sécurisation de l'approvisionnement en eaux pour les usages sont les axes de travail prioritaires.

➪ Sur le volet qualité la réduction des pollutions domestiques et industrielles et la protection des ressources destinées à l'alimentation en eau potable sont prioritaires.

Bilan de la concertation sur la stratégie

Objectif général 1A « Sécuriser les usages tout en préservant la ressource quantitative »

Les positionnements d'acteurs pour chaque objectif opérationnel sont les suivants :

ENJEU 1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau					
Objectifs opérationnels	Bilan				
	Sc 1	Sc 2	Sc 3		Total réponse
1A_1 Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux	16	16	14		46
1A-2 Sécuriser l'approvisionnement en eaux pour les usages	7	16	20		43
1A-3 Réaliser des économies d'eau	21	8	17		46

➢ **Concernant l'encadrement des prélèvements,** les scénarios 1 et 2 sont donc plébiscités. Ils sont en commu la sensibilisation des élus et la révision de l'arrêté cadre sécheresse. Ce positionnement traduit une volonté de ne pas contraindre les prélèvements sur la ressource (*interrogation sur la portée juridique et les conséquences d'un encadrement des prélèvements)*, mais seulement de formuler des recommandations (sans portée réglementaire) et d'accompagner les acteurs. En complément, l'implantation de repères visuels pour améliorer la connaissance et le suivi de l'hydrologie des cours d'eau est proposée.

➢ Sur la gestion quantitative des ressources en eau, ce positionnement n'est pas nécessairement en cohérence avec les enjeux et la plus-value potentielle du SAGE tels qu'ils ont été validés suite au diagnostic et au scénario tendanciel. Une explication à cela : la concertation a été conduite (pour des raisons de planning) préalablement à la présentation des conclusions de l'étude besoins/ressources.

Ces conclusions ont été présentées au cours d'une **CLE qui s'est tenue le 3 avril 2015**. Les principales informations à retenir sont les suivantes :

- la ressource en eau est globalement abondante sur le territoire et bien supérieure aux besoins,
- en période d'étiage (en été notamment), des situations critiques peuvent apparaître sur certains bassins versants chaque année ou bien tous les 5 ans environ. Les prélèvements impactent alors de façon significative les débits naturels des cours d'eau, déjà très bas, et peuvent compromettre le bon fonctionnement de ces derniers,
- en aval du complexe Lavalette/La Chapelette, l'impact des ouvrages est surtout sensible en période de moyenne et de hautes eaux, avec un lissage possible des débits dans le Lignon, au moins sur le tronçon court-circuité par le Canal des Vendets (≥ 10 km).

Suite à cette présentation, l'intérêt de réglementer au moins localement et de façon temporaire les prélèvements a été posée. Les avis restent divergents mais plusieurs acteurs ont souligné l'intérêt d'afficher cette volonté, tout en ciblant de façon rigoureuse les périodes et secteurs problématiques.

Pour tenir compte des avis émis, des enjeux et problématiques mis en évidence par l'étude besoins/ressources, et de la plus-value potentiellement forte du SAGE sur ce point, la stratégie proposée en matière de gestion quantitative de la ressource en eau est la suivante :

→ Préserver les cours d'eau aujourd'hui très peu impactés, en plafonnant les volumes maximums prélevés à des valeurs supérieures aux volumes actuellement prélevés mais compatibles avec le maintien de la situation actuelle, et si besoin en encadrant les modalités de prélèvements,

→ Améliorer progressivement la situation sur les cours d'eau aujourd'hui impactés :

- En engageant dans un premier temps une réflexion sur les incidences techniques et financières d'une réduction des volumes prélevés sur ces bassins versants déficitaires,
- Pour proposer, dans un second temps, en connaissance de cause, une stratégie de gestion de la ressource en eau qui précisera par exemple les objectifs en termes de Volumes Maximums Prélevables (sans portée juridfique), ainsi que les actions à engager et l'échancier pour les atteindre (efforts sur les réseaux AEP, économies d'eau, interconnexions vers des stockages existants …) ; l'opportunité et les modalités de renforcer le cadre réglementaire pourront être étudiées lors de la révision du SAGE.

➢ **Concernant la sécurisation des usages** : les trois scénarios sont peu contrastés ; le positionnement préférentiel sur le scénario 3 concerne les différentes catégories d'acteurs (usagers, élus notamment). La réalisation d'ouvrages de stockage pour divers usages est considérée comme intéressante par une majorité (action rajoutée quand le scénario 3 n'est pas retenu), sous réserve d'ouvrages bien dimensionnés et bien conçus, et qui limitent les impacts sur le milieu. Certains s'interrogent cependant sur leur efficacité dans leur configuration actuelle. Pour eux, il serait utile de réfléchir à des solutions techniques plus adaptées comme la création de retenues fermées (comme les citernes incendies dans le Sud) pour éviter l'évaporation des eaux, les fuites, les développements algaux… Enfin, la diversification des ressources doit rester une solution pour sécuriser les usages tout comme la mobilisation de stockages existants (Lavalette / La Chapelette).

➢ **Concernant les économies d'eau** : le positionnement préférentiel sur le scénario 1 traduit une volonté d'accompagner les différents utilisateurs vers des économies d'eau, sans pour autant engager des investigations/audits potentiellement coûteux. Des préconisations pourront être formulées en complément d'une sensibilisation/information adaptée. La question des économies d'eau est jugée importante dans le SAGE et mérite d'être traitée par tous les usagers (collectivités, particuliers, agriculteurs) (solidarité dans l'effort à la réduction des consommations), en ciblant notamment certains secteurs particulièrement critiques. Certains élus confirment d'ailleurs la nécessité de réduire les consommations pour certains usages et de trouver des solutions lorsqu'il n'est pas nécessaire d'utiliser une eau potabilisée (ex : terrain de sports…).

En termes d'actions, l'amélioration du rendement des réseaux des collectivités constitue le levier essentiel pour réduire les prélèvements sur la ressource en eau. A ce titre, les collectivités disent avoir besoin d'un accompagnement technique via une cellule d'assistance auprès des petites collectivités en régie.

La mise en place d'une tarification incitative pourrait aussi être réfléchie (exemple de la ville de Saint Etienne qui a instauré une tarification échelonnée pour inciter les gros consommateurs (dont la ville de Saint-Etienne elle-même) à réduire leurs consommations.

De gros efforts ont déjà réalisés par les industriels sur ce point. Concernant les exploitants agricoles, ils parlent plus d'optimisation que de réduction des besoins en eau.

Enfin, il est souligné le paradoxe de la recherche d'économies d'eau : réduire les prélèvements sur les ressources en eau est favorable aux milieux naturels mais a un impact négatif pour les syndicats d'eau qui seront obligés d'augmenter le prix de l'eau pour compenser les pertes financières liées à une baisse de distribution.

Objectif général 1B « Atteindre / Maintenir une qualité d'eau satisfaisante pour les usages et les milieux »

Les positionnements d'acteurs pour chaque objectif opérationnel sont les suivants :

ENJEU 1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau					
Objectifs opérationnels	Bilan				
	Sc 1	Sc 2	Sc 3		Total réponse
1B_1 Protéger la ressource AEP et les zones de baignades	20	10	14		44
1B_2 Réduire la pollution organique d'origine domestique ou industrielle	23	7	16		46
1B_3 Réduire la pollution organique d'origine agricole	23	6	15		44
1B_4 Maîtriser les pollutions chimiques	20	9	17		46

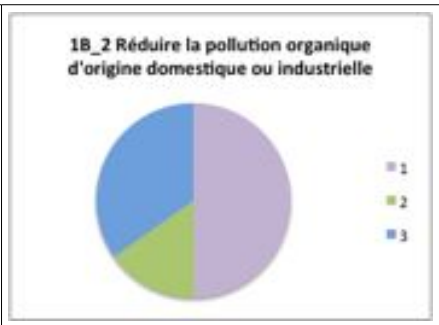

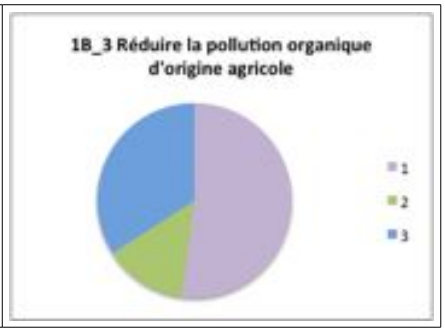

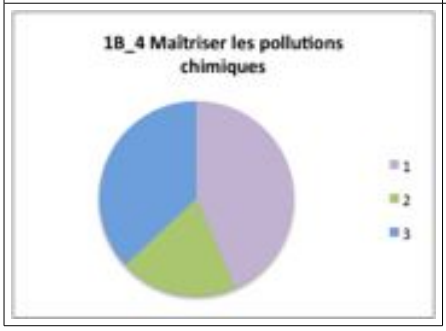

➢ **Concernant la protection de la qualité des eaux vis-à-vis des usages**, le scénario 1 est privilégié ; outre le bilan et la reconduction des dispositifs contractuels sur le Haut-Lignon, la majorité des acteurs considèrent que les dispositifs et obligations réglementaires (périmètres de protection de captages, profils de baignade) seront suffisants. Les agriculteurs estiment avoir engagé toutes les mesures, à travers notamment les MAET, pour réduire les apports de phosphore du bassin versant dans le barrage de Lavalette.

En complément, plusieurs acteurs ont souligné :

- la nécessité d'améliorer les connaissances sur le cycle du phosphore dans le barrage de Lavalette (étude qui devrait démarrer dans le cadre du Contrat Territorial en cours) et sur les apports de phosphore depuis le bassin versant ; ces études pourraient servir de guide aux agriculteurs pour mesurer l'efficacité de leurs efforts. Elles ne doivent pas être perçues comme stigmatisantes pour l'agriculture mais au contraire comme des outil d'aide et d'évaluation des pratiques.
- L'opportunité de structurer un dispositif d'alerte et de gestion de crise en cas d'altération de la qualité des eaux destinées à l'AEP (mesure du scénario 3), notamment pour les communes les moins organisées, celles qui ne sont pas en délégation de service public ; il apparaît en effet qu'en situation de pollution des eaux, les communes ne savent pas toujours comment réagir. Une mutualisation et des conseils pratiques seraient alors nécessaires. .

A l'inverse, une restriction / interdiction de l''épandage des boues de STEP dans les zones d'alimentation des captages destinés à l'AEP semble peu opportune voire impossible à mettre en œuvre (le bassin d'alimentation de Lavalette concerne l'essentiel du bassin versant du Haut Lignon, les dispositions réglementaires des périmètres de protection intègrent déjà ce point …).

➢ **Concernant les pollutions d'origines domestique et industrielle**, le scénario 1 est privilégié (>50% des positionnements) ; la volonté affichée est ainsi d'accompagner la réalisation des travaux qui permettront une amélioration du fonctionnement des réseaux eaux usées (problématique principale) et des stations d'épuration (domestiques notamment) en s'appuyant sur des recommandations concernant notamment les performances de ces équipements (ex : surverses par temps de pluie pour les réseaux …) ; le suivi des stations d'épuration semble suffisant actuellement mais l'information devrait revenir sur le territoire.

En complément, la nécessité de définir et organiser une filière de valorisation des boues de station d'épuration est confirmée ; il s'agit d'une problématique majeure sur le territoire (*pas de possibilité pour l'agriculture d'accueillir davantage de boues).*

Concernant l'assainissement non collectif, les acteurs soulignent l'importance d'agir avec plus d'efficacité et de pouvoir vérifier les effets positifs de la réhabilitation des ANC. Un travail sur les secteurs à enjeux permettra de ne pas s'éparpiller et d'obtenir des premiers résultats (pertinence d'un accompagnement du SAGE sur ce point).

Concernant les piscicultures (seulement 3 sur le territoire), le cadre réglementaire paraît suffisant.

En lien avec le scénario 3 (35% des positionnements) quelques actions sont soulignées et rajoutées au scénario retenu par les acteurs : planification des actions de réduction des pollutions domestiques, mise en place et le suivi de sites pilotes concernant les zones de rejet végétalisées. Ces actions pourront utilement compléter l'accompagnement des collectivités dans l'amélioration de l'assainissement domestiques et la réduction des pressions sur les cours d'eau.

De même, la formulation de recommandations concernant les activités impactantes pour les milieux aquatiques (quads, 4 x 4 …) a été rajoutée au scénario retenu.

➢ **Concernant les pollutions d'origine agricole**, le scénario 1 est également privilégié ; la volonté affichée est là encore d'accompagner les exploitants agricoles dans l'amélioration de leurs pratiques, sans contraindre mais en formulant des recommandations.

Les pratiques agricoles sur le territoire (agriculture non intensive) permettent globalement de maîtriser les épandages. Des évolutions sont possibles concernant le stockage ; il est toutefois souligné les risques associés à une augmentation de la durée de stockage des effluents de ferme : s*i le stockage se fait sur 6 mois, beaucoup d'effluents seront concentrés lors de la période d'épandage avec des effets potentiellement négatifs sur la qualité de l'eau.*

➢ Pour accompagner l'amélioration des pratiques, trois mesures sont retenues en complément du scénario 1 (actions pointées de 16 à 19 fois par les acteurs) :

- le soutien aux procédés innovants pour réduire les effluents liquides (aujourd'hui, l*a mise aux normes se fait avec des filières « lisier» mais pour des raisons sanitaires (aires plus propres …)*,
- la poursuite de l'installation des points d'abreuvement,
- la clarification de la réglementation relative aux ripisylves dans le cadre des surfaces PAC déclarées ; pour les ripisylves, il s'agira notamment de s'appuyer sur la nouvelle PAC qui va valoriser les bandes enherbées. Les haies ne seront alors plus vues par les agriculteurs comme des espaces inutiles perdus.

La clarification de la notion de cours d'eau est aussi évoquée.

➢ **Concernant les pollutions chimiques,** le scénario 1 est également privilégié. L'amélioration des connaissances et de l'information sur le site de Villemarché (impact sur les milieux, suivi des amélioration) est confirmée comme un point important. Sur ce site, même si la situation s'améliore (création d'un bassin tampon), il y a encore des surverses de lixiviats. Le site devrait fonctionner jusqu'à fin 2016 ou bien être prolongé de 4 à 5 ans.

Concernant les pesticides, la promotion du zéro pesticides pour les communes (et les particuliers) est affichée. Pour y parvenir, l'information et la formation restent nécessaires.

Le scénario 3, validé par près de 40% des acteurs, intègre des mesures plus complètes sur l'amélioration des connaissances et le suivi des substances dangereuses dans les zones d'assainissement collectif. Si les acteurs n'affichent pas une volonté d'obliger les gestionnaires des réseaux et de stations d'épuration à engager des suivis supplémentaires, au delà du cadre réglementaire existant (*le RSDE ne concerne que les steps de plus de 10 000 EH),* la proposition de réaliser des campagnes de recherche sur les principales stations d'épuration du bassin versant, notamment en cas de raccordement d'activités industrielles et/ou artisanales, est retenue.

La stratégie retenue pour l'enjeu 1

La stratégie retenue pour l'enjeu 1 est présentée de façon synthétique ci-dessous et de façon plus détaillée dans les tableaux en annexe 2.

<table>
<tr><th colspan="3">ENJEU N°1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau</th></tr>
<tr><th colspan="3">Objectif général 1A : Sécuriser les usages tout en préservant la ressource quantitative</th></tr>
<tr><th>Objectifs opérationnels</th><th colspan="2">Mesures retenues pour la stratégie</th></tr>
<tr><td rowspan="3">1A_1 Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux</td><td>Améliorer le réseau de suivi quantitatif des cours d'eau</td><td>Installer des repères visuels (5 à 10) répartis sur le bassin versant pour améliorer la connaissance et le suivi des cours d'eau (ex : échelle à lecture directe installée au droit d'ouvrage hydraulique)</td></tr>
<tr><td>Mettre en œuvre un plan de gestion de la ressource en eau</td><td>Encadrer les prélèvements :
• Sur les bassins versants peu impactés : définir des Volumes Maximums Prélevables afin de préserver la situation actuelle (<u>portée réglementaire</u>),
• Sur les bassins versants impactés :
‣ proposer des objectifs à atteindre en terme de Volume Maximum Prélevables (<u>sans portée réglementaire</u>)
‣ engager une réflexion sur les incidences techniques et financières d'une réduction des volumes prélevés sur les bassins versants déficitaires
‣ proposer, en connaissance de cause une stratégie de gestion de la ressource sans portée réglementaire (possibilité d'une évolution vers un nouveau cadre réglementaire à étudier lors de la révision du SAGE)

Sensibiliser les élus aux enjeux de la gestion quantitative de la ressource en eau : communication des résultats de l'étude « adéquation ressource/besoins », information sur les objectifs du SAGE, les méthodes et moyens pour limiter les consommations…</td></tr>
<tr><td>Améliorer la gestion des sécheresses</td><td>Réviser l'arrêté cadre sécheresse pour l'adapter aux spécificités du bassin versant (en valorisant les conclusions de l'étude adéquation besoins / ressources).
Mettre en place/ compléter le dispositif d'alerte existant pour renforcer son efficacité, notamment sur les communes qui ne sont pas en délégation de service public (ou non adhérentes à un Syndicat).</td></tr>
</table>

ENJEU N°1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau		
Objectif général 1A : Sécuriser les usages tout en préservant la ressource quantitative		
Objectifs opérationnels	**Mesures retenues pour la stratégie**	
1A-2 Sécuriser l'approvisionnement en eaux pour les usages	Sécuriser l'alimentation en eau potable	Réaliser les interconnexions pour sécuriser l'AEP Diversifier la ressource
	Sécuriser les autres usages	Réaliser des ouvrages de stockage pour limiter les prélèvements sur la ressource naturelle en période d'étiage et/ou pour des usages peu exigeants en matière de qualité d'eau, en tenant compte du cadre légal et réglementaire et des dispositions du SDAGE LB.
1A-3 Réaliser des économies d'eau	Améliorer les réseaux d'eau potable	Réaliser les études patrimoniales des réseaux AEP Diminuer les pertes sur réseaux AEP / Améliorer le rendement
1A-3 Réaliser des économies d'eau	Réaliser des économies d'eau dans les collectivités	Préconiser des aménagements/ équipements permettant de limiter les besoins en eau (collectivités) Sensibiliser les élus, personnels techniques aux économies d'eau Renforcer l'information sur les améliorations des réseaux AEP notamment auprès des communes aujourd'hui en régie.
	Réduire, optimiser les besoins en eau agricoles	Sensibiliser les exploitants agricoles aux économies d'eau, valoriser les retours d'expérience
	Réduire les besoins en eau des industriels/artisans	Sensibiliser les gros consommateurs aux économies d'eau

ENJEU N°1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau		
1B Atteindre / Maintenir une qualité d'eau satisfaisante pour les usages et les milieux		
Objectifs opérationnels	**Mesures retenues pour la stratégie**	
1B_1 Atteindre / Maintenir une qualité d'eau satisfaisante pour les usages et les milieux	Pérenniser le Contrat Territorial du Haut-Lignon	Lors du bilan du CT du Haut-Lignon, établir un bilan des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées déjà mises en œuvre et pérenniser les dispositifs contractuels les plus adaptés pour accompagner/faciliter les actions à engager
	Améliorer la connaissance du cycle du phosphore	Etudier le cycle du phosphore dans le barrage de Lavalette Etudier les apports de phosphore du bassin versant du barrage de Lavalette (sources, flux, transferts …)
	Protéger les captages destinés à l'alimentation en eau potable	Finaliser/actualiser les périmètres de protection des captages AEP
	Réaliser les profils de baignades	Réaliser les profils de baignade
1B_2 Réduire la pollution organique d'origine domestique ou industrielle	Planifier les travaux d'amélioration de l'assainissement collectif	Finaliser, actualiser les schémas d'assainissement, diagnostics des réseaux Réaliser un diagnostic général des pollutions et de leurs impacts pour ajuster les objectifs de qualité et quantifier les efforts et moyens à mobiliser pour les atteindre et planifier la réduction des pollutions domestiques à l'échelle du bassin versant en tenant compte des enjeux sanitaires et environnementaux
	Améliorer/fiabiliser les résedaux d'assainissement	Mettre en œuvre les travaux de réhabilitation/d'amélioration des réseaux d'assainissement collectif pour se conformer au cadre réglementaire existant Formuler des recommandations sur les réseaux eaux usées ; réseaux séparatifs, fonctionnement des réseaux unitaires (surverse) et stockage temporaire par temps de pluie … (sans portée juridique)
	Améliorer/fiabiliser les stations d'épuration	Mettre en œuvre les travaux de réhabilitation/d'amélioration des stations d'épurations existants pour se conformer au cadre réglementaire existant Formuler des recommandations sur le stockage/traitement par temps de pluie et sur les niveaux de rejet des stations d'épuration (sans portée juridique)
	Expérimenter des zones de rejet végétalisées	Mettre en place et suivre des sites pilotes complémentaires (ZRV) pour réduire/ supprimer les rejets (au moins pendant les périodes d'étiage)
	Organiser une filière « boues de station d'épuration »	Définir et organiser une filière de traitement/valorisation/évacuation des boues de station d'épuration à l'échelle du territoire
	Améliorer l'assainissement non collectif	Finaliser les diagnostics et contrôles des ANC Réhabiliter les ANC "à risques" ou, si besoin, réaliser des dispositifs collectifs
	Limiter l'impact des piscicultures	Valoriser les améliorations apportées aux piscicultures pour limiter leur impact sur la qualité des eaux (Fay)
	Limiter la pollution de certaines activités de loisirs	Formuler des recommandations par rapport aux pratiques potentiellement impactantes (4 x 4, quads…)

ENJEU N°1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau		
1B Atteindre / Maintenir une qualité d'eau satisfaisante pour les usages et les milieux		
Objectifs opérationnels	**Mesures retenues pour la stratégie**	
1B_3 Réduire la pollution organique d'origine agricole	Améliorer les bâtiments d'élevage et la gestion des effluents d'élevage	Engager une réflexion sur les moyens à développer localement pour améliorer le stockage et la valorisation des effluents d'élevage Engager les travaux pour améliorer les bâtiments d'élevage (en application du cadre légal et réglementaire existant) Soutenir les procédés innovants (ex : valorisant des déchets bois pour les litières)
	Encadrer les bâtiments d'élevage et la gestion des effluents	Formuler des recommandations pour les futurs bâtiments d'élevage (sans portée juridique)
	Limiter les pressions sur les berges et les ripisylves	Poursuivre l'installation des points d'abreuvement du bétail sur l'ensemble du bassin versant (enjeux espèces, habitats, usages…) Clarifier la réglementation relative aux ripisylves notamment vis-à-vis de l'application de la PAC (prise d'un arrêté préfectoral par exemple).
1B_4 Maîtriser les pollutions chimiques	Améliorer la connaissance et le suivi des substances dangereuses	Réaliser des campagnes de recherche spécifique sur les principales STEPs du bassin versant (moins de 10 000 EH), en ciblant les stations susceptibles de recevoir des effluents non domestiques. Si besoin (présence avérée de substance dangereuse), engager un recensement et une caractérisation des principales sources de substances dangereuses dans la zone d'assainissement collectif.
	Encadrer le site de Villemarché	Réaliser une étude diagnostic sur le site, le cours d'eau exutoire pour connaître l'impact du CET de Villemarché Représenter la CLE à la CSS
	Reduire / supprimer l'usage des pesticides	Sensibiliser les collectivités (élus et personnel technique), les particuliers / promouvoir le zero pesticide S'engager vers le zéro pesticide pour collectivités et jardiniers
	Informer, sensibiliser sur les risques et impacts associés au salage des routes	Informer, sensibiliser sur les risques et impacts associés au salage des routes

Stratégie retenue pour l'enjeu 1

Une stratégie qui s'appuie sur de l'animation, de la concertation et de la planification pour faciliter l'application du cadre légal et réglementaire existant, et la mise en œuvre d'actions ou de principes de gestion permettant d'améliorer la gestion quantitative de la ressource et la qualité des eaux superficielles et souterraines.

Plus précisément, concernant la gestion quantitative de la ressource :

- Une portée juridique (volumes maximums prélevables) sur les secteurs préservés pour éviter la dégradation,

- Une évaluation des conséquences techniques, financières et en terme d'usages d'une limitation des volumes prélevés sur les bassins versants impactés pour décliner une stratégie d'amélioration adaptée et juger de l'opportunité de réglementer plus largement les prélèvements,

- Un renforcement de l'animation auprès des communes en régie concernant la sécurisation de l'AEP et l'amélioration des réseaux,

- Une révision de l'arrêté cadre sécheresse pour l'adapter aux spécificités du territoire,

- L'incitation aux économies d'eau par une sensibilisation renforcée auprès de tous les usagers.

Concernant la préservation de la qualité des eaux :

- Pas de portée juridique dans la stratégie retenue, considérant que le cadre légal et réglementaire existant est suffisant et doit avant tout être appliqué,

- L'amélioration des connaissances sur les pressions et mécanismes d'altération de la qualité de l'eau (ex : apports et cycle du phosphore dans le barrahge de Lavalette …),

- Une planification concertée des actions à engager pour préserver/améliorer la qualité de l'eau,

- L'amélioration des réseaux eaux usées et stations d'épuration, des assainissements non collectifs mais aussi des bâtiments d'élevage pour se conformer au cadre légal et réglementaire en vigueur,

- Un renforcement de l'accompagnement des acteurs et usgers : réflexions sur l'amélioration de la gestion des boues de stations d'épuration, l'évolution des bâtiments d'élevage et la gestion des effluents - Sites pilotes de zones de rejet végétalisées pour réduire l'impact des rejets des stations d'épuration

- La poursuite voire le renforcement de la sensibilisation pour réduire voir supprimer les produits phytosanitaires (collectivités et particuliers notamment), limiter l'impact du salage des routes …

Enjeu 2 : Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant

Bilan du diagnostic et du scénario tendanciel

ENJEU N°2 : Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant			
Objectifs généraux	**Objectifs opérationnels**	**Satisfaction enjeu/ tendanciel**	**Plus-value du SAGE**
2A Identifier, délimiter et protéger les zones humides	2A_1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les zones humides : inventaire	Non satisfait	Forte
	2A_1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les zones humides : sensibilisation		
	2A_2 Protéger les zones humides	En partie satisfait	
	2A_3 Restaurer les zones humides		
2B Identifier, délimiter et protéger les zones têtes de bassin versant	2B_1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les têtes de bassin versant : délimitation	Non satisfait	Forte
	2B_1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les têtes de bassin versant : sensibilisation		
	2B_2 Mettre en place des mesures spécifiques aux têtes de bassin versant : politique globale		
	2B_2 Mettre en place des mesures spécifiques aux têtes de bassin versant : solidarité aval/amont		

➪ Les zones humides et têtes de bassin versant sont des enjeux forts.

ENJEU N°2 : Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant					
Objectifs généraux	**Objectifs opérationnels**	**Poids acteurs (concertation scénario) - GT 2014**			
		% avis exprimé / nombre participants	% avis "Elevé"	% avis Moyenne"	% avis "Faible"
2A Identifier, délimiter et protéger les zones humides	2A_1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les zones humides : inventaire	114%	56%	25%	19%
	2A_1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les zones humides : sensibilisation	93%	85%	8%	8%
	2A_2 Protéger les zones humides	143%	50%	30%	20%
	2A_3 Restaurer les zones humides	100%	36%	43%	21%
2B Identifier, délimiter et protéger les zones têtes de bassin versant	2B_1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les têtes de bassin versant : délimitation	79%	5%	55%	36%
	2B_1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les têtes de bassin versant : sensibilisation	71%	60%	40%	0%
	2B_2 Mettre en place des mesures spécifiques aux têtes de bassin versant : politique globale	64%	33%	44%	22%
	2B_2 Mettre en place des mesures spécifiques aux têtes de bassin versant : solidarité aval/amont	64%	56%	44%	0%

➪ La connaissance et la protection des zones humides sont des axes de travail forts. La restauration des zones humides est moins prioritaire.

➪ La gestion des têtes de bassin versant apparaît comme moins prioritaire ; l'accent peut être mis sur l'amélioration et la diffusion des connaissances, mais aussi la notion de solidarité aval/amont.

Bilan de la concertation sur la stratégie

Objectif général 2A « Identifier, délimiter et protéger les zones humides »

Les positionnements d'acteurs pour chaque objectif opérationnel sont les suivants :

ENJEU N°2 : Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant					
Objectifs opérationnels	Bilan				
	Sc 1	Sc 2	Sc 3		Total réponse
2A_1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les zones humides	19	24	2		45
2A_2 Protéger les zones humides	11	20	14		45
2A_3 Restaurer les zones humides	12	21	12		45

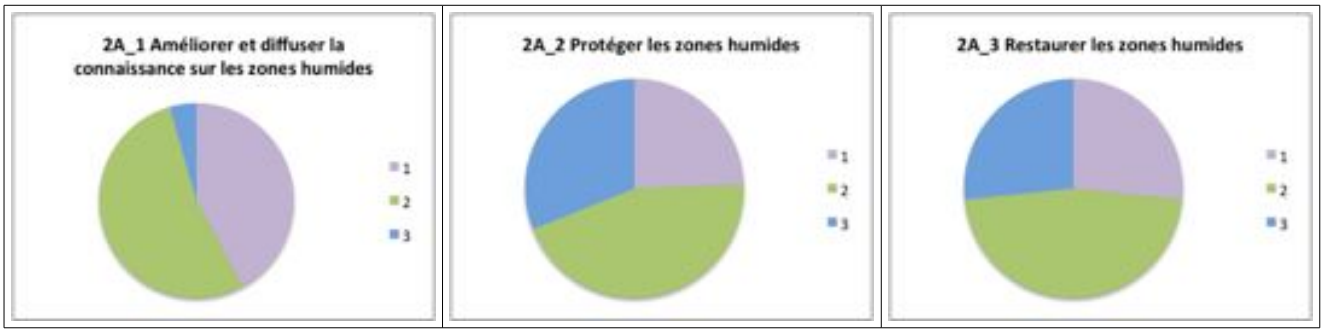

➢ **Concernant l'amélioration et la diffusion des connaissances sur les zones humides**, le scénario 2 est privilégié ; la majorité des acteurs souhaitent des compléments d'inventaires et de caractérisation des zones humides sur le bassin versant (notamment en secteurs forestiers, à réaliser par le SAGE), et une diffusion des données disponibles. Mais un peu moins de 50% des acteurs jugent que les données actuelles sont suffisantes et qu'il faut principalement les diffuser et sensibiliser sur les enjeux associés aux zones humides.

Certains acteurs s'interrogent sur la plus value du SAGE en matière de zones humides au regard notamment d'une prise en compte déjà marquée dans le SDAGE.

Le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, dans sa dispositin 8A-1 précise qu' […En l'absence d'inventaire précis sur leur territoire ou de démarche en cours à l'initiative d'une commission locale de l'eau, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale élaborant ou révisant leur document d'urbanisme sont invités à réaliser cet inventaire dans le cadre de l'état initial de l'environnement, à une échelle compatible avec la délimitation des zones humides dans le document […].

➢ **Concernant la protection des zones humides**, le scénario 2 est aussi privilégié ; une part importante des acteurs exprime ainsi sa volonté de protéger les zones humides surtout dans le cadre des documents d'urbanisme mais aussi des projets, en renfoçant au moins localement le cadre réglementaire existant, en développant l'accompagnement et le conseil (mise en place d'une cellule d'asistance technique « zones humides »), mais aussi en poursuivant les programmes de protection des petites zones humides.

Pour les élus, la question des zones humides est régulièrement soulevée. Certains disent avoir besoin de mieux connaître les zones humides et d'anticiper ainsi l'urbanisme. Les zones humides peuvent (doivent) être inventoriées dans les documents d'urbanisme.

Notons toutefois que plus de la moitié des acteurs se sont positionnés sur les scénarios 1 et 3 qui n'incluent aucune portée juridique complémentaire concernant la protection des zones humides. Il semble donc important de s'appuyer sur les futurs PLUi (PLU intercommunal) pour préserver au mieux les zones humides, mais pas forcément nécessaire de renforcer le cadre réglementaire visant les projets pouvant impacter une zone humide.

➢ **Concernant la restauration des zones humides,** le scénario 2 est privilégié ; les acteurs affichent donc une volonté de voir se poursuivre les actions de restauration de zones humides, notamment en secteurs forestiers et en têtes de bassins versants, avec nécessité d'un accompagnement des collectivités, des propriétaires et des gestionnaires. Dans le cadre des inventaires « zones humides », l'identification des zones humides dégradées est importante, notamment pour faciliter la mise en place de mesures compensatoires dans le cadre de projet impactant une zone humide.

Pour les zones humides, le positionnement majoritaire sur le scénario 2 répond à la plus value forte issue du scénario tendanciel et aux attentes exprimées par les acteurs dans les étapes précédentes de concertation.

Le lien est régulièrement fait entre protection des zones humides (notamment en têtes de bassin versant) et soutien d'étiage.

Objectif général 2B « Identifier, délimiter et protéger les zones têtes de bassin versant»

Les positionnements d'acteurs pour chaque objectif opérationnel sont les suivants :

ENJEU N°2 : Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant					
Objectifs opérationnels	**Bilan**				
	Sc 1	**Sc 2**	**Sc 3**		**Total réponse**
2B_1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les têtes de bassin versant	8	17	12		37
2B_2 Mettre en place des mesures spécifiques aux têtes de bassin versant	7	18	12		37

Seulement 80% des acteurs présents se sont positionnés sur cet objectif, traduisant un intérêt moins marqué (et/ou un enjeu plus faible) pour cette thématique, positionnement également ressenti lors des phases de concertation précédentes.

➢ **Concernant l'amélioration et la diffusion des connaissances sur les têtes de bassin versant**, le scénario 2 est « majoritaire » mais les scénarios 1 et 3, semblables et n'intégrant aucune mesure spécifique sur ce point recueillent à eux deux la majotité des voix Ainsi, la caractérisation des têtes de bassin versant pourra être engagée dans le cadre d'une démarche concertée (pas d'étude spécifique).

La sensibilisation pourra concerner les acteurs du territoire mais aussi les acteurs/partenaires des bassins versants aval afin de favoriser la solidarité aval/amont et d'inciter à une attention et une mobilisation spécifiques sur ces têtes de bassin versant essentielles en termes de biodiversité, d'hydrologie, de qualité des eaux mais aussi d'usage pour ce qui concerne le haut Lignon.

➢ **Concernant la mise en place de mesures spécifiques sur les têtes de bassin versant** : le positionnement est logiquement comparable : un intérêt à la sensibilisation aux pratiques adaptées aux têtes de bassin versant pour encourager leur mise en œuvre mais pas de volonté manifeste de décliner une stratégie de gestion spécifique à ces périmètres.

La stratégie retenue pour l'enjeu 2

ENJEU N°2 : Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant		
Objectif général 2A : Identifier, délimiter et protéger les zones humides		
Objectifs opérationnels	**Mesures retenues pour la stratégie**	
2A_1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les zones humides	Actualiser / compléter l'inventaire des zones humides	Définir un cadre d'inventaire des zones humides (validé par la CLE) à appliquer sur l'ensemble du territoire Réaliser l'inventaire et la caractérisation des zones humides en secteurs forestiers (par la structure porteuse du SAGE)
	Caractériser et hiérarchiser les zones humides	Caractériser les enjeux patrimoniaux et fonctionnels des zones humides Hiérarchiser les zones humides - Proposer les zones prioritaires à protéger et/ou à restaurer
	Réaliser un porter à connaissance de l'inventaire des zones humides	Diffuser les inventaires de zones humides - Constituer une base de données zones humides à l'échelle du SAGE et faciliter sa consultation Communiquer, sensibiliser sur les enjeux patrimmoniaux et fonctionnels associés aux zones humides
2A_2 Protéger les zones humides	Améliorer la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme	Compléter les inventaires de zones humides dans le cadre des documents d'urbanisme (en intégrant les inventaires existants ou prévus). Prescription du SAGE sur les modalités de prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme (portée juridique – rapport de compatibilité)
	Améliorer la prise en compte des zones humides dans les procédures d'aménagement foncier	Compléter les inventaires de zones humides dans le cadre des procédures d'aménagement foncier Recommandations du SAGE sur les modalités de prise en compte des zones humides dans les procédures d'aménagement foncier (sans portée juridique)
	Améliorer la prise en compte des zones humides dans le cadre des projets	Renforcer l'information sur le cadre réglementaire existant relatif aux zones humides Mettre en place une cellule d'assistance technique "zones humides" pour favoriser leur reconnaissance et leur prise en compte dans le cadre des projets, programmes d'aménagements, et suivre/conseiller lors des opérations de gestion/restauration
	Améliorer les pratiques sur les zones humides	Communiquer sur les pratiques de gestion compatibles / favorables à la préservation des zones humides Poursuivre les programmes de protection de petites zones humides (ex : programme Leader sur les points d'abreuvement) Décliner et engager des programmes de gestion sur des zones humides prioritaires (déjà identifiées dans le cadre de l'inventaire existant, ou bien reconnues lors des inventaires complémentaires)
2A_3 Restaurer les zones humides	Mettre en œuvre un plan de reconquête des zones humides	Sur la base des connaissances actuelles et futures (inventaires complémentaires), proposer un programme de restauration des zones humides dégradées en secteurs forestiers et amont des bassins versants
	Faciliter la restauration des zones humides	Identifier des zones humides à restaurer (notamment dans le cadre de mesures compensatoires à des projets impactants) Accompagner les collectivités et propriétaires dans la restauration des zones humides Communiquer sur les opérations de restauration des zones humides, en valorisant notamment les retours d'expérience

ENJEU N°2 : Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant		
Objectif général 2B : Identifier, délimiter et protéger les zones têtes de bassin versant		
Objectifs opérationnels	**Mesures retenues pour la stratégie**	
2B_1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les têtes de bassin versant	Inventaire,délimitation et caractérisation des têtes de bassin versant	**Réaliser un inventaire, une délimitation et une caractérisation des têtes de bassin versant**
	Sensibiliser aux enjeux des têtes de bassins versant	**Sensibiliser aux enjeux associés aux têtes de bassin versant**
2B_2 Mettre en place des mesures spécifiques aux têtes de bassin versant	Améliorer les pratiques sur les têtes de bassin versant	**Sensibiliser aux pratiques adaptées aux têtes de bassins versants**

Stratégie retenue pour l'enjeu 2

Zones humides

- Réalisation d'un inventaire complémentaire des zones humides en secteurs forestiers, porté par le SAGE,

- Réalisation d'inventaires complémentaires dans les zones agricoles et péri-urbaines dans le cadre de l'élaboration/la révision des documents d'urbanisme par les collectivités compétentes en matière d'urbanisme,

- Renforcement de la gouvernance locale (cellule d'assistance technique) pour faciliter la prise en compte des zones humides

- Nécessaire compatibilité (portée juridique) des documents d'urbanisme avec l'objectif de préservation des zones humides ; mais pas de portée juridique visant les procédures d'aménagement foncier (peu voir pas aujourd'hui) et les projets (réglementation existante jugée suffisante),

- Poursuite des actions de protection/restauration des zones humides, prioritairement sur l'amont des bassins versants (notamment en secteurs forestiers)

Têtes de bassin versant :

- Amélioration et diffusion des connaissances sur les enjeux associés aux têtes de bassin versant,

- Sensibilisation aux pratiques adaptées,

- Pas de stratégie de gestion spécifique considérant que le périmètre du SAGE constitue dans sa globalité une tête de bassin versant.

Enjeu 3 : Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau

Bilan du diagnostic et du scénario tendanciel

ENJEU N°3 : Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau			
Objectifs généraux	**Objectifs opérationnels**	**Satisfaction enjeu/ tendanciel**	**Plus-value du SAGE**
3A Maîtriser les rejets et les prélèvements en tenant compte des exigences des espèces vivant dans les cours d'eau	3A_1 Définir des objectifs de qualité	En partie satisfait	Forte à modérée
	3A_2 Définir et atteindre des objectifs de débit		
3B Préserver les milieux et les espèces vivant dans les cours d'eau	3B_1 " Maîtriser" les projets d'aménagement	En partie satisfait	Forte à modérée
	3B_2 Renforcer la protection des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales		
3C Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	3C_1 Poursuivre l'amélioration des pratiques de gestion	En partie satisfait	Forte à modérée
	3C_2 Pérenniser / renforcer les actions de restauration et d'entretien		
	3C_3 Assurer la continuité écologique des cours d'eau : piscicole		
	3C_3 Assurer la continuité écologique des cours d'eau : sédimentaire sur le Lignon	Non satisfait	

☞ Enjeu globalement fort pour la protection et l'amélioration du fonctionnement écologique des cours d'eau.

ENJEU N°3 : Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau					
Objectifs généraux	**Objectifs opérationnels**	**Poids acteurs (concertation scénario) - GT 2014**			
		% avis exprimé / nombre participants	% avis "Elevé"	% avis Moyenne"	% avis "Faible"
3A Maîtriser les rejets et les prélèvements en tenant compte des exigences des espèces vivant dans les cours d'eau	3A_1 Définir des objectifs de qualité	92%	73%	27%	0%
	3A_2 Définir et atteindre des objectifs de débit	83%	90%	10%	0%
3B Préserver les milieux et les espèces vivant dans les cours d'eau	3B_1 " Maîtriser" les projets d'aménagement	75%	89%	11%	0%
	3B_2 Renforcer la protection des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales	67%	88%	13%	0%
3C Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	3C_1 Poursuivre l'amélioration des pratiques de gestion	83%	90%	10%	0%
	3C_2 Pérenniser / renforcer les actions de restauration et d'entretien	83%	60%	30%	10%
	3C_3 Assurer la continuité écologique des cours d'eau : piscicole	83%	80%	10%	10%
	3C_3 Assurer la continuité écologique des cours d'eau : sédimentaire sur le Lignon	42%	20%	80%	0%

☞ Toutes les thématiques apparaissent comme importantes pour les acteurs. La continuité sédimentaire sur le Lignon est toutefois moins ciblée (complexité de la situation).

Bilan de la concertation sur la stratégie

Objectif général 3A « Maîtriser les rejets et les prélèvements en tenant compte des exigences des espèces vivant dans les cours d'eau »

Les positionnements d'acteurs pour chaque objectif opérationnel sont les suivants :

ENJEU N°3 : Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau					
Objectifs opérationnels	Bilan				
	Sc 1	Sc 2	Sc 3		Total réponse
3A_1 Définir des objectifs de qualité	19	11	16		46
3A_2 Définir et atteindre des objectifs de débit	19	16	10		45

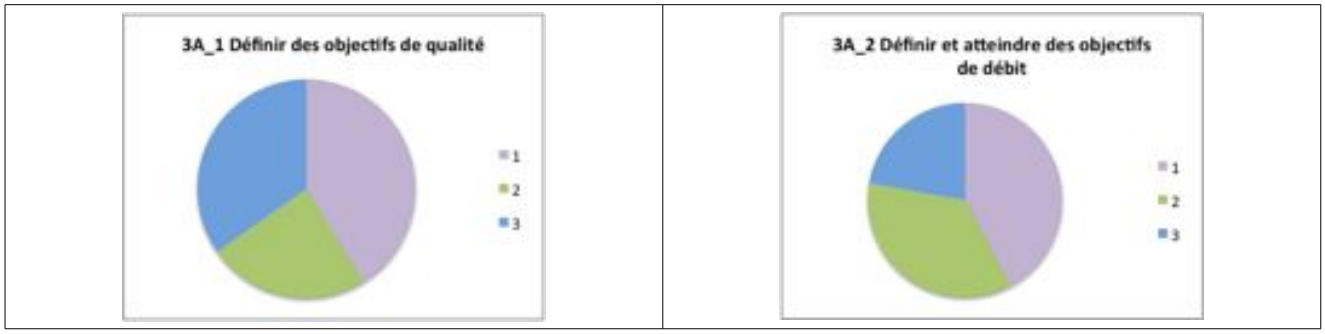

➢ **Concernant les objectifs de qualité**, les scénarios 1 et 3 sont privilégiés ; les acteurs considèrent ainsi que les objectifs affichés par le SDAGE sont suffisants et adaptés au territoire, même si une minorité souhaite au moins localement des objectifs de qualité renforcés. Ce positionnement est cohérent avec celui affiché pour l'objectif 1B : la qualité des l'eau doit être préservée voire améliorée, mais sans contraindre les acteurs. Le diagnostic global des flux de pollution afin de prioriser les interventions est à plusieurs reprises souligné, confortant ainsi le scénario 3 pour cet objectif opérationnel.

➢ **Concernant les objectifs de débits** : même si le scénario 1 (qui se limite au respect du cadre réglementaire en matière de débit minimum) est le plus souvent proposé, le scénario 2 qui vise à formuler des recommandations pour une amélioration de la gestion quantitative des ressources fédère plus de 35% des avis. 22 % des acteurs juge pertinent le scénario 3 intégrant un cadre réglementaire relatif aux usages de l'eau.

Ce positionnement globalement partagé est cohérent avec celui exprimé pour l'objectif opérationnel 1A_1 «Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux ».

La nécessité de réglementer au moins localement les usages est soulignée à plusieurs reprises, renforcée par les conclusions de l'étude besoins/ressources (cf. compléments suite à la CLE du 3/04/2015 – p 36).

Objectif général 3B « Préserver les milieux et les espèces vivant dans les cours d'eau »

Les positionnements d'acteurs pour chaque objectif opérationnel sont les suivants :

ENJEU N°3 : Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau					
Objectifs opérationnels	Bilan				
	Sc 1	Sc 2	Sc 3		Total réponse
3B_1 " Maîtriser" les projets d'aménagement	9	20	17		46
3B_2 Renforcer la protection des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales	9	20	16		45

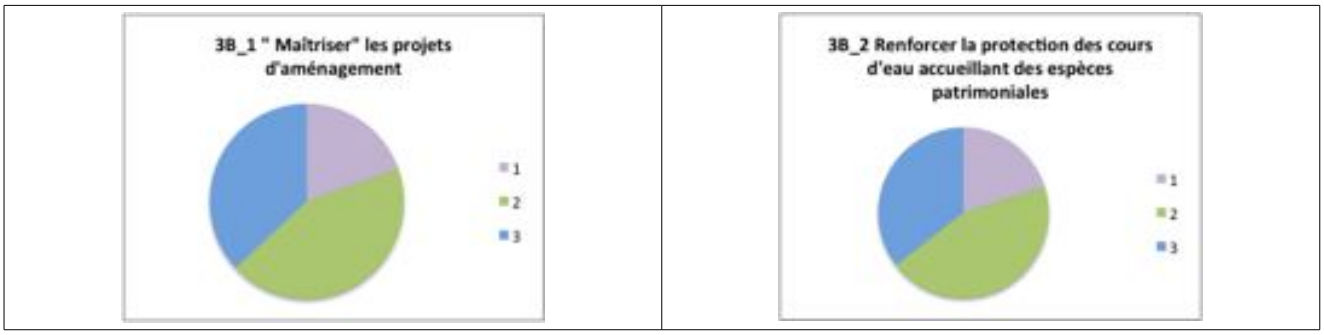

➢ **Concernant les projets/programmes susceptibles d'impacter les cours d'eau**, le scénario 2 est privilégié, traduisant en cela une volonté d'une partie des acteurs de décliner un SAGE renforçant au moins localement le cadre légal et réglementaire relatif à la protection des cours d'eau. Toutefois, plus de 50% des avis concernent les scénarios 1 et 3 qui ne visent pas de portée réglementaire mais seulement un accompagnement des porteurs de projets via des recommandations pour la prise en compte des milieux aquatiques. Au travers de ces deux scénarios, la sensibilisation et la mobilisation de la CLE dans le cadre des programmes et projets sont aussi mises en avant.

➢ **Concernant la protection des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales**, le positionnement est identique (majorité pour le scénario 2 mais plus de 50% des avis pour les scénarios 1 et 3 identiques). On peut ainsi envisager que ces cours d'eau constituent des secteurs prioritaires pour la formulation d'un cadre réglementaire spécifique, notamment pour la protection des ripisylves (actions citée), et pour la mise en œuvre d'actions et de protections adaptées.

Objectif général 3C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau»

Les positionnements d'acteurs pour chaque objectif opérationnel sont les suivants :

ENJEU N°3 : Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau					
Objectifs opérationnels	Bilan				
	Sc 1	Sc 2	Sc 3		Total réponse
3C_1 Poursuivre l'amélioration des pratiques de gestion	12	14	14		40
3C_2 Pérenniser / renforcer les actions de restauration et d'entretien	12	16	14		42
3C_3 Assurer la continuité écologique des cours d'eau	23	13	10		46

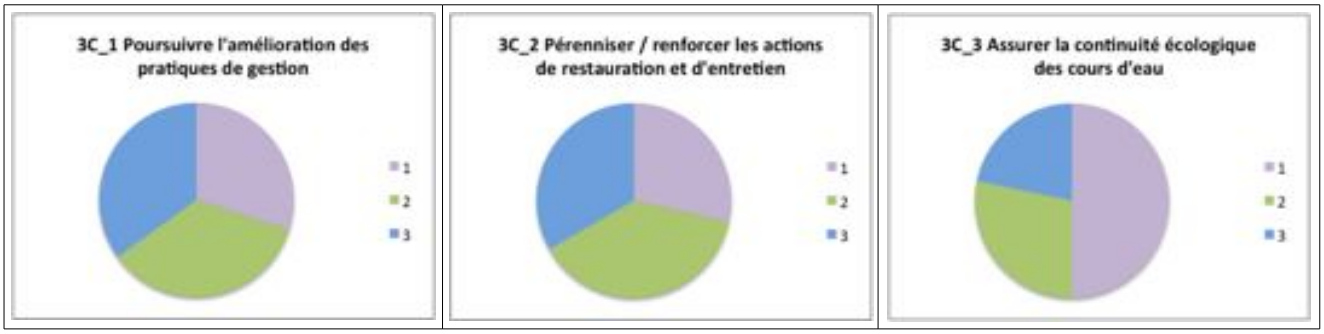

➢ **Concernant l'amélioration des pratiques de gestion**, les trois scénarios sont équivalents dans leur contenu et reposent essentiellement sur une incitation à l'amélioration des pratiques via de l'information et une valorisation des bonnes pratiques déjà mises en œuvre.

➢ **Concernant les actions de restauration et d'entretien des cours d'eau**, le positionnement est relativement partagé entre les trois scénarios. Environ 40% des acteurs expriment la nécessité de pérenniser et renforcer les programmes de restauration et d'entretien sur l'ensemble du bassin versant (y compris la Dunière) mais près de 60% ne préconise que la poursuite d'une gestion ciblée en amont de Lavalette voire l'absence d'opération. La réalisation de diagnostic hydromorphologique plus poussé notamment sur le Lignon amont pouvant débouché sur des travaux de restauration conséquents ne sont pas nécessaires pour la majorité des avis exprimés.

L'extension d'un programme de gestion à l'ensemble du bassin versant est souvent soulignée par les acteurs, mais en restant sur des actions (et donc investissements) limitées (restauration et entretien des berges et du lit) (cf. positionnement CC du Pays de Montfaucon). Cette action mérite d'être retenue.

➢ **Concernant la continuité écologique**, le scénario 1 est privilégié ; la finalisation des inventaires et diagnostic des ouvrages et l'application du cadre réglementaire (priorité d'intervention sur les cours d'eau en liste 2) sont affirmés. Ce positionnement corrobore les échanges en ateliers où les acteurs ont souligné un intérêt moindre pour ce sujet du fait notamment des coûts induits et de l'incertitude quant à la faisabilité d'intervention sur les ouvrages. En particulier, la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) n'apparaît pas comme un thème essentiel pour les élus. Cette continuité n'est possible que si les ouvrages sont déjà adaptés. Certains estiment même que l'amélioration de la franchissabilité peut être contreproductive car elle permettrait à des espèces invasives de remonter détruire les espèces patrimoniales à l'amont.

On ne peut toutefois exclure le positionnement sur les scénarios 2 et 3 (environ 50% des avis exprimés) qui visent notamment à encadrer la réalisation de nouveaux ouvrages en travers des cours d'eau mais aussi à suivre les études et programmes conduits par EDF et la ville de Saint-Etienne sur leurs ouvrages.

Pour la restauration de la qualité écologique et fonctionnelle des cours d'eau, les positionnements répondent globalement aux attentes exprimées par les acteurs dans les étapes précédentes de concertation. La volonté affichée est néanmoins de poursuivre les programmes de restauration et d'entretien dans un cadre financier maîtrisé et raisonnable.

La stratégie retenue pour l'enjeu 3

ENJEU N°3 : Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau		
Objectif général 3A : Maîtriser les rejets et les prélèvements en tenant compte des exigences des espèces vivant dans les cours d'eau		
Objectifs opérationnels	**Mesures retenues pour la stratégie**	
3A_1 Définir des objectifs de qualité	Décliner des objectifs de qualité pour les masses d'eau superficielles	Atteindre les objectifs déjà fixés par la DCE / le SDAGE, sans niveau d'ambition supplémentaire Réaliser un diagnostic général des pollutions et de leurs impacts pour ajuster les objectifs de qualité et quantifier les efforts et moyens à mobiliser pour les atteindre
3A_2 Définir et atteindre des objectifs de débit	Respecter des objectifs de débits	Respecter les DB : application du L214-18 du CE, mise en conformité des ouvrages (prises d'eau) en tenant compte des besoins du milieu Encadrer les modalités d'exploitation de la ressource (cf. obj. 1A-1)
Objectif général 3B : Préserver les milieux et les espèces vivant dans les cours d'eau		
3B_1 " Maîtriser" les projets d'aménagement	Encadrer les projets	Associer la CLE suivant le cadre réglementaire mais aussi en amont des projets (au delà du simple cadre réglementaire) Formuler des recommandations pour limiter la dégradation des milieux aquatiques (sans portée juridfique)
	Faciliter la prise en compte des milieux aquatiques	Communiquer/sensibiliser sur le cadre réglementaire relatif aux projets / aménagements pouvant impacter les cours d'eau Sensibiliser sur le fonctionnement des cours d'eau et les impacts des projets

ENJEU N°3 : Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau		
Objectif général 3B : Préserver les milieux et les espèces vivant dans les cours d'eau		
Objectifs opérationnels	**Mesures retenues pour la stratégie**	
3B_2 Renforcer la protection des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales	Améliorer les connaissances sur les espèces patrimoniales	Poursuivre, compléter les inventaires (Moule perlière, Ecrevisse à pattes blanches, Truite fario …)
	Protéger les espèces patrimoniales	Sensibiliser aux enjeux associés aux espèces patrimoniales Formuler des recommandations et édicter des règles de protection pour empêcher toute dégradation des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales (avec portée juridique visant les installations, ouvrages, travaux, aménagements) Engager des actions de protection novatrices sur les cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales
	Protéger les ripisylves	Protéger les ripisylves des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales au travers des documents d'urbanisme (portée réglementaire – rapport de compatibilité)
Objectif général 3C : Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau		
3C_1 Poursuivre l'amélioration des pratiques de gestion	Sensibiliser sur les bonnes pratiques de gestion, d'utilisation de l'espace (cf. 602)	Produire un guide des bonnes pratiques - Mettre en avant les impacts occasionnés par des pratiques inadaptées Valoriser les bonnes pratiques pour favoriser la réappropriation des cours d'eau
3C_2 Pérenniser / renforcer les actions de restauration et d'entretien	Poursuivre/ renforcer les programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau	Poursuivre les programmes de restauration et d'entretien (lit et berges) sur le bassin versant du Lignon en amont de Lavalette Etendre le Contrat Territorial du Haut Lignon sur l'ensemble du bassin versant, y compris celui de la Dunière (actions lit et berges dans un cadre budgétaire contraint) Dans le cadre de l'étude bilan du Contrat Territorial du Lignon, établir un diagnostic morphologique des cours d'eau pour si besoin, programmer des actions de restauration concernant tous les compartiments des cours d'eau et à forte plus-value environnementale.
3C_3 Assurer la continuité écologique des cours d'eau	Mettre en œuvre un programme de restauration de la continuité écologique	Finaliser l'inventaire et la caractérisation des obstacles à la continuité écologique Restaurer la continuité piscicole en priorité sur les cours d'eau classés en liste 2 Renforcer la sensibilisation et l'information sur les obligations réglementaires en matière de restauration de la continuité écologique (L214-17 du CE notamment), le cadre de réalisation des travaux, et les plus values-environnementales
	Encadrer les ouvrages pouvant impacter la conitnuité écologique	Formuler des recommandations (au delà du cadre légal et réglementaire) à appliquer aux ouvrages existants (ou futurs) implantés en travers des cours d'eau (sans portée juridique)
	Améliorer les connaissances sur les opportunités et enjeux associés aux grands ouvrages	Suivre les études et programmes conduits par EDF et la ville de Saint-Etienne sur leurs ouvrages (Pont de Lignon 1 et 2, Lavalette, la Chapelette …) : information de la CLE des études en cours, représentation de la CLE aux réunions…

Enjeu 3 - Une stratégie qui repose principalement sur :

- Des objectifs de qualité et de quantité correspondants à ceux fixés par le cadre légal et réglementaire existant,

- La poursuite des actions de gestion/d'entretien des cours d'eau (ripisylves, points d'abreuvement pour le bétail …) sans volonté d'accroître de façon significative les moyens techniques et financiers mobilisés.

- L'application des priorités réglementaires en matière de continuité écologique (considérant que le travail est déjà conséquent et difficile à mettre en œuvre),

- L'absence de portée juridique complémentaire du SAGE sur les ouvrages pouvant entraver la continuité écologique, mais seulement des recommandations/préconisations pour les ouvrages existants et futurs,

- Une protection renforcée de certains cours d'eau, notamment ceux présentant un fort intérêt patrimonial (portée juridique du SAGE sur la protection des ripisylves dans les documents d'urbanisme, règles complémentaires concernant les installations, ouvrages, travaux, aménagements pouvant impacter ces cours d'eau).

Enjeu 4 : Lutter contre le développement des espèces invasives

La stratégie retenue pour l'enjeu 4 est présentée de façon synthétique ci-dessous et de façon plus détaillée dans les tableaux annexés.

Bilan du diagnostic et du scénario tendanciel

ENJEU N°4 : Lutter contre le développement des espèces invasives			
Objectifs généraux	**Objectifs opérationnels**	**Satisfaction enjeu/ tendanciel**	**Plus-value du SAGE**
4A Lutter contre les espèces invasives	4A_1 Lutter contre les espèces végétales invasives : sensibilisation	En partie satisfait	Faible à modérée
	4A_1 Lutter contre les espèces végétales invasives : actions		
	4A_2 Lutter contre les espèces animales invasives	Non satisfait	

☞ L'enjeu « espèces invasives » est modéré, notamment en matière de plus-value du SAGE.

ENJEU N°4 : Lutter contre le développement des espèces invasives					
Objectifs généraux	**Objectifs opérationnels**	**Poids acteurs (concertation scénario) - GT 2014**			
		% avis exprimé / nombre participants	% avis "Elevé"	% avis Moyenne"	% avis "Faible"
4A Lutter contre les espèces invasives	4A_1 Lutter contre les espèces végétales invasives : sensibilisation	58%	71%	29%	0%
	4A_1 Lutter contre les espèces végétales invasives : actions	75%	67%	33%	0%
	4A_2 Lutter contre les espèces animales invasives	75%	44%	22%	33%

☞ La priorité est accordée aux espèces végétales invasives, avec de la sensibilisation et la poursuite des actions visant à limiter leur extension.

Bilan de la concertation sur la stratégie

Objectif général 4A «Lutter contre les espèces invasives»

Les positionnements d'acteurs pour chaque objectif opérationnel sont les suivants :

ENJEU N°4 : Lutter contre le développement des espèces invasives					
Objectifs opérationnels	**Bilan**				
	Sc 1	**Sc 2**	**Sc 3**		**Total réponse**
4A_1 Lutter contre les espèces végétales invasives	4	36	5		45
4A_2 Lutter contre les espèces animales invasives	6	32	6		44

➢ **Concernant la lutte contre les espèces végétales invasives**, le scénario 2 est privilégié avec la poursuite des actions d'inventaires et de lutte contre ces espèces végétales (Rénouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya) actions durables pour éviter leur prolifération), couplées à une information spécifique.

➢ **Concernant la lutte contre les espèces animales invasives** le positionnement est identique. Les acteurs insistent sur la nécessité de mieux connaître la problématique (suivi des espèces) et de protéger les cours d'eau encore préservés. Ceci confirme les échanges en ateliers où les acteurs ont souligné la présence et le développement d'espèces invasives sur le territoire.

Par contre, la révision du cadre réglementaire relatif au transport d'espèces vivantes est jugée peu opportune en l'absence de contrôle strict de l'application du cadre réglementaire.

Concernant les espèces invasives, le choix s'est porté sur le scénario le plus complet, alors que cet enjeu apparaissait comme secondaire au regard de la plus-value attendue du SAGE et du poids accordé par les acteurs début 2014.

La stratégie retenue pour l'enjeu 4

ENJEU N°4 : Lutter contre le développement des espèces invasives		
Objectif général 4A : Lutter contre les espèces invasives		
Objectifs opérationnels	**Mesures retenues pour la stratégie**	
4A_1 Lutter contre les espèces végétales invasives	Maîtriser la prolifération des espèces végétales invasives	Réaliser des inventaires / suivis des espèces végétales invasives Engager / Poursuivre des programmes d'intervention contre les espèces végétales invasives Sensibiliser et informer sur les enjeux et problématiques associés aux espèces végétales invasives
4A_2 Lutter contre les espèces animales invasives	Limiter la prolifération des espèces animales invasives	Sensibiliser et informer sur les enjeux et problématiques associées aux espèces animales invasives Réaliser un suivi qualitatif et sanitaire des populations d'espèces animales invasives (ecrevisses notamment) Protéger les cours d'eau préservés, accueillant des espèces patrimoniales (cf. objectif 3B-2)

Enjeu 4 - Une stratégie qui repose principalement sur :

- L'amélioration des connaissances sur les espèces végétales et animales invasives (inventaires, suivis…),

- L'information/sensibilisation sur les espèces invasives (végétales et animales) et les enjeux et problématiques associés,

- La poursuite des programmes d'actions ciblant les espèces végétales invasives,

- La protection renforcée des cours d'eau encore préservés des espèces invasives (animales notamment).

Enjeu 5 : Mettre en œuvre la gouvernance et le suivi du SAGE

Cet enjeu, considéré comme essentiel, n'a pas été évalué de façon spécifique dans les étapes précédentes.

Bilan de la concertation sur la stratégie

Objectif général 5A «Faciliter la mise en œuvre du SAGE»

Les positionnements d'acteurs pour chaque objectif opérationnel sont les suivants :

ENJEU N°5 : Mettre en œuvre la gouvernance et le suivi du SAGE					
Objectifs opérationnels	Bilan				
	Sc 1	Sc 2	Sc 3		Total réponse
5A_1 Structurer la gouvernance du SAGE	23	16	6		45
5A_2 Informer sur le SAGE	21	19	5		45

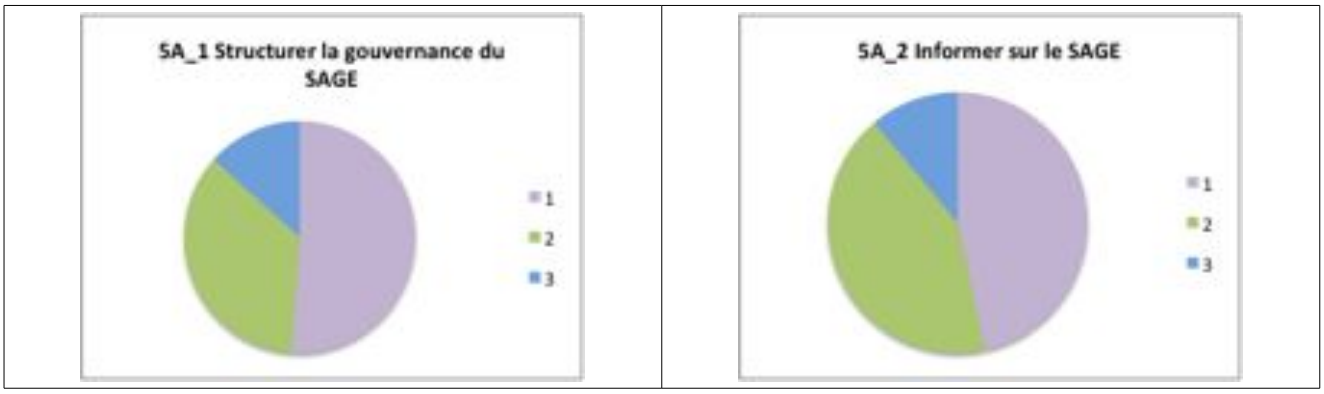

➢ **Concernant la gouvernance du SAGE** : les trois scénarios sont semblables, et incluent notamment la pérennisation d'une cellule d'animation sur le territoire du SAGE dotée de moyens suffisants ainsi que la poursuite des commissions thématiques. Ils ne diffèrent que par l'importance de la cellule d'animation du SAGE (personnel en particulier) en fonction des missions qui pourraient lui être confiées.

➢ **Concernant l'information sur le SAGE** les scénarios 1 et 2 sont privilégiés ; la différence repose principalement sur la création d'un observatoire de l'eau dédié au SAGE. Sur ce point, certains acteurs s'interrogent sur l'opportunité de ce nouvel observatoire compte tenu des nombreuses bases de données et sites d'information existants (observatoire départemental notamment). Un tel observatoire pourrait être réfléchi à une échelle plus vaste (ex : Pays) et principalement conçu comme un outil d'alerte que de transmission de données.

La stratégie retenue pour l'enjeu 5

ENJEU N°5 : Mettre en œuvre la gouvernance et le suivi du SAGE		
Objectif général 5A : Faciliter la mise en œuvre du SAGE		
Objectifs opérationnels	**Mesures retenues pour la stratégie**	
5A_1 Structurer la gouvernance du SAGE	**Mettre en place une structure porteuse et une cellule d'animation**	**Créer et pérenniser une cellule d'animation pour la mise en œuvre et le suivi du SAGE, localisée sur le territoire, et dotée de moyens adaptés**
	Pérenniser les commissions thématiques	**Faire vivre les 4 commissions thématiques mises en place pour élaborer le SAGE**
5A_2 Informer sur le SAGE	**Promouvoir le SAGE et ses modalités de mise en œuvre**	**Réaliser un (ou des) guide(s) d'application du SAGE** **Animer des réunions d'information sur le SAGE**
	Centraliser et valoriser les données	**Mettre en place et animer un observatoire de l'eau relatif au SAGE du Lignon (outil d'alerte et de transmission des données) : centralisation et valorisation des données relatives au territoire du SAGE en s'appuyant sur les observatoires existants.** **Diffuser les données relatives au SAGE (bilan, tableau de bord, réunions)**

Enjeu 5 – Une stratégie qui comprend :

- La pérennisation d'une cellule d'animation locale pour la mise en œuvre du SAGE,

- Une mobilisation de moyens humains plus importants que ceux déjà en place (mais toutefois limités), tant pour la mise en œuvre du SAGE, que pour le portage des actions de protection, restauration et entretien des milieux aquatiques (CT Lignon et Dunière notamment).

- Une information destinée à mieux faire connaître le SAGE pour en faciliter l'application

- Une centralisation et une amélioration de l'accessibilité aux données relatives au périmètre du SAGE.

Enjeu 6 : Informer, sensibiliser, valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau

Conformément aux souhaits formulés lors de la phase de concertation conduite début 2014, les trois scénarios intégraient d'emblée la plupart des actions de sensibilisation, axe de travail considéré comme essentiel par la majorité des acteurs.

Bilan de la concertation sur la stratégie

Pour cet enjeu, les acteurs n'ont pas été invités à se positionner sur un scénario, mais à préciser les améliorations de connaissances et axes de sensibilisation qui leur paraissaient prioritaires ou au contraire peu/pas nécessaires.

Les études et axes de sensibilisation figurant déjà dans les enjeux 1 à 4 , le positionnement des acteurs s'est fait dans un premier temps au travers du choix du scénario.

Le positionnement sur l'enjeu 6 et plus spécifiquement les mesures de sensibilisation listées dans l'objectif opérationnel 6A-2 permet de cerner les priorités.

Objectif général 6A «Favoriser la prise de consience»

➢ Sur les études

Les avis s'équilibrent sur l'essentiel des études (entre validation de l'étude et suppression de l'étude).

Seul le diagnostic global des flux de pollution afin de prioriser les interventions (intégré au sous-objectif 3A-1) est à plusieurs reprises souligné, confortant ainsi le scénario 3 pour cet objectif opérationnel (notion de gouvernance et de planification à l'échelle du bassin versant). Toutefois, la majorité des acteurs considèrent que cette analyse peut être conduite sous forme d'une concertation locale (pas de prestation externalisée) par compilation et exploitation des données disponibles.

➢ Sur la sensibilisation

La sensibilisation sur les risques inondations est notée à plusieurs reprises, mais il s'agit de la seule mesure sur cette thématique compte tenu des enjeux faibles sur le territoire.

La sensibilisation sur les économies d'eau est aussi soulignée.

Objectif général 6B «Valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau»

Les 4 mesures proposées, communes aux trois scénarios, n'ont pas suscité de positionnement spécifique.

Seule la communication sur la bonne qualité des eaux de baignade est par une fois jugée peu opportune.

La stratégie retenue pour l'enjeu 6

Les actions d'amélioration de connaissance et de sensibilisation sont déjà mentionnées dans les enjeux 1 à 4 ; elles sont reprises dans l'enjeu 6 et associées à l'objectif général 6A « Favoriser la prise de conscience ».

ENJEU N°6 : Informer, sensibiliser, valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau		
Objectif général 6A : Favoriser la prise de conscience		
Objectifs opérationnels	**Mesures retenues pour la stratégie**	
6A-1 Améliorer la connaissance	Réaliser les inventaires et études nécessaires à la mise en œuvre du SAGE	**Maintenir le réseau de suivi en place (qualité des eaux superficielles)** **Réaliser un diagnostic global des flux de pollutions (domestiques, industrielles et agricoles) pour aider à la définition des objectifs de qualité "milieux" et prioriser les interventions (concertation/compilation des données)** **Réaliser l'inventaire et la caractérisation des zones humides en secteurs forestiers** **Réaliser un inventaire, une délimitation et une caractérisation des têtes de bassin versant** **Améliorer les connaissances sur les espèces patrimoniales** **Finaliser l'inventaire et la caractérisation des obstacles à la continuité écologique** **Réaliser des inventaires / suivis des espèces végétales invasives**
6A-2 - Sensibiliser aux enjeux et problématiques du territoire	Diffuser les connaissances	**Sensibiliser les élus aux enjeux de la gestion de la ressource quantitative** **Sensibiliser aux économies d'eau** **Informer et former les exploitants (amélioration des pratiques agricoles)** **Sensibiliser les collectivités à la réduction/suppression de l'usage des phytosanitaires** **Informer, sensibiliser sur les risques et impacts associés au salage des routes** **Communiquer, sensibiliser sur les enjeux patrimoniaux et fonctionnels associés aux zones humides, sur les pratiques de gestion compatibles / favorables à la préservation des zones humides** **Sensibiliser aux enjeux des têtes de bassins versant et aux pratiques adaptées** **Communiquer/sensibiliser sur le cadre réglementaire relatif aux projets / aménagements pouvant impacter les cours d'eau** **Sensibiliser sur le fonctionnement des cours d'eau, sur les impacts des projets et sur les bonnes pratiques de gestion respectueuses des cours d'eau** **Sensibiliser sur les enjeux associés aux espèces patrimoniales** **Renforcer la sensibilisation et l'information sur les obligations réglementaires en matière de restauration de la continuité écologique (L214-17 du CE notamment), le cadre de réalisation des travaux, et les plus values-environnementales** **Sensibiliser et informer sur les enjeux et problématiques associés aux espèces végétales et animales invasives**
	Informer / sensibiliser aux risques d'inondation	**Développer une information sur les risques inondations**

ENJEU N°6 : Informer, sensibiliser, valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau		
Objectif général 6B : Valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau		
Objectifs opérationnels	**Mesures retenues pour la stratégie**	
	Valoriser les pratiques et améliorations apportées par les actions engagées sur le territoire	**Valoriser les actions engagées et les résultats obtenus en matière d'amélioration des milieux aquatiques, de préservation et d'amélioration de la qualité de l'eau, de préservation de la ressource en eau…** **Développer une solidarité aval/amont permettant de soutenir les politiques locales et les efforts des acteurs locaux**
	Communiquer sur la bonne qualité des eaux de baignade	**Communiquer sur la bonne qualité des eaux de baignade, facteur d'attractivité sur le territoire**
	Créer des sentiers pédagogiques	**Créer des sentiers pédagogiques pour faciliter l'appropriation des milieux aquatiques et mettre en valeur les actions engagées sur le bassin versant (actions à engager par les collectivités locales, dans le cadre des contrats territoriaux par exemple).**

Enjeu 6 – Une stratégie :

- Qui accorde une importance majeure à la sensibilisation et l'information qui doivent permettre de faciliter l'application du cadre légal et réglementaire en vigueur, mais aussi une adaptation des pratiques et usages afin de limiter les pressions exercées sur la ressource en eau et les milieux aquatiques,

- Qui intègre une amélioration des connaissances ciblées sur des thématiques prioritaires (zones humides, espèces patrimoniales, fonctionnement des cours d'eau mais aussi qualité des eaux superficielles), afin de mieux intégrer ces enjeux et de mieux planifier les actions à engager,

- Qui insiste sur la nécessaire valorisation des atouts du territoire et des actions déjà engagées pour les préserver voire les renforcer.

SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE

Les fondements

➢ La stratégie du SAGE intègre les enjeux environnementaux d'un *''territoire qui doit vivre économiquement''*. Elle tient compte des particularités économiques de ce bassin versant et notamment des contraintes financières des collectivités qui ont des budgets limités.

➢ Les acteurs ont préféré bâtir un SAGE de *''bon sens''*, pragmatique et progressif., qui doit permettre de se fixer un cadre de travail pour avancer dans le temps.

➢ La stratégie du SAGE intègre donc un renforcement de la gouvernance locale et de l'accompagnement des acteurs, pour une meilleure planification des actions (définition de priorités d'interventions), et une évolution des pratiques.

➢ La dimension juridique du SAGE n'est pas considérée comme prioritaire, la réglementation existante sur les cours d'eau et les milieux aquatiques étant estimée suffisante. Néanmoins, le renforcement de la portée juridique a été validé notamment sur les zones humides et la protection des cours d'eau à forte valeur patrimoniale, mais aussi sur la gestion quantitative de la ressource. Dans 6 ans, au moment du bilan du SAGE, il sera possible de réévaluer l'opportunité de renforcer le cadre légal et réglementaire en instaurant dans le SAGE du Lignon de nouvelles règles locales plus fortes sur certains sujets.

➢ La stratégie du SAGE repose aussi sur un principe de solidarité entre tous les usages (les efforts doivent être partagés par tous et pas uniquement par une catégorie d'usagers) et sur une solidarité territoriale (aval / amont).

➢ Enfin, la stratégie retenue s'appuie sur une importante sensibilisation de l'ensemble des acteurs locaux aux enjeux du territoire mais aussi aux objectifs et attentes du SAGE. Cette sensibilisation doit permettre de faciliter l'application du cadre légal et réglementaire mais aussi de faire évoluer les comportements afin de réduire les pressions sur la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Plus-values

La stratégie retenue apportera une plus-value forte sur les volets sensibilisation, concertation et planfication, mais aussi amélioration des connaissances.

La plus-value sera également significative sur la préservation des milieux aquatiques (qualité des eaux, débits et fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau, zones humides, espèces patrimoniales).

La plus-value sera faible sur le volet inondation, identifié comme non prioritaire dès la phase diagnostic.

Par la préservation des ressources en eau et des miliaux aquatiques, la déclinaison de la stratégie apportera une plus-value significative pour les différents usages de l'eau (AEP, baignades, pêche…).

Evaluation financière de la stratégie du SAGE du Lignon du Velay

➢ L'évaluation financière de la stratégie retenue est synthétisée ci-dessous (par enjeu et par objectif général) :

Objectifs généraux	SOCLE	SAGE Lignon Stratégie retenue
1A Sécuriser les usages tout en préservant la ressource quantitative	10 360 000 €	10 000 €
1B Atteindre / Maintenir une qualité d'eau satisfaisante pour les usages et les milieux	7 422 000 €	1 236 000 €
2A Identifier, délimiter et protéger les zones humides	0 €	512 000 €
2B Identifier, délimiter et protéger les zones têtes de bassin versant	0 €	15 000 €
3A Maîtriser les rejets et les prélèvements en tenant compte des exigences des espèces vivant dans les cours d'eau	0 €	0 €
3B Préserver les milieux et les espèces vivant dans les cours d'eau	0 €	130 000 €
3C Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	1 280 000 €	1 100 000 €
4A Lutter contre les espèces invasives	0 €	45 000 €
5A Faciliter la mise en œuvre du SAGE	0 €	601 000 €
6A Favoriser la prise de conscience	0 €	251 000 €
6B Valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau	0 €	85 000 €
Total	19 062 000 €	**3 985 000 €**
TOTAL Socle + SAGE		***23 047 000 €***

Tableau 4: Synthèse financière par objectif général

Enjeux	SOCLE	SAGE Lignon Stratégie retenue
ENJEU N°1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau	17 782 000 €	1 246 000 €
ENJEU N°2 : Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant	0 €	527 000 €
ENJEU N°3 : Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau	1 280 000 €	1 230 000 €
ENJEU N°4 : Lutter contre le développement des espèces invasives	0 €	45 000 €
ENJEU N°5 : Mettre en œuvre la gouvernance et le suivi du SAGE	0 €	601 000 €
ENJEU N°6 : Informer, sensibiliser, valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau	0 €	336 000 €
Total	19 062 000 €	**3 985 000 €**
TOTAL Socle + SAGE		***23 047 000 €***

Tableau 5: Synthèse financière par enjeu

Répartition financière de la stratégie par enjeu

Répartition financière de la stratégie par objectif général

➢ En intégrant les hypothèses de subventions en vigueur en 2015 (modalités adoptées pour l'évaluation et l'analyse comparative des scénarios contrastés), la part résiduelle pour les principaux maîtres d'ouvrages (collectivités notamment) serait la suivante :

Objectifs généraux	SOCLE	SAGE Lignon Stratégie retenue
1A Sécuriser les usages tout en préservant la ressource quantitative	8 108 000 €	3 000 €
1B Atteindre / Maintenir une qualité d'eau satisfaisante pour les usages et les milieux	3 259 800 €	123 000 €
2A Identifier, délimiter et protéger les zones humides	0 €	150 400 €
2B Identifier, délimiter et protéger les zones têtes de bassin versant	0 €	7 500 €
3A Maîtriser les rejets et les prélèvements en tenant compte des exigences des espèces vivant dans les cours d'eau	0 €	0 €
3B Préserver les milieux et les espèces vivant dans les cours d'eau	0 €	26 000 €
3C Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	640 000 €	317 500 €
4A Lutter contre les espèces invasives	0 €	16 500 €
5A Faciliter la mise en œuvre du SAGE	0 €	122 000 €
6A Favoriser la prise de conscience	0 €	70 400 €
6B Valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau	0 €	25 500 €
Total	12 007 800 €	861 800 €
TOTAL Socle + SAGE		*12 869 600 €*

Enjeux	SOCLE	SAGE Lignon Stratégie retenue
ENJEU N°1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau	11 367 800 €	126 000 €
ENJEU N°2 : Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant	0 €	157 900 €
ENJEU N°3 : Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau	640 000 €	343 500 €
ENJEU N°4 : Lutter contre le développement des espèces invasives	0 €	16 500 €
ENJEU N°5 : Mettre en œuvre la gouvernance et le suivi du SAGE	0 €	122 000 €
ENJEU N°6 : Informer, sensibiliser, valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau	0 €	95 900 €
Total	12 007 800 €	861 800 €
TOTAL Socle + SAGE		*12 869 600 €*

Tableau 6: Evaluation financière de la stratégie compte tenu des subventions possibles

➢ L'évaluation du coût par habitant et par an est reprise ci-dessous.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Durée du SAGE : 6 ans
- Nombre d'habitants sur le périmètre du SAGE ≈ 32 000

	Socle	Stratégie proposée	TOTAL
Montant prévisionnel sans subvention	19 062 000 €	**3 985 000 €**	**23 047 000 €**
Coût par habitant et par an (calcul sur 6 ans)	99,3 €/hab/an	**20,8 €/hab/an**	**120 €/hab/an**
Montant résiduel avec subvention	12 007 800 €	**861 800 €**	**12 869 600 €**
Coût par habitant et par an (calcul sur 6 ans)	62,5 €/hab/an	**4,5 €/hab/an**	**67 €/hab/an**

Tableau 7: Coûts moyens / habitant / an

➢ Concernant les moyens humains à mobiliser, ils sont repris ci-dessous :

Mesures	Maître d'ouvrage pressentis	Moyens humains (en ETP*)
Cellule d'assistance technique zones humides	Structure porteuse du SAGE	0,5
Suivis/Inventaires espèces patrimoniales	FDPPMA, opérateur N2000	0,2
Portage des Contrats territoriaux	Collectivités	2,5
Suivi espèces animales invasives	FDPPMA	0,1
Cellule d'animation du SAGE	Structure porteuse du SAGE	1,5
Diffuser les données relatives au SAGE	Structure porteuse du SAGE	0,1
Sensibiliser aux économies d'eau	Structure porteuse du SAGE	0,1
Communiquer sur les bonnes pratiques agricoles	CA	0,2
Sensibilise rsur les pratiques favorables aux zones humides	CA	0,1
Sensibiliser/accompagner les collectivités à la réduction/suppression des phytos	Phyt'Eauvergne	0,1

* ETP = Equivalent Temps Plein

Tableau 8: Estimation des moyens humains à mobiliser

Les montants correspondants (salaires et charges) sont intégrés à l'évaluation financière ci-dessus.

Annexes

ANNEXE 1 : Tableaux des scénarios contrastés

En lien avec la première partie du dossier (« Rappel des scénarios contrastés validés par la CLE »)

ANNEXE 2 : Stratégie du SAGE du Lignon du Velay

- Tableaux de la stratégie retenue pour le SAGE du Lignon du Velay (enjeu par enjeu) ;
- Cartes localisant les secteurs prioritaires retenus pour l'application de certains objectifs ou certaines mesures de la stratégie proposée.

Dans les tableaux des annexes 1 et 2, les mesures du socle sont en rouge

ANNEXE 1 : Tableaux des scénarios contrastés

En lien avec la première partie du dossier

Enjeux	Obj. général	Obj. opérationnel	n° mesure	Libellé mesure		Contenu de la mesure			Type d'actions	Maitre d'ouvrage pressenti	Montant prévisionnel de la mesure			
						Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3			SOCLE	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
ENJEU N°1 Préserver et mieux gérer la ressource en eau (…)	1A Sécuriser les usages tout en préservant la ressource quantitative	1A_1 Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux	101	Réaliser une étude " adéquation ressources / besoins" sur l'ensemble du bassin versant		***Etude en cours***	***Etude en cours***	***Etude en cours***	Etude	SICALA				
			102	Améliorer le réseau de suivi quantitatif	1°)		**Installer des repères visuels**	**Installer des repères visuels**	Travaux	Collectivités, services de l'Etat			**10 000 €**	**10 000 €**
					2°)			**Installer des stations hydrométriques complémentaires**	Travaux					**58 000 €**
			103	Elaborer un plan de gestion de la ressource dans le cadre du SAGE	1°)		**"Orienter" les usages : recommandations relatives à l'exploitation des ressources en eau (sans portée réglementaire)**	**Orienter les usages : recommandations relatives à l'exploitation des ressources en eau (sans portée réglementaire)**	Gestion	Structure porteuse du SAGE, services de l'Etat				
					2°)			**et règlementer les usages : dispositions et règles encadrant les conditions d'exploitation des ressources en eau (avec portée juridique)**	Gestion	Services de l'Etat				
					3°)	**Sensibiliser les élus aux enjeux de la gestion de la ressource quantitative (cf. 602)**	**Sensibiliser les élus aux enjeux de la gestion de la ressource quantitative (cf. 602)**	**Sensibiliser les élus aux enjeux de la gestion de la ressource quantitative (cf. 602)**	Communication	Structure porteuse du SAGE				
			104	Améliorer la gestion des sécheresses	1°)	**Réviser l'arrêté cadre sécheresse pour l'adapter aux spécificités du bassin versant**	**Réviser l'arrêté cadre sécheresse pour l'adapter aux spécificités du bassin versant**	**Réviser l'arrêté cadre sécheresse pour l'adapter aux spécificités du bassin versant**	Gestion	Services de l'Etat				
					2°)			**Mettre en place / compléter le système d'alerte existant pour renforcer son efficacité**	Gestion	Services de l'Etat				
		1A-2 Sécuriser l'approvisionnement en eaux pour les usages	105	Sécuriser l'alimentation en eau potable	1°)			**Diversifier la ressource**	Travaux	Collectivités				
					2°)	**Réaliser les interconnexions pour sécuriser l'AEP**	**Réaliser les interconnexions pour sécuriser l'AEP**	**Réaliser les interconnexions pour sécuriser l'AEP**	Travaux	Collectivités	4 000 000 €			
			106	Sécuriser les usages agricoles				**Réaliser des ouvrages de stockage (retenues collinaires)**	Travaux	Exploitants agricoles				
		1A-3 Réaliser des économies d'eau	107	Améliorer les réseaux d'eau potable	1°)	**Réaliser les études patrimoniales des réseaux AEP**	**Réaliser les études patrimoniales des réseaux AEP**	**Réaliser les études patrimoniales des réseaux AEP**	Etude	Collectivités	360 000 €			
					2°)	**Diminuer les pertes sur réseaux AEP / Améliorer le rendement**	**Diminuer les pertes sur réseaux AEP / Améliorer le rendement**	**Diminuer les pertes sur réseaux AEP / Améliorer le rendement**	Travaux	Collectivités	6 000 000 €			
					3°)			**Créer / renforcer une cellule d'assistance technique pour accompagner la recherche de fuite sur les réseaux**	Gestion	Départements 43, 07, 42				**90 000 €**
			108	Réaliser des économies d'eau dans les collectivités	1°)			**Réaliser des audits des collectivités pour identifier les leviers d'économies d'eau**	Etude	Collectivités				**130 000 €**
					2°)	**Préconiser des aménagements/équipements permettant de limiter les besoins en eau (collectivités)**		**Préconiser des aménagements/équipements permettant de limiter les besoins en eau (collectivités)**	Gestion	Collectivités				
					3°)			**Réaliser les équipements/aménagements / faire évoluer les pratiques pour réduire les besoins en eau et la sollicitation des ressources naturelles (stockage)**	Travaux	Collectivités				**540 000 €**
					4°)	**Sensibiliser les élus, personnels techniques aux économies d'eau (cf. 602)**	**Sensibiliser les élus, personnels techniques aux économies d'eau (cf. 602)**	**Sensibiliser les élus, personnels techniques aux économies d'eau (cf. 602)**	Communication	Structure porteuse du SAGE				
			109	Réduire/optimiser les besoins en eau agricoles	1°)			**Réaliser des diagnostics d'exploitation pour proposer des modalités d'économies d'eau**	Etude	CA 43, 07, 42				189 000 €
					2°)			**Proposer des aménagements/équipements permettant de limiter les besoins en eau et réduire la sollicitation des ressources naturelles**	Gestion	CA 43, 07, 42				
					3°)	**Sensibiliser les exploitants agricoles aux économies d'eau, valoriser les retours d'expérience (cf. 602)**	**Sensibiliser les exploitants agricoles aux économies d'eau, valoriser les retours d'expérience (cf. 602)**	**Sensibiliser les exploitants agricoles aux économies d'eau, valoriser les retours d'expérience (cf. 602)**	Communication	CA 43, 07, 42				
			110	Réduire les besoins en eau des industriels/artisans	1°)			**Réaliser des audits auprès des gros consommateurs**	Etude	CCI				150 000 €
					2°)			**Proposer des aménagements/équipements permettant de limiter les besoins en eau**	Gestion	CCI				
					3°)	**Sensibiliser les gros consommateurs aux économies d'eau (cf. 602)**	**Sensibiliser les gros consommateurs aux économies d'eau (cf. 602)**	**Sensibiliser les gros consommateurs aux économies d'eau (cf. 602)**	Communication	CCI				

Enjeux	Obj. général	Obj. opérationnel	n° mesure	Libellé mesure		Contenu de la mesure			Type d'actions	Maitre d'ouvrage pressenti	Montant prévisionnel de la mesure			
						Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3			SOCLE	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
ENJEU N°1 Préserver et mieux gérer la ressource en eau (…)	1B Atteindre / Maintenir une qualité d'eau satisfaisante pour les usages et les milieux (…)	1B_1 Protéger la ressource AEP et les zones de baignades	111	Pérenniser le CT du Haut lignon pour mettre en place les actions de protection de la qualité de l'eau	1°)	Etablir un bilan des MAET et reconduire les dispositifs contractuels pour accompagner les actions à engager (CT du Haut-Lignon)	Etablir un bilan des MAET et reconduire les dispositifs contractuels pour accompagner les actions à engager (CT du Haut-Lignon)	Etablir un bilan des MAET et reconduire les dispositifs contractuels pour accompagner les actions à engager (CT du Haut-Lignon)	Etude	Collectivités, AELB				
					2°)							740 000 €	740 000 €	740 000 €
			112	Améliorer la connaissance du cycle du phosphore (barrage de Lavalette)	1°)			Etudier le cycle du phosphore dans le barrage de Lavalette	Etude	VSE, structure porteuse du SAGE				60 000 €
					2°)			Etudier les apports de phosphore du bassin versant du barrage de Lavalette (sources, flux, transferts …)	Etude	Structure porteuse du SAGE				40 000 €
			113	Protéger les captages destinés à l'alimentation en eau potable	1°)	Finaliser/actualiser les périmètres de protection des captages AEP	Finaliser/actualiser les périmètres de protection des captages AEP	Finaliser/actualiser les périmètres de protection des captages AEP	Etude	Collectivités	165 000 €			
					2°)			Encadrer voire interdire les épandages de boues de stations d'épuration dans les zones d'alimentation des captages destinés à l'AEP	Gestion	Services de l'Etat				
									Gestion	Services de l'Etat				
			114	Organiser un réseau de suivi et alerte pour mieux gérer les éventuelles situations de crise (volet qualité)				Structurer un dispositif d'alerte et de gestion de crise en cas d'altération d'une ressource destinée à l'AEP	Gestion	Services de l'Etat, Collectivités				
			115	Réaliser des profils de baignade		Réaliser les profils de baignades	Réaliser les profils de baignades	Réaliser les profils de baignades	Etude	Collectivités	40 000 €			
		1B_2 Réduire la pollution organique d'origine domestique ou industrielle	116	Planifier les travaux d'amélioration de l'assainissement collectif	1°)	Finaliser, actualiser les schémas d'assainissement, diagnostics des réseaux	Finaliser, actualiser les schémas d'assainissement, diagnostics des réseaux	Finaliser, actualiser les schémas d'assainissement, diagnostics des réseaux	Etude	Collectivités	91 000 €			
					2°)			Réaliser une étude globale sur les pressions et leurs impacts sur la qualité des eaux afin de prioriser les interventions en tenant compte des objectifs du SAGE (lien avec 601)	Etude	Structure porteuse du SAGE				
					3°)			Planifier la réduction des pollutions domestiques à l'échelle du bassin versant en tenant compte des enjeux sanitaires et environnementaux	Gestion	Structure porteuse du SAGE, CG, DDT				
			117	Améliorer / fiabiliser les réseaux d'assainissement	1°)	Mettre en œuvre les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif	Mettre en œuvre les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif	Mettre en œuvre les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif	Travaux	Collectivités	2 500 000 €			
					2°)	Formuler des recommandations sur le stockage/traitement par temps de pluie (pas de portée juridique)		Formuler des recommandations sur le stockage/traitement par temps de pluie (pas de portée juridique)	Gestion	Services de l'Etat, Départements				
					3°)			Et rédiger des prescriptions (règles) sur le stockage/traitement par temps de pluie (portée juridique)	Gestion	Services de l'Etat, Départements				
			118	Améliorer/fiabiliser les stations d'épuration	1°)	Mettre en œuvre les travaux de réhabilitation des stations d'épuration existantes	Mettre en œuvre les travaux de réhabilitation des stations d'épuration existantes	Mettre en œuvre les travaux de réhabilitation des stations d'épuration existantes	Travaux	Collectivités	2 500 000 €			
					2°)	Formuler des recommandations sur les niveaux de rejets (prise en compte des usages et de la sensibilité des espèces patrimoniales - pas de portée juridique)		Formuler des recommandations sur les niveaux de rejets (prise en compte des usages et de la sensibilité des espèces patrimoniales - pas de portée juridique)	Gestion	Services de l'Etat, Départements				
					3°)			et encadrer les rejets des stations d'épuration (prise en compte des usages et de la sensibilité des espèces patrimoniales - Portée juridique)	Gestion	Services de l'Etat, Départements				
			119	Expérimenter les traitements extensifs, zone de rejets intermédiaires				Mettre en place et suivre des sites pilotes complémentaires (ZRV) pour réduire/supprimer les rejets (au moins pendant les périodes d'étiage)	Travaux	Collectivités, Département 43 ?				40 000 €
			120	Engager une réflexion à l'échelle du territoire pour organiser une filière de traitement/valorisation/évacuation des boues de station d'épuration		Définir et organiser une filière de traitement/valorisation/évacuation des boues de station d'épuration à l'échelle du territoire		Définir et organiser une filière de traitement/valorisation/évacuation des boues de station d'épuration à l'échelle du territoire	Gestion	Structure porteuse du SAGE, Départements, DDT				
			121	Améliorer l'assainissement non collectif	1°)	Finaliser les diagnostics et contrôles des ANC	Finaliser les diagnostics et contrôles des ANC	Finaliser les diagnostics et contrôles des ANC	Etude	Collectivités				
					2°)	Réhabiliter les ANC "à risques" ou, si besoin, réaliser des dispositifs collectifs	Réhabiliter les ANC "à risques" ou, si besoin, réaliser des dispositifs collectifs	Réhabiliter les ANC "à risques" ou, si besoin, réaliser des dispositifs collectifs	Travaux	Particuliers/collectivités				
					3°)			Délimiter les zones à enjeux environnementaux sur le territoire du SAGE (accompagnement des SPANCs)	Gestion	Structure porteuse du SAGE				
					4°)			Poursuivre l'information sur l'ANC (par les SPANCs)	Communication	Collectivités				
			122	Limiter l'impact des pisciculture	1°)	Valoriser les améliorations apportées aux pisciculture pour limiter leur impact sur la qualité des eaux (Fay)	Valoriser les améliorations apportées aux pisciculture pour limiter leur impact sur la qualité des eaux (Fay)	Valoriser les améliorations apportées aux pisciculture pour limiter leur impact sur la qualité des eaux (Fay)	Communication	Structure porteuse du SAGE				
					2°)			Renforcer le cadre réglementaire pour les pisciculture	Gestion	Services de l'Etat				
			123	Limiter la pollution de certaines activités de loisirs				Formuler des recomandations par rapport aux pratiques potentiellement impactantes (4 x 4, quads)	Gestion	Structure porteuse du SAGE, et professionnels loisirs				

Enjeux	Obj. général	Obj. opérationnel	n° mesure	Libellé mesure		Contenu de la mesure			Type d'actions	Maitre d'ouvrage pressenti	Montant prévisionnel de la mesure			
						Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3			SOCLE	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
ENJEU N°1 Préserver et mieux gérer la ressource en eau (…)	1B Atteindre / Maintenir une qualité d'eau satisfaisante pour les usages et les milieux (…)	1B_3 Réduire la pollution organique d'origine agricole	124	Améliorer les bâtiments d'élevage et la gestion des effluents d'élevage	1°)	Engager une réflexion sur les moyens à développer localement pour améliorer le stockage et la valorisation des effluents d'élevage		Engager une réflexion sur les moyens à développer localement pour améliorer le stockage et la valorisation des effluents d'élevage	Gestion	Structure porteuse du SAGE, CA				
					2°)			Réaliser des diagnostics d'exploitation pour définir les besoins et modalités de mise aux normes	Etude	CA 43, 07, 42				81 000 €
					3°)	Engager les travaux pour améliorer les bâtiments d'élevage	Engager les travaux pour améliorer les bâtiments d'élevage	Engager les travaux pour améliorer les bâtiments d'élevage	Travaux	exploitants	2 000 000 €			
					4°)			Soutenir les procédés innovants (ex : valorisant des déchets bois pour les litières)	Gestion	Collectivités, AELB				
			125	Encadrer les bâtiments d'élevage et la gestion des effluents	1°)	Formuler des recommandations pour les futurs bâtiments d'élevage (sans portée juridique)		Formuler des recommandations pour les futurs bâtiments d'élevage (sans portée juridique)	Gestion	Services de l'Etat				
					2°)			Et encadrer les bâtiments d'élevage (portée juridique)	Gestion	Services de l'Etat				
			126	Limiter les pressions sur les berges et les ripisylves	1°)		Poursuivre l'installation des points d'abreuvement du bétail sur des secteurs prioritaires (enjeux espèces, habitats)	Poursuivre l'installation des points d'abreuvement du bétail sur l'ensemble du bassin versant (enjeux espèces, habitats, usages…)	Travaux	Collectivités			110 000 €	220 000 €
					2°)		Clarifier la réglementation relative aux ripisylves / PAC : prise d'un arrêté préfectoral	Clarifier la réglementation relative aux ripisylves / PAC : prise d'un arrêté préfectoral	Gestion	Services de l'Etat				
		1B_4 Maîtriser les pollutions chimiques	127	Améliorer la connaissance et le suivi des substances dangereuses	1°)			Compléter les suivis existants sur les cours d'eau (paramètres à préciser)	Travaux	Collectivités, Départements				20 000 €
					2°)			Réaliser des campagnes de recherche spécifique sur les principales STEPs du bassin versant	Suivi	Collectivités				56 000 €
					3°)			Engager un recensement et une caractérisation des principales sources de substances dangereuses (zones urbaines, zones d'activités artisanales/industrielles)	Etude	Départements 43, 07, 42				50 000 €
					4°)			Recommander / imposer un suivi durable de certaines substances dans les effluents de Steps (au delà du cadre réglementaire - portée juridique ou non)	Gestion	Services de l'Etat				
			128	Encadrer le site de Villemarché	1°)	Réaliser une étude diagnostic sur le site, le cours d'eau exutoire pour connaître l'impact du CET de Villemarché	Réaliser une étude diagnostic sur le site, le cours d'eau exutoire pour connaître l'impact du CET de Villemarché	Réaliser une étude diagnostic sur le site, le cours d'eau exutoire pour connaître l'impact du site de Villemarché	Etude	Gestionnaire du site ?		30 000 €	30 000 €	30 000 €
					2°)			Compléter le cadre réglementaire relatif au site de Villemarché (portée juridique)	Gestion	Services de l'Etat				
					3°)	Représenter la CLE à la CSS	Représenter la CLE à la CSS	Représenter la CLE à la CSS	Gestion	Structure porteuse du SAGE				
			129	Reduire / supprimer l'usage des pesticides	1°)	Sensibiliser les collectivités (élus et personnel technique), les particuliers / promouvoir le zero pesticide (cf. 602)	Sensibiliser les collectivités (élus et personnel technique), les particuliers / promouvoir le zero pesticide (cf. 602)	Sensibiliser les collectivités (élus et personnel technique), les particuliers / promouvoir le zero pesticide (cf. 602)	Communication	Structure porteuse du SAGE, Phyt-Eauvergne				
					2°)	S'engager vers le zéro pesticide pour collectivités et jardiniers	S'engager vers le zéro pesticide pour collectivités et jardiniers	S'engager vers le zéro pesticide pour collectivités et jardiniers	Etude	Collectivités	126 000 €			
			130	Informer, sensibiliser sur les risques et impacts associés au salage des routes (cf. 602)		Informer, sensibiliser sur les risques et impacts associés au salage des routes (cf. 602)	Informer, sensibiliser sur les risques et impacts associés au salage des routes (cf. 602)	Informer, sensibiliser sur les risques et impacts associés au salage des routes (cf. 602)	Communication	Structure porteuse du SAGE				

Enjeux	Obj. général	Obj. opérationnel	n° mesure	Libellé mesure		Contenu de la mesure			Type d'actions	Maître d'ouvrage pressenti	Montant prévisionnel de la mesure			
						Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3			SOCLE	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
ENJEU N°2 Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant	2A Identifier, délimiter et protéger les zones humides	2A_1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les zones humides	201	Actualiser / compléter l'inventaire des zones humides	1°)	Définir un cadre d'inventaire des zones humides (validé par la CLE) à appliquer sur l'ensemble du territoire	Définir un cadre d'inventaire des zones humides (validé par la CLE) à appliquer sur l'ensemble du territoire		Gestion	Structure porteuse du SAGE				
					2°)		Réaliser l'inventaire et la caractérisation des zones humides en secteurs forestiers		Etude	Structure porteuse du SAGE, collectivités			30 000 €	
					3°)		Compléter l'inventaire des zones en zones agricoles et urbaines		Etude	Structure porteuse du SAGE, collectivités			60 000 €	
			202	Caractériser et hiérarchiser les zones humides	1°)		Caractériser les enjeux patrimoniaux et fonctionnels des zones humides		Etude	Structure porteuse du SAGE			5 000 €	
					2°)		Hiérarchiser les zones humides - proposer les zones prioritaires à protéger et/ou à restaurer		Etude	Structure porteuse du SAGE			3 000 €	
			203	Réaliser un porter à connaissance de l'inventaire des zones humides	1°)	Diffuser les inventaires de zones humides	Diffuser les inventaires de zones humides	Diffuser les inventaires de zones humides	Communication	Structure porteuse du SAGE, services de l'Etat		4 000 €	4 000 €	4 000 €
					2°)		Constituer une base de données zones humides à l'échelle du SAGE et faciliter sa consultation		Gestion	Structure porteuse du SAGE				
					3°)	Communiquer, sensibiliser sur les enjeux patrimoniaux et fonctionnels associés aux zones humides	Communiquer, sensibiliser sur les enjeux patrimoniaux et fonctionnels associés aux zones humides	Communiquer, sensibiliser sur les enjeux patrimoniaux et fonctionnels associés aux zones humides	Communication	Structure porteuse du SAGE, Collectivités				
		2A_2 Protéger les zones humides	204	Améliorer la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme	1°)	Réaliser des inventaires de zones humides dans le cadre des documents d'urbanisme	Réaliser des inventaires de zones humides dans le cadre des documents d'urbanisme	Réaliser des inventaires de zones humides dans le cadre des documents d'urbanisme	Etude	Collectivités				
					2°)	Recommandations sur les modalités de prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme (sans portée juridique)			Gestion	Structure porteuse du SAGE				
					3°)		Prescription du SAGE sur les modalités de prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme (portée juridique)		Gestion	Services de l'Etat				
			205	Améliorer la prise en compte des zones humides dans les procédures d'aménagement foncier	1°)		Réaliser des inventaires de zones humides dans le cadre des procédures d'aménagement foncier		Etude	Collectivités, Départements				
					2°)	Recommandations du SAGE sur les modalités de prise en compte des zones humides dans les procédures d'aménagement foncier (sans portée juridique)			Gestion	Services de l'Etat				
					3°)		Prescription du SAGE sur les modalités de prise en compte des zones humides dans les procédures d'AF (portée juridique)		Gestion	Services de l'Etat, Départements				
			206	Améliorer la prise en compte des zones humides dans le cadre des projets	1°)	Renforcer l'information sur le cadre réglementaire existant relatif aux zones humides	Renforcer l'information sur le cadre réglementaire existant relatif aux zones humides	Renforcer l'information sur le cadre réglementaire existant relatif aux zones humides	Gestion	Structure porteuse du SAGE, services de l'Etat				
					2°)	Mettre en place une cellule d'assistance technique "zones humides" pour favoriser leur reconnaissance et leur prise en compte dans le cadre des projets, programmes d'aménagements …	Mettre en place une cellule d'assistance technique "zones humides" pour favoriser leur reconnaissance et leur prise en compte dans le cadre des projets, programmes d'aménagements, et suivre/conseiller lors des opérations de gestion/restauration		Gestion	Structure porteuse du SAGE, collectivités		48 000 €	120 000 €	
					3°)		Renforcer la réglementation relative à la préservation des zones humides pour certains projets impactants (portée juridique)		Gestion	Services de l'Etat				
			207	Améliorer les pratiques sur les zones humides	1°)	Communiquer sur les pratiques de gestion compatibles / favorables à la préservation des zones humides	Communiquer sur les pratiques de gestion compatibles / favorables à la préservation des zones humides	Communiquer sur les pratiques de gestion compatibles / favorables à la préservation des zones humides	Communication	Structure porteuse du SAGE, services de l'Etat, CA, organismes forestiers				
					2°)		Poursuivre les programmes de protection de petites zones humides (ex : programme Leader sur les points d'abreuvement)		Travaux	Collectivités			65 000 €	
					3°)		Décliner des programmes de gestion des zones humides prioritaires		Etude	Collectivités			150 000 €	
		2A_3 Restaurer les zones humides	208	Mettre en œuvre un plan de reconquête des zones humides	1°)		Proposer un programme de restauration des zones humides dégradées en secteurs forestiers et amont des bassins versants		Travaux	Structure porteuse du SAGE, collectivités			75 000 €	
					2°)		*Proposer un programme de restauration des zones humides dégradées sur l'ensemble du bassin versant*		Travaux	Structure porteuse du SAGE, collectivités			120 000 €	
			209	Faciliter la restauration des zones humides	1°)		Identifier des zones humides à restaurer (notamment dans le cadre de mesures compensatoires à des projets impactants)		Gestion	Structure porteuse du SAGE				
					2°)		Accompagner les collectivités et propriétaires dans la restauration des zones humides		Gestion	Structure porteuse du SAGE, collectivités, Départements, AELB				
					3°)	Communiquer sur les opérations de restauration des zones humides, en valorisant notamment les retours d'expérience	Communiquer sur les opérations de restauration des zones humides, en valorisant notamment les retours d'expérience)	Communiquer sur les opérations de restauration des zones humides, en valorisant notamment les retours d'expérience)	Communication	Structure porteuse du SAGE, services de l'Etat, CA, organismes forestiers				
	2B Identifier, délimiter et protéger les zones têtes de bassin versant	2B_1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les têtes de bassin versant	210	Inventaire,délimitation et caractérisation des têtes de bassin versant			Réaliser un inventaire, une délimitation et une caractérisation des têtes de bassin versant		Etude	Structure porteuse du SAGE			15 000 €	
			211	Sensibiliser aux enjeux des têtes de bassins versant			Sensibiliser aux enjeux associés aux têtes de bassin versant		Communication	Structure porteuse du SAGE				
		2B_2 Mettre en place des mesures spécifiques aux têtes de bassin versant	212	Améliorer les pratiques sur les têtes de bassin versant	1°)		Sensibiliser aux pratiques adaptées aux têtes de bassins versants		Communication	Structure porteuse du SAGE				
					2°)		*Décliner une politique globale de gestion pour les têtes de bassin versant (sans portée juridique)*		Gestion	Structure porteuse du SAGE				

Enjeux	Obj. général	Obj. opérationnel	n° mesure	Libellé mesure		Contenu de la mesure			Type d'actions	Maître d'ouvrage pressenti	Montant prévisionnel de la mesure			
						Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3			SOCLE	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
ENJEU N°3 Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau (…)	3A Maitriser les rejets et les prélèvements en tenant compte des exigences des espèces vivant dans les cours d'eau	3A_1 Définir des objectifs de qualité	301	Décliner des objectifs de qualité pour les masses d'eau superficielles	1°)	Atteindre les objectifs déjà fixés par la DCE / le SDAGE, sans niveau d'ambition supplémentaire		Atteindre les objectifs déjà fixés par la DCE / le SDAGE, sans niveau d'ambition supplémentaire	Gestion	Ensemble des acteurs				
					2°)		Réaliser un diagnostic général des pollutions et de leurs impacts pour ajuster les objectifs de qualité et quantifier les efforts et moyens à mobiliser pour les atteindre	Réaliser un diagnostic général des pollutions et de leurs impacts pour ajuster les objectifs de qualité et quantifier les efforts et moyens à mobiliser pour les atteindre	Etude	Structure porteuse du SAGE				
					3°)		Définir d'emblée des objectifs de qualité plus ambitieux sur certains cours d'eau compte tenu des enjeux patrimoniaux et d'usages (avec ou sans portée juridique)		Gestion	Structure porteuse du SAGE				
		3A_2 Définir et atteindre des objectifs de débit	302	Respecter des objectifs de débits	1°)	Respecter les DB : application du L214-18 du CE, mise en conformité des prises d'eau	Respecter les DB : application du L214-18 du CE, mise en conformité des prises d'eau	Respecter les DB : application du L214-18 du CE, mise en conformité des prises d'eau	Gestion	Services de l'Etat				
					2°)		Adapter localement les DB en tenant compte des enjeux "milieux" : valorisation de l'étude ressource (cf. 101)		Gestion	Services de l'Etat, propriétaires d'ouvrages				
					3°)		Décliner des recommandations concernant les modalités d'utilisation de la ressource (suivant le PGRE - sans portée juridique - cf. 103)	Décliner des recommandations concernant les modalités d'utilisation de la ressource (suivant le PGRE - sans portée juridique - cf. 103)	Gestion	Services de l'Etat				
					4°)			et réglementer les usages : définir les conditions d'utilisation de la ressource (suivant PGRE - avec portée juridique - cf. 103)	Gestion	Services de l'Etat				
	3B Préserver les milieux et les espèces vivant dans les cours d'eau	3B_1 " Maitriser" les projets d'aménagement	303	Encadrer les projets	1°)	Associer la CLE suivant le cadre réglementaire	Associer la CLE suivant le cadre réglementaire	Associer la CLE suivant le cadre réglementaire	Gestion	Structure porteuse du SAGE				
					2°)		Associer la CLE en amont des projets (au delà du simple cadre réglementaire)	Associer la CLE en amont des projets (au delà du simple cadre réglementaire)	Gestion	Structure porteuse du SAGE				
					3°)	Formuler des recommandations pour limiter la dégradation des milieux aquatiques (sans portée juridique)	Formuler des recommandations pour limiter la dégradation des milieux aquatiques (sans portée juridique	Formuler des recommandations pour limiter la dégradation des milieux aquatiques (sans portée juridique	Gestion	Services de l'Etat, structure porteuse du SAGE				
					4°)		et édicter des règles de protection pour empêcher/limiter la dégradation des milieux aquatiques (portée juridique)		Gestion	Services de l'Etat				
			304	Faciliter la prise en compte des milieux aquatiques	1°)	Communiquer/sensibiliser sur le cadre réglementaire relatif aux projets / aménagements pouvant impacter les cours d'eau (cf. 602)	Communiquer/sensibiliser sur le cadre réglementaire relatif aux projets / aménagements pouvant impacter les cours d'eau (cf. 602)	Communiquer/sensibiliser sur le cadre réglementaire relatif aux projets / aménagements pouvant impacter les cours d'eau (cf. 602)	Communication	Structure porteuse du SAGE, services de l'Etat, chambre sconsulaires				
					2°)	Sensibiliser sur le fonctionnement des cours d'eau et les impacts des projets	Sensibiliser sur le fonctionnement des cours d'eau et les impacts des projets	Sensibiliser sur le fonctionnement des cours d'eau et les impacts des projets	Communication	Structure porteuse du SAGE				
		3B_2 Renforcer la protection des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales	305	Améliorer les connaissances sur les espèces patrimoniales			Poursuivre, compléter les inventaires (Moule perlière, Ecrevisse à pattes blanches, Truite fario …)		Etude	FDPPMA, opérateur N2000			80 000 €	
			306	Protéger les espèces patrimoniales	1°)	Sensibiliser aux enjeux associés aux espèces patrimoniales (cf. 602)	Sensibiliser aux enjeux associés aux espèces patrimoniales (cf. 602)	Sensibiliser aux enjeux associés aux espèces patrimoniales (cf. 602)	Communication	Structure porteuse du SAGE, FDPPMA, opérateur N2000				
					2°)	Formuler des recommandations pour limiter toute dégradation des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales (sans portée juridique)	Formuler des recommandations pour limiter toute dégradation des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales (sans portée juridique)	Formuler des recommandations pour limiter toute dégradation des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales (sans portée juridique)	Gestion	Services de l'Etat, structure porteuse du SAGE				
					3°)		et édicter des règles de protection pour empêcher toute dégradation des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales (avec portée juridique)		Gestion	Services de l'Etat				
					4°)		Engager des actions de protection novatrices sur les cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales		Travaux	Collectivités			50 000 €	
			307	Protéger les ripisylves	1°)		Protéger les ripisylves des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales au travers des documents d'urbanisme		Gestion	Collectivités				
					2°)		*Protéger les ripisylves de l'ensemble des cours d'eau, par exemple au travers des documents d'urbanisme*		Gestion	Collectivités				

Enjeux	Obj. général	Obj. opérationnel	n° mesure	Libellé mesure	Contenu de la mesure				Type d'actions	Maître d'ouvrage pressenti	Montant prévisionnel de la mesure			
						Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3			SOCLE	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
ENJEU N°3 Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau (…)	3C Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	3C_1 Poursuivre l'amélioration des pratiques de gestion	308	Sensibiliser sur les bonnes pratiques de gestion, d'utilisation de l'espace (cf. 602)	1°)	Produire un guide des bonnes pratiques - Mettre en avant les impacts occasionnés par des pratiques inadaptées	Produire un guide des bonnes pratiques - Mettre en avant les impacts occasionnés par des pratiques inadaptées	Produire un guide des bonnes pratiques - Mettre en avant les impacts occasionnés par des pratiques inadaptées	Communication	Structure porteuse du SAGE, Collectivités				
					2°)	Valoriser les bonnes pratiques pour favoriser la réappropriation des cours d'eau	Valoriser les bonnes pratiques pour favoriser la réappropriation des cours d'eau	Valoriser les bonnes pratiques pour favoriser la réappropriation des cours d'eau	Communication	Structure porteuse du SAGE, Collectivités, organismes professionnels				
		3C_2 Pérenniser / renforcer les actions de restauration et d'entretien	309	Poursuivre/renforcer les programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau	1°)		Poursuivre les programmes de restauration et d'entretien (lit et berges) sur le bassin versant du Lignon en amont de Lavalette	Poursuivre les programmes de restauration et d'entretien (lit et berges) sur le bassin versant du Lignon en amont de Lavalette	Travaux	Collectivités			650 000 €	650 000 €
					2°)		Etendre le CT du Haut Lignon sur l'ensemble du bassin versant, y compris celui de la Dunière (reprise du CRE - actions lit et berges)		Travaux	Collectivités			400 000 €	
					3°)		*Intégerer des programmes de gestion multi-thématiques et en se recentrant sur les interventions à forte plus-value environnementale*		Travaux	Collectivités, particuliers			*1 250 000 €*	
			310	Engager des opérations de restauration hydromorphologique des cours d'eau	1°)		Réaliser un diagnostic hydromorphologique du Lignon (amont Lavalette)		Etude	Structure porteuse du SAGE, Collectivités			20 000 €	
					2°)		*Etablir un diagnostic hydromorphologique des cours d'eau sur le bassin versant du Lignon (amont Lavalette) et décliner un programme d'actions*		Etude	Structure porteuse du SAGE, Collectivités			*50 000 €*	
		3C_3 Assurer la continuité écologique des cours d'eau	311	Mettre en œuvre un programme de restauration de la continuité écologique	1°)	Finaliser l'inventaire et la caractérisation des obstacles à la continuité écologique	Finaliser l'inventaire et la caractérisation des obstacles à la continuité écologique	Finaliser l'inventaire et la caractérisation des obstacles à la continuité écologique	Gestion	Services de l'Etat, ONEMA				
					2°)	Restaurer la continuité piscicole en priorité sur les cours d'eau classés en liste 2 - Fixer des objectifs en matière de réalisation, de taux d'étagement, de fractionnement	Restaurer la continuité piscicole en priorité sur les cours d'eau classés en liste 2 - Fixer des objectifs en matière de réalisation, de taux d'étagement, de fractionnement	Restaurer la continuité piscicole en priorité sur les cours d'eau classés en liste 2 - Fixer des objectifs en matière de réalisation, de taux d'étagement, de fractionnement	Travaux	Propriétaires d'ouvrages	1 280 000 €			
					3°)		Restaurer la continuité piscicole sur d'autres cours d'eau à enjeux (au delà de la liste 2 - à préciser)		Travaux	Propriétaires d'ouvrages			920 000 €	
					4°)		Fixer des objectifs de taux d'étagement, de densité d'ouvrages (ou autre indicateur) à atteindre à l'échéance du SAGE (sur la base des données exisantes (inventaires d'ouvrage)		Gestion	Structure porteuse du SAGE				
					5°)	Renforcer la sensibilisation et l'information sur les obligations réglementaires en matière de restauration de la continuité écologique (L214-17 du CE notamment), le cadre de réalisation des travaux, et les plus values-environnementales	Renforcer la sensibilisation et l'information sur les obligations réglementaires en matière de restauration de la continuité écologique (L214-17 du CE notamment), le cadre de réalisation des travaux, et les plus values-environnementales	Renforcer la sensibilisation et l'information sur les obligations réglementaires en matière de restauration de la continuité écologique (L214-17 du CE notamment), le cadre de réalisation des travaux, et les plus values-environnementales	Communication	Structure porteuse du SAGE, ONEMA, FDPPMA				
			312	Encadrer les ouvrages pouvant impacter la conitmuité écologique	1°)		Formuler des recommandations (au delà du cadre légal et réglementaire) à appliquer aux ouvrages existants (ou futurs) implantés en travers des cours d'eau (sns portée juridique)	Formuler des recommandations (au delà du cadre légal et réglementaire) à appliquer aux ouvrages existants (ou futurs) implantés en travers des cours d'eau (sns portée juridique)	Gestion	Services de l'Etat, Structure porteuse du SAGE				
					2°)		ET encadrer la réalisation de nouveaux ouvrages pouvant entraver la continuité écologique, au delà du cadre légal ert réglementaire (portée juridique)		Gestion	Services de l'Etat, ONEMA				
			313	Améliorer les connaissances sur les opportunités et enjeux associés aux grands ouvrages			Suivre les études et programmes conduits par EDF et la ville de Saint-Etienne sur leurs ouvrages (Pont de Lignon 1 et 2, Lavalette, la Chapelette …)	Suivre les études et programmes conduits par EDF et la ville de Saint-Etienne sur leurs ouvrages (Pont de Lignon 1 et 2, Lavalette, la Chapelette …)	Gestion	Structure porteuse du SAGE				

Enjeux	Obj. général	Obj. opérationnel	n° mesure	Libellé mesure		Contenu de la mesure			Type d'actions	Maître d'ouvrage pressenti	Montant prévisionnel de la mesure			
						Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3			SOCLE	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
ENJEU N°4 Lutter contre le développement des espèces invasives	4A Lutter contre les espèces invasives	4A_1 Lutter contre les espèces végétales invasives	401	Maîtriser la prolifération des espèces végétales invasives	1°)	Réaliser des inventaires / suivis des espèces végétales invasives	Réaliser des inventaires / suivis des espèces végétales invasives		Etude/Suivi	Collectivités		10 000 €	10 000 €	
					2°)		Engager / Poursuivre des programmes d'intervention contre les espèces végétales invasives		Travaux	Collectivités			20 000 €	
					3°)	Sensibiliser et informer sur les enjeux et problématiques associés aux espèces végétales invasives	Sensibiliser et informer sur les enjeux et problématiques associés aux espèces végétales invasives	Sensibiliser et informer sur les enjeux et problématiques associés aux espèces végétales invasives	Communication	Structure porteuse du SAGE, collectivités				
		4A_2 Lutter contre les espèces animales invasives	402	Limiter la prolifération des espèces animales invasives	1°)	Sensibiliser et informer sur les enjeux et problématiques associés aux espèces animales invasives	Sensibiliser et informer sur les enjeux et problématiques associés aux espèces animales invasives	Sensibiliser et informer sur les enjeux et problématiques associés aux espèces animales invasives	Communication	Structure porteuse du SAGE, collectivités				
					2°)		Réaliser un suivi qualitatif et sanitaire des populations d'espèces animales invasives (ecrevisses notamment)		Suivi	FDPPMA			15 600 €	
					3°)		Revoir le cadre réglementaire pour limiter le transport de certaines espèces vivantes		Gestion	Services de l'Etat				
					4°)		Protéger les cours d'eau préservés, accueillant des espèces patrimoniales (cf. 306)		Travaux	Collectivités				

Enjeux	Obj. général	Obj. opérationnel	n° mesure	Libellé mesure		Contenu de la mesure			Type d'actions	Maître d'ouvrage pressenti	Montant prévisionnel de la mesure			
						Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3			SOCLE	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
ENJEU N°5 Mettre en œuvre la gouvernance et le suivi du SAGE	5A Faciliter la mise en œuvre du SAGE	5A_1 Structurer la gouvernance du SAGE	501	Mettre en place une structure porteuse et une cellule d'animation		Créer une cellule d'animation pour la mise en œuvre et le suivi du SAGE, localisée sur le territoire	Créer une cellule d'animation pour la mise en œuvre et le suivi du SAGE, localisée sur le territoire	Créer une cellule d'animation pour la mise en œuvre et le suivi du SAGE, localisée sur le territoire	Gestion	Structure porteuse du SAGE		360 000 €	540 000 €	540 000 €
			502	Pérenniser les commissions thématiques		Faire vivre les 4 commissions thématiques	Faire vivre les 4 commissions thématiques	Faire vivre les 4 commissions thématiques	Gestion	Structure porteuse du SAGE				
		5A_2 Informer sur le SAGE	503	Promouvoir le SAGE et ses modalités de mise en œuvre	1°)	Réaliser un (ou des) guide(s) d'application du SAGE	Réaliser un (ou des) guide(s) d'application du SAGE	Réaliser un (ou des) guide(s) d'application du SAGE	Communication	Structure porteuse du SAGE		15 000 €	15 000 €	15 000 €
					2°)	Animer des réunions d'information sur le SAGE	Animer des réunions d'information sur le SAGE	Animer des réunions d'information sur le SAGE	Gestion	Structure porteuse du SAGE				
			504	Centraliser et valoriser les données	1°)		Création et animation d'un observatoire de l'eau dédié au SAGE du Lignon	Création et animation d'un observatoire de l'eau dédié au SAGE du Lignon	Gestion/Communication	Structure porteuse du SAGE			6 000 €	6 000 €
					2°)	Diffuser les données relatives au SAGE (bilan, tableau de bord, réunions)	Diffuser les données relatives au SAGE (bilan, tableau de bord, réunions)	Diffuser les données relatives au SAGE (bilan, tableau de bord, réunions)	Communication	Structure porteuse du SAGE		40 000 €	40 000 €	40 000 €

Enjeux	Obj. général	Obj. opérationnel	n° mesure	Libellé mesure		Contenu de la mesure			Type d'actions	Maître d'ouvrage pressenti	Montant prévisionnel de la mesure			
						Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3			SOCLE	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
ENJEU N°6 Informer, sensibiliser, valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau	6A Favoriser la prise de conscience	6A-1 Améliorer la connaissance	601	Réaliser les inventaires et études nécessaires à la mise en œuvre du SAGE	1°)	Réaliser une étude " adéquation ressources / besoins" sur l'ensemble du bassin versant (PM - en cours)			Etude	SICALA (en cours)				
					2°)	Maintenir le réseau de suivi en place			Suivi	Département 43, AELB		22 000 €	22 000 €	22 000 €
					3°)		Réaliser un diagnostic global des flux de pollutions (domestiques, industrielles et agricoles) pour aider à la définition des objectifs de qualité "milieux" et prioriser les interventions	Réaliser un diagnostic global des flux de pollutions (domestiques, industrielles, agricoles) pour prioriser les interventions	Etude	Structure porteuse du SAGE			30 000 €	20 000 €
					4°)		Réaliser l'inventaire et la caractérisation des zones humides en secteurs forestiers		Etude	Structure porteuse du SAGE				
							Compléter l'inventaire des zones humides en zones agricoles et urbaines		Etude	Structure porteuse du SAGE				
					5°)		Réaliser un inventaire, une délimitation et une caractérisation des têtes de bassin versant		Etude	Structure porteuse du SAGE				
					6°)		Améliorer les connaissances sur les espèces patrimoniales		Etude	FDPPMA				
					7°)	Finaliser l'inventaire et la caractérisation des obstacles à la continuité écologique			Gestion	Services de l'Etat, ONEMA				
					8°)	Réaliser des inventaires / suivis des espèces végétales invasives			Etude/Suivi					
		6A-2 - Sensibiliser aux enjeux et problématiques du territoire	602	Diffuser les connaissances	1°)	Sensibiliser les élus aux enjeux de la gestion de la ressource quantitative			Communication	Structure porteuse du SAGE		3 500 €	3 500 €	3 500 €
					2°)	Sensibiliser aux économies d'eau			Communication	Structure porteuse du SAGE		60 000 €	60 000 €	60 000 €
					3°)	Informer et former les exploitants (amélioration des pratiques agricoles)			Communication	CAs		54 000 €	54 000 €	54 000 €
					4°)	Sensibiliser les collectivités à la réduction/suppression de l'usage des phytosanitaires			Communication	Structure porteuse du SAGE, Phyt-Eauvergne		50 000 €	50 000 €	50 000 €
					5°)	Informer, sensibiliser sur les risques et impacts associés au salage des routes			Communication	Structure porteuse du SAGE				
					6°)	Communiquer, sensibiliser sur les enjeux patrimmoniaux et fonctionnels associés aux zones humides			Communication	Structure porteuse du SAGE, Collectivités		5 000 €	5 000 €	5 000 €
					7°)	Communiquer sur les pratiques de gestion compatibles / favorables à la préservation des zones humides			Communication	Structure porteuse du SAGE, services de l'Etat, CA, organismes forestiers		27 000 €	27 000 €	27 000 €
					8°)		Sensibiliser aux enjeux des têtes de bassins versant et aux pratiques adaptées		Communication	Structure porteuse du SAGE			1 500 €	
					9°)	Communiquer/sensibiliser sur le cadre réglementaire relatif aux projets / aménagements pouvant impacter les cours d'eau			Communication	Structure porteuse du SAGE, services de l'Etat, ONEMA		5 000 €	5 000 €	5 000 €
					10°)	Sensibiliser sur le fonctionnement des cours d'eau et les impacts des projets			Communication	Structure porteuse du SAGE		5 000 €	5 000 €	5 000 €
					11°)	Sensibiliser sur les bonnes pratiques de gestion respectueuses des cours d'eau			Communication	Structure porteuse du SAGE		10 000 €	10 000 €	10 000 €
					12°)	Sensibiliser sur les enjeux associés aux espèces patrimoniales			Communication	Structure porteuse du SAGE, FDPPMA		5 000 €	5 000 €	5 000 €
					13°)	Renforcer la sensibilisation et l'information sur les obligations réglementaires en matière de restauration de la continuité écologique (L214-17 du CE notamment), le cadre de réalisation des travaux, et les plus values-environnementales			Communication	Services de l'Etat, ONEMA				
					14°)	Sensibiliser et informer sur les enjeux et problématiques associés aux espèces végétales invasives			Communication	Structure porteuse du SAGE				
					15°)	Sensibiliser et informer sur les enjeux et problématiques associées aux espèces animales invasives			Communication	Structure porteuse du SAGE				
			603	Informer / sensibiliser aux risques d'inondation		Développer une information sur les risques inondations		Développer une information sur les risques inondations	Communication	Structure porteuse du SAGE, services de l'Etat		3 000 €		3 000 €
	6B Valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau		604	Valoriser les pratiques et améliorations apportées par les actions engagées sur le territoire	1°)	Valoriser les actions engagées			Communication	Collectivités		25 000 €	25 000 €	25 000 €
					2°)	Développer une solidarité aval/amont permettant de soutenir les politiques locales et les efforts des acteurs locaux			Gestion	Structure porteuse du SAGE, Collectivités				
			605	Communiquer sur la bonne qualité des eaux de baignade		Communiquer sur la bonne qualité des eaux de baignade, facteur d'attractivité sur le territoire			Communication	Structure porteuse du SAGE, Collectivités				
			606	Créer des sentiers pédagogiques		Créer des sentiers pédagogiques pour faciliter l'appropriation des milieux aquatiques et mettre en valeur les actions engagées sur le bassin versant			Travaux	Collectivités		60 000 €	60 000 €	60 000 €

ANNEXE 2 : Stratégie du SAGE du Lignon du Velay

- Tableaux de la stratégie retenue pour le SAGE du Lignon du Velay (enjeu par enjeu) ;

- Cartes localisant les secteurs prioritaires retenus pour l'application de certains objectifs ou certaines mesures de la stratégie retenue.

SAGE LIGNON DU VELAY - STRATEGIE RETENUE

Enjeux	Obj. général	Obj. opérationnel	n° mesure	Libellé mesure	Contenu de la mesure		Type de mesure	Maître d'ouvrage pressenti	Montant prévisionnel de la mesure	
									SOCLE	Stratégie du SAGE
ENJEU N°1 Préserver et mieux gérer la ressource en eau (…)	1A Sécuriser les usages tout en préservant la ressource quantitative	1A_1 Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux	101	Améliorer le réseau de suivi quantitatif	1°)	Installer des repères visuels (5 à 10) répartis sur le bassin versant pour améliorer la connaissance et le suivi des cours d'eau (ex : échelle à lecture directe installée au droit d'ouvrage hydraulique)	Travaux	Collectivités, services de l'Etat		10 000 €
			102	Elaborer un plan de gestion de la ressource dans le cadre du SAGE	1°)	Encadrer les prélèvements sur les bassins versants peu impactés : définir des Volumes Maximums Prélevables afin de préserver la situation actuelle (portée réglementaire),	Gestion	Services de l'Etat		
					2°)	Sur les bassins versants impactés : - Proposer des objectifs à atteindre en terme de Volume Maximum Prélevables (sans portée réglementaire) - Engager une réflexion sur les incidences techniques et financières d'une réduction des volumes prélevés sur les bassins versants déficitaires - Proposer, en connaissance de cause une stratégie de gestion de la ressource sans portée réglementaire (possibilité d'une évolution vers un nouveau cadre réglementaire à étudier lors de la révision du SAGE)	Gestion	Services de l'Etat		
					3°)	Sensibiliser les élus aux enjeux de la gestion quantitative de la ressource en eau : communication des résultats de l'étude « adéquation ressource/besoins », information sur les objectifs du SAGE, les méthodes et moyens pour limiter les consommations…	Communication	Structure porteuse du SAGE		cf. mesure 602
			103	Améliorer la gestion des sécheresses	1°)	Réviser de l'arrêté cadre sécheresse pour l'adapter aux spécificités du bassin versant (en valorisant les conclusions de l'étude éadéquation besoins / ressources)	Gestion	Services de l'Etat		
					2°)	Mettre en place/ compléter le dispositif d'alerte existant pour renforcer son efficacité, notamment sur les communes qui ne sont pas en délégation de service public (ou non adhérentes à un Syndicat).	Gestion	Services de l'Etat		
		1A-2 Sécuriser l'approvisionnement en eaux pour les usages	104	Sécuriser l'alimentation en eau potable	1°)	Réaliser les interconnexions pour sécuriser l'AEP	Travaux	Collectivités	4 000 000 €	
					2°)	Diversifier la ressource	Travaux	Collectivités		
			105	Sécuriser les autres usages	1°)	Réaliser des ouvrages de stockage pour limiter les prélèvements sur la ressource naturelle en période d'étiage et/ou pour des usages peu exigeants en matière de qualité d'eau, en tenant compte du cadre légal et réglementaire et des dispositions du SDAGE LB.	Travaux	Exploitants agricoles		
		1A-3 Réaliser des économies d'eau	106	Améliorer les réseaux d'eau potable	1°)	Réaliser les études patrimoniales des réseaux AEP	Etude	Collectivités	360 000 €	
					2°)	Diminuer les pertes sur réseaux AEP / Améliorer le rendement	Travaux	Collectivités	6 000 000 €	
			107	Réaliser des économies d'eau dans les collectivités	1°)	Préconiser des aménagements/ équipements permettant de limiter les besoins en eau (collectivités)	Gestion	Collectivités		
					2°)	Sensibiliser les élus, personnels techniques aux économies d'eau	Communication	Structure porteuse du SAGE		cf. mesure 602
					3°)	Renforcer l'information sur les améliorations des réseaux AEP notamment auprès des communes aujourd'hui en régie.	Gestion	Structure porteuse du SAGE, Départements		
			108	Réduire/optimiser les besoins en eau agricoles	1°)	Sensibiliser les exploitants agricoles aux économies d'eau, valoriser les retours d'expérience	Communication	CA 43, 07, 42		cf. mesure 602
			109	Réduire les besoins en eau des industriels/artisans	1°)	Sensibiliser les gros consommateurs aux économies d'eau (cf. 602)	Communication	CA 43, 07, 42		cf. mesure 602

SAGE LIGNON DU VELAY - STRATEGIE RETENUE

Enjeux	Obj. général	Obj. opérationnel	n° mesure	Libellé mesure	Contenu de la mesure		Type de mesure	Maître d'ouvrage pressenti	Montant prévisionnel de la mesure	
									SOCLE	Stratégie du SAGE
ENJEU N°1 Préserver et mieux gérer la ressource en eau (…)	1B Atteindre / Maintenir une qualité d'eau satisfaisante pour les usages et les milieux (…)	1B_1 Protéger la ressource AEP et les zones de baignades	111	Pérenniser le CT du Haut lignon pour mettre en place les actions de protection de la qualité de l'eau	1°)	Lors du bilan du CT du Haut-Lignon, établir un bilan des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées déjà mises en œuvre	Etude	Collectivités, AELB		
					2°)	Pérenniser les dispositifs contractuels les plus adaptés pour accompagner les actions à engager				740 000 €
			112	Améliorer la connaissance du cycle du phosphore (barrage de Lavalette)	1°)	Etudier le cycle du phosphore dans le barrage de Lavalette	Etude	VSE, structure porteuse du SAGE		60 000 €
					2°)	Etudier les apports de phosphore du bassin versant du barrage de Lavalette (sources, flux, transferts …)	Etude	Structure porteuse du SAGE		40 000 €
			113	Protéger les captages destinés à l'alimentation en eau potable	1°)	Finaliser/actualiser les périmètres de protection des captages AEP	Etude	Collectivités	165 000 €	
			114	Réaliser des profils de baignade	1°)	Réaliser les profils de baignades	Etude	Collectivités	40 000 €	
		1B_2 Réduire la pollution organique d'origine domestique ou industrielle	115	Planifier les travaux d'amélioration de l'assainissement collectif	1°)	Finaliser, actualiser les schémas d'assainissement, diagnostics des réseaux	Etude	Collectivités	91 000 €	
					2°)	Réaliser un diagnostic général des pollutions et de leurs impacts pour ajuster les objectifs de qualité et quantifier les efforts et moyens à mobiliser pour les atteindre et planifier la réduction des pollutions domestiques à l'échelle du bassin versant en tenant compte des enjeux sanitaires et environnementaux	Gestion	Structure porteuse du SAGE, Départements, DDT		
			116	Améliorer / fiabiliser les réseaux d'assainissement	1°)	Mettre en œuvre les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif	Travaux	Collectivités	2 500 000 €	
					2°)	Formuler des recommandations sur les réseaux eaux usées ; réseaux séparatifs, fonctionnement des réseaux unitaires (surverse) et stockage temporaire par temps de pluie … (sans portée juridique)	Gestion	Services de l'Etat, Départements		
			117	Améliorer/fiabiliser les stations d'épuration	1°)	Mettre en œuvre les travaux de réhabilitation des stations d'épuration existantes	Travaux	Collectivités	2 500 000 €	
					2°)	Formuler des recommandations sur le stockage/traitement par temps de pluie et sur les niveaux de rejet des stations d'épuration (sans portée juridique)	Gestion	Services de l'Etat, Départements		
			118	Expérimenter les traitements extensifs, zone de rejets intermédiaires	1°)	Mettre en place et suivre des sites pilotes complémentaires (ZRV) pour réduire/ supprimer les rejets (au moins pendant les périodes d'étiage)	Travaux	Collectivités, Département 43 ?		40 000 €
			119	Engager une réflexion à l'échelle du territoire pour organiser une filière de traitement/valorisation/évacuation des boues de station d'épuration	1°)	Définir et organiser une filière de traitement/valorisation/évacuation des boues de station d'épuration à l'échelle du territoire	Gestion	Structure porteuse du SAGE, Départements, DDT		
			120	Améliorer l'assainissement non collectif	1°)	Finaliser les diagnostics et contrôles des ANC	Etude	Collectivités		
					2°)	Réhabiliter les ANC "à risques" ou, si besoin, réaliser des dispositifs collectifs	Travaux	Particuliers/collectivités		
			121	Limiter l'impact des piscicultures	1°)	Valoriser les améliorations apportées aux piscicultures pour limiter leur impact sur la qualité des eaux (Fay)	Communication	Structure porteuse du SAGE		
			122	Limiter la pollution de certaines activités de loisirs	1°)	Formuler des recomandations par rapport aux pratiques potentiellement impactantes (4 x 4, quads)	Gestion	Structure porteuse du SAGE, et professionnels loisirs		

SAGE LIGNON DU VELAY - STRATEGIE RETENUE

Enjeux	Obj. général	Obj. opérationnel	n° mesure	Libellé mesure		Contenu de la mesure	Type de mesure	Cadre de la mesure	Montant prévisionnel de la mesure	
								Socle (cadre légal et réglementaire)	SOCLE	Stratégie du SAGE
ENJEU N°1 Préserver et mieux gérer la ressource en eau (…)	1B Atteindre / Maintenir une qualité d'eau satisfaisante pour les usages et les milieux (…)	1B_3 Réduire la pollution organique d'origine agricole	123	Améliorer les bâtiments d'élevage et la gestion des effluents d'élevage	1°)	**Engager une réflexion sur les moyens à développer localement pour améliorer le stockage et la valorisation des effluents d'élevage**	Gestion	Structure porteuse du SAGE, CA		
					2°)	**Engager les travaux pour améliorer les bâtiments d'élevage (en application du cadre légal et réglementaire existant)**	Travaux	Exploitants	2 000 000 €	
					3°)	**Soutenir les procédés innovants (ex : valorisant des déchets bois pour les litières)**	Gestion	Collectivités, AELB		
			124	Encadrer les bâtiments d'élevage et la gestion des effluents	1°)	**Formuler des recommandations pour les futurs bâtiments d'élevage (sans portée juridique)**	Gestion	Services de l'Etat		
			125	Limiter les pressions sur les berges et les ripisylves	1°)	**Poursuivre l'installation des points d'abreuvement du bétail sur l'ensemble du bassin versant (enjeux espèces, habitats, usages…)**	Travaux	Collectivités		**220 000 €**
					2°)	**larifier la réglementation relative aux ripisylves notamment vis-à-vis de l'application de la PAC (prise d'un arrêté préfectoral par exemple).**	Gestion	Services de l'Etat		
		1B_4 Maitriser les pollutions chimiques	126	Améliorer la connaissance et le suivi des substances dangereuses	1°)	**Réaliser des campagnes de recherche spécifique sur les principales STEPs du bassin versant (moins de 10 000 EH), en ciblant les stations susceptibles de recevoir des effluents non domestiques.**	Suivi	Collectivités		**56 000 €**
					2°)	**Si besoin (présence avérée de substance dangereuse), engager un recensement et une caractérisation des principales sources de substances dangereuses dans la zone d'assainissement collectif.**	Etude	Départements 43, 07, 42		**50 000 €**
			127	Encadrer le site de Villemarché	1°)	**Réaliser une étude diagnostic sur le site, le cours d'eau exutoire pour connaître l'impact du CET de Villemarché**	Etude	Gestionnaire dusite ?		**30 000 €**
					2°)	**Représenter la CLE à la CSS**	Gestion	Structure porteuse du SAGE		
			128	Reduire / supprimer l'usage des pesticides	1°)	**Sensibiliser les collectivités (élus et personnel technique), les particuliers / promouvoir le zero pesticide**	Communication	Structure porteuse du SAGE, Phyt-Eauvergne		**cf. mesure 602**
					2°)	**S'engager vers le zéro pesticide pour collectivités et jardiniers**	Etude	Collectivités	126 000 €	
			129	Informer, sensibiliser sur les risques et impacts associés au salage des routes (cf. 602)	1°)	**Informer, sensibiliser sur les risques et impacts associés au salage des routes**	Communication	Structure porteuse du SAGE		**cf. mesure 602**

SAGE LIGNON DU VELAY - STRATEGIE RETENUE

Enjeux	Obj. général	Obj. opérationnel	n° mesure	Libellé mesure	Contenu de la mesure		Type de mesure	Maitre d'ouvrage pressenti	Montant prévisionnel de la mesure	
									SOCLE	Stratégie du SAGE
ENJEU N°2 Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant	2A Identifier, délimiter et protéger les zones humides	2A_1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les zones humides	201	Actualiser / compléter l'inventaire des zones humides	1°)	Définir un cadre d'inventaire des zones humides (validé par la CLE) à appliquer sur l'ensemble du territoire	Gestion	Structure porteuse du SAGE		
					2°)	Réaliser l'inventaire et la caractérisation des zones humides en secteurs forestiers	Etude	Structure porteuse du SAGE		30 000 €
			202	Caractériser et hiérarchiser les zones humides	1°)	Caractériser les enjeux patrimoniaux et fonctionnels des zones humides	Etude	Structure porteuse du SAGE		5 000 €
					2°)	Hiérarchiser les zones humides - proposer les zones prioritaires à protéger et/ou à restaurer	Etude	Structure porteuse du SAGE		3 000 €
			203	Réaliser un porter à connaissance de l'inventaire des zones humides	1°)	Diffuser les inventaires de zones humides	Communication	Structure porteuse du SAGE, services de l'Etat		4 000 €
					2°)	Constituer une base de données zones humides à l'échelle du SAGE et faciliter sa consultation	Gestion	Structure porteuse du SAGE		
					3°)	Communiquer, sensibiliser sur les enjeux patrimmoniaux et fonctionnels associés aux zones humides	Communication	Structure porteuse du SAGE, Collectivités		cf. mesure 602
		2A_2 Protéger les zones humides	204	Améliorer la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme	1°)	Compléter les inventaires de zones humides dans le cadre des documents d'urbanisme (en intégrant les inventaires existants ou prévus).	Etude	Collectivités		60 000 €
					2°)	Prescription du SAGE sur les modalités de prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme (portée juridique – rapport de compatibilité)	Gestion	Services de l'Etat		
			205	Améliorer la prise en compte des zones humides dans les procédures d'aménagement foncier	1°)	Compléter les inventaires de zones humides dans le cadre des procédures d'aménagement foncier	Etude	Collectivités, Départements		
					2°)	Recommandations du SAGE sur les modalités de prise en compte des zones humides dans les procédures d'aménagement foncier (sans portée juridique)	Gestion	Structure porteuse du SAGE, services de l'Etat		
			206	Améliorer la prise en compte des zones humides dans le cadre des projets	1°)	Renforcer l'information sur le cadre réglementaire existant relatif aux zones humides	Communication	Structure porteuse du SAGE, services de l'Etat		cf. mesure 602
					2°)	Mettre en place une cellule d'assistance technique "zones humides" pour favoriser leur reconnaissance et leur prise en compte dans le cadre des projets, programmes d'aménagements, et suivre/conseiller lors des opérations de gestion/restauration	Gestion	Structure porteuse du SAGE, collectivités		120 000 €
			207	Améliorer les pratiques sur les zones humides	1°)	Communiquer sur les pratiques de gestion compatibles / favorables à la préservation des zones humides	Communication	Structure porteuse du SAGE, services de l'Etat, CA, organismes forestiers		cf. mesure 602
					2°)	Poursuivre les programmes de protection de petites zones humides (ex : programme Leader sur les points d'abreuvement)	Travaux	Collectivités		65 000 €
					3°)	Décliner et engager des programmes de gestion sur des zones humides prioritaires (déjà identifiées dans le cadre de l'inventaire existant, ou bien reconnues lors des inventaires complémentaires)	Etude	Collectivités		150 000 €
		2A_3 Restaurer les zones humides	208	Mettre en œuvre un plan de reconquête des zones humides	1°)	Sur la base des connaissances actuelles et futurs (inventaires complémentaires), poposer un programme de restauration des zones humides dégradées en secteurs forestiers et amont des bassins versants	Travaux	Structure porteuse du SAGE, collectivités		75 000 €
			209	Faciliter la restauration des zones humides	1°)	Identifier des zones humides à restaurer (notamment dans le cadre de mesures compensatoires à des projets impactants)	Gestion	Structure porteuse du SAGE		
					2°)	Accompagner les collectivités et propriétaires dans la restauration des zones humides	Gestion	Structure porteuse du SAGE, collectivités, Départements, AELB		
					3°)	Communiquer sur les opérations de restauration des zones humides, en valorisant notamment les retours d'expérience)	Communication	Structure porteuse du SAGE, services de l'Etat, CA, organismes forestiers		cf. mesure 602
	2B Identifier, délimiter et protéger les zones têtes de bassin versant	2B_1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les têtes de bassin versant	210	Inventaire,délimitation et caractérisation des têtes de bassin versant	1°)	Réaliser un inventaire, une délimitation et une caractérisation des têtes de bassin versant	Etude	Structure porteuse du SAGE		15 000 €
			211	Sensibiliser aux enjeux des têtes de bassins versant	1°)	Sensibiliser aux enjeux associés aux têtes de bassin versant	Communication	Structure porteuse du SAGE		cf. mesure 602
		2B_2 Mettre en place des mesures spécifiques aux têtes de bassin versant	212	Améliorer les pratiques sur les têtes de bassin versant	1°)	Sensibiliser aux pratiques adaptées aux têtes de bassins versants	Communication	Structure porteuse du SAGE		cf. mesure 602

SAGE LIGNON DU VELAY - STRATEGIE RETENUE

Enjeux	Obj. général	Obj. opérationnel	n° mesure	Libellé mesure	Contenu de la mesure		Type de mesure	Maître d'ouvrage pressenti	Montant prévisionnel de la mesure	
									SOCLE	Stratégie du SAGE
ENJEU N°3 Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau (…)	3A Maîtriser les rejets et les prélèvements en tenant compte des exigences des espèces vivant dans les cours d'eau	3A_1 Définir des objectifs de qualité	301	Décliner des objectifs de qualité pour les masses d'eau superficielles	1°)	Atteindre les objectifs déjà fixés par la DCE / le SDAGE, sans niveau d'ambition supplémentaire	Gestion	Ensemble des acteurs		
					2°)	Réaliser un diagnostic général des pollutions et de leurs impacts pour ajuster les objectifs de qualité et quantifier les efforts et moyens à mobiliser pour les atteindre	Gestion	Structure porteuse du SAGE		
		3A_2 Définir et atteindre des objectifs de débit	302	Respecter des objectifs de débits	1°)	Respecter les DB : application du L214-18 du CE, mise en conformité des ouvrages (prises d'eau) en tenant compte des besoins du milieu	Gestion	Services de l'Etat, propriétaires d'ouvrages		
					2°)	Encadrer les modalités d'exploitation de la ressource (cf. obj. 1A-1)	Gestion	Services de l'Etat		
	3B Préserver les milieux et les espèces vivant dans les cours d'eau	3B_1 " Maîtriser" les projets d'aménagement	303	Encadrer les projets	1°)	Associer la CLE suivant le cadre réglementaire	Gestion	Structure porteuse du SAGE		
					2°)	Associer la CLE en amont des projets (au delà du simple cadre réglementaire)	Gestion	Structure porteuse du SAGE		
					3°)	Formuler des recommandations pour limiter la dégradation des milieux aquatiques (sans portée juridique)	Gestion	Structure porteuse du SAGE, services de l'Etat		
			304	Faciliter la prise en compte des milieux aquatiques	1°)	Communiquer/sensibiliser sur le cadre réglementaire relatif aux projets / aménagements pouvant impacter les cours d'eau	Communication	Structure porteuse du SAGE, services de l'Etat, chambre sconsulaires		cf. mesure 602
					2°)	Sensibiliser sur le fonctionnement des cours d'eau et les impacts des projets	Communication	Structure porteuse du SAGE		cf. mesure 602
		3B_2 Renforcer la protection des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales	305	Améliorer les connaissances sur les espèces patrimoniales		Poursuivre, compléter les inventaires (Moule perlière, Ecrevisse à pattes blanches, Truite fario …)	Etude	FDPPMA, opérateur N2000		80 000 €
			306	Protéger les espèces patrimoniales	1°)	Sensibiliser aux enjeux associés aux espèces patrimoniales	Communication	Structure porteuse du SAGE, FDPPMA, opérateur N2000		cf. mesure 602
					2°)	Formuler des recommandations pour limiter toute dégradation des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales (sans portée juridique)	Gestion	Structure porteuse du SAGE, services de l'Etat		
					3°)	Edicter des règles de protection pour empêcher toute dégradation des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales (avec portée juridique visant les installations, ouvrages, travaux, aménagements)	Gestion	Services de l'Etat		
					4°)	Engager des actions de protection novatrices sur les cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales	Travaux	Collectivités		50 000 €
			307	Protéger les ripisylves	1°)	Protéger les ripisylves des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales au travers des documents d'urbanisme (portée réglementaire – rapport de compatibilité)	Gestion	Collectivités		

SAGE LIGNON DU VELAY - STRATEGIE RETENUE

Enjeux	Obj. général	Obj. opérationnel	n° mesure	Libellé mesure	Contenu de la mesure		Type de mesure	Maître d'ouvrage pressenti	Montant prévisionnel de la mesure	
									SOCLE	Stratégie du SAGE
ENJEU N°3 Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau (…)	3C Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	3C_1 Poursuivre l'amélioration des pratiques de gestion	308	Sensibiliser sur les bonnes pratiques de gestion, d'utilisation de l'espace	1°)	Produire un guide des bonnes pratiques - Mettre en avant les impacts occasionnés par des pratiques inadaptées	Communication	Structure porteuse du SAGE		cf. mesure 602
					2°)	Valoriser les bonnes pratiques pour favoriser la réappropriation des cours d'eau	Communication	Structure porteuse du SAGE, Collectivités, organismes professionnels		cf. mesure 602
		3C_2 Pérenniser / renforcer les actions de restauration et d'entretien	309	Poursuivre/renforcer les programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau	1°)	Poursuivre les programmes de restauration et d'entretien (lit et berges) sur le bassin versant du Lignon en amont de Lavalette	Travaux	Collectivités		650 000 €
					2°)	Etendre le Contrat Territorial du Haut Lignon sur l'ensemble du bassin versant, y compris celui de la Dunière (actions lit et berges dans un cadre budgétaire contraint)	Travaux	Collectivités		400 000 €
					3°)	Dans le cadre de l'étude bilan du Contrat Territorial du Lignon, établir un diagnostic morphologique des cours d'eau pour si besoin, programmer des actions de restauration concernant tous les compartiments des cours d'eau et à forte plus-value environnementale.	Travaux	Collectivités, particuliers		50 000 €
		3C_3 Assurer la continuité écologique des cours d'eau	310	Mettre en œuvre un programme de restauration de la continuité écologique	1°)	Finaliser l'inventaire et la caractérisation des obstacles à la continuité écologique	Gestion	Services de l'Etat, ONEMA		
					2°)	Restaurer la continuité piscicole en priorité sur les cours d'eau classés en liste 2 - Fixer des priorités, des objectifs en matière de réalisation, de taux d'étagement, de fractionnement	Travaux	Propriétaires d'ouvrages	1 280 000 €	
					3°)	Renforcer la sensibilisation et l'information sur les obligations réglementaires en matière de restauration de la continuité écologique (L214-17 du CE notamment), le cadre de réalisation des travaux, et les plus values-environnementales	Communication	Structure porteuse du SAGE, ONEMA, FDPPMA		cf. mesure 602
			311	Encadrer les ouvrages pouvant impacter la conitnuité écologique	1°)	Formuler des recommandations (au delà du cadre légal et réglementaire) à appliquer aux ouvrages existants (ou futurs) implantés en travers des cours d'eau (sans portée juridique)	Gestion	Services de l'Etat, ONEMA		
			312	Améliorer les connaissances sur les opportunités et enjeux associés aux grands ouvrages	1°)	Suivre les études et programmes conduits par EDF et la ville de Saint-Etienne sur leurs ouvrages (Pont de Lignon 1 et 2, Lavalette, la Chapelette …) : information de la CLE des études en cours, représentation de la CLE aux réunions…	Gestion	Structure porteuse du SAGE		

SAGE LIGNON DU VELAY - STRATEGIE RETENUE

Enjeux	Obj. général	Obj. opérationnel	n° mesure	Libellé mesure	Contenu de la mesure		Type de mesure	Maître d'ouvrage pressenti	Montant prévisionnel de la mesure	
									SOCLE	Stratégie du SAGE
ENJEU N°4 Lutter contre le développement des espèces invasives	4A Lutter contre les espèces invasives	4A_1 Lutter contre les espèces végétales invasives	401	Maîtriser la prolifération des espèces végétales invasives	1°)	Réaliser des inventaires / suivis des espèces végétales invasives	Etude/Suivi	Collectivités		10 000 €
					2°)	Engager / Poursuivre des programmes d'intervention contre les espèces végétales invasives	Travaux	Collectivités		20 000 €
					3°)	Sensibiliser et informer sur les enjeux et problématiques associés aux espèces végétales invasives	Communication	Structure porteuse du SAGE, collectivités		cf. mesure 602
		4A_2 Lutter contre les espèces animales invasives	402	Limiter la prolifération des espèces animales invasives	1°)	Sensibiliser et informer sur les enjeux et problématiques associées aux espèces animales invasives	Communication	Structure porteuse du SAGE, collectivités		cf. mesure 602
					2°)	Réaliser un suivi qualitatif et sanitaire des populations d'espèces animales invasives (écrevisses notamment)	Suivi	FDPPMA		15 000 €
					3°)	Protéger les cours d'eau préservés, accueillant des espèces patrimoniales (cf. 306)	Travaux	Collectivités		

SAGE LIGNON DU VELAY - STRATEGIE RETENUE

Enjeux	Obj. général	Obj. opérationnel	n° mesure	Libellé mesure	Contenu de la mesure		Type de mesure	Maître d'ouvrage pressenti	Montant prévisionnel de la mesure	
									SOCLE	Stratégie du SAGE
ENJEU N°5 Mettre en œuvre la gouvernance et le suivi du SAGE	5A Faciliter la mise en œuvre du SAGE	5A_1 Structurer la gouvernance du SAGE	501	Mettre en place une structure porteuse et une cellule d'animation	1°)	Créer et pérenniser une cellule d'animation pour la mise en œuvre et le suivi du SAGE, localisée sur le territoire, et dotée de moyens adaptés	Gestion	Structure porteuse du SAGE		540 000 €
			502	Pérenniser les commissions thématiques	1°)	Faire vivre les 4 commissions thématiques mises en place pour élaborer le SAGE	Gestion	Structure porteuse du SAGE		
		5A_2 Informer sur le SAGE	503	Promouvoir le SAGE et ses modalités de mise en œuvre	1°)	Réaliser un (ou des) guide(s) d'application du SAGE	Communication	Structure porteuse du SAGE		15 000 €
					2°)	Animer des réunions d'information sur le SAGE	Gestion	Structure porteuse du SAGE		
			504	Centraliser et valoriser les données	1°)	Mettre en place et animer un observatoire de l'eau relatif au SAGE du Lignon (outil d'alerte et de transmission des données) : centralisation et valorisation des données relatives au territoire du SAGE en s'appuyant sur les observatoires existants.	Gestion/Communication	Structure porteuse du SAGE		6 000 €
					2°)	Diffuser les données relatives au SAGE (bilan, tableau de bord, réunions)	Communication	Structure porteuse du SAGE		36 000 €

SAGE LIGNON DU VELAY - STRATEGIE RETENUE

Enjeux	Obj. général	Obj. opérationnel	n° mesure	Libellé mesure	Contenu de la mesure		Type de mesure	Maître d'ouvrage pressenti	Montant prévisionnel de la mesure	
									SOCLE	Stratégie du SAGE
ENJEU N°6 Informer, sensibiliser, valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau	6A Favoriser la prise de conscience	6A-1 Améliorer la connaissance	601	Réaliser les inventaires et études nécessaires à la mise en œuvre du SAGE	1°)	Maintenir le réseau de suivi en place (qualité des eaux superficielles)	Suivi	CG43, AELB		22 000 €
					2°)	Réaliser un diagnostic global des flux de pollutions (domestiques, industrielles et agricoles) pour aider à la définition des objectifs de qualité "milieux" et prioriser les interventions (concertation/compilation des données)	Etude	Structure porteuse du SAGE		
					3°)	Réaliser l'inventaire et la caractérisation des zones humides en secteurs forestiers	Etude	Structure porteuse du SAGE		
					4°)	Compléter l'inventaire des zones humides en zones agricoles et urbaines	Etude	Structure porteuse du SAGE		
					5°)	Réaliser un inventaire, une délimitation et une caractérisation des têtes de bassin versant	Etude	Structure porteuse du SAGE		
					6°)	Améliorer les connaissances sur les espèces patrimoniales	Etude	FDPPMA		
					7°)	Finaliser l'inventaire et la caractérisation des obstacles à la continuité écologique	Gestion	Services de l'Etat, ONEMA		
					8°)	Réaliser des inventaires / suivis des espèces végétales invasives	Etude/Suivi	Collectivités		
		6A-2 - Sensibiliser aux enjeux et problématiques du territoire	602	Diffuser les connaissances	1°)	Sensibiliser les élus aux enjeux de la gestion de la ressource quantitative	Communication	Structure porteuse du SAGE		3 500 €
					2°)	Sensibiliser aux économies d'eau	Communication	Structure porteuse du SAGE		60 000 €
					3°)	Informer et former les exploitants (amélioration des pratiques agricoles)	Communication	CAs		54 000 €
					4°)	Sensibiliser les collectivités à la réduction/suppression de l'usage des phytosanitaires	Communication	Structure porteuse du SAGE, Phyt Eauvergne		50 000 €
					5°)	Informer, sensibiliser sur les risques et impacts associés au salage des routes	Communication	Structure porteuse du SAGE		
					6°)	Communiquer, sensibiliser sur les enjeux patrimmoniaux et fonctionnels associés aux zones humides	Communication	Structure porteuse du SAGE, Collectivités		5 000 €
					7°)	Communiquer sur les pratiques de gestion compatibles / favorables à la préservation des zones humides	Communication	Structure porteuse du SAGE, services de l'Etat, CA, organismes forestiers		27 000 €
					8°)	Sensibiliser aux enjeux des têtes de bassins versant et aux pratiques adaptées	Communication	Structure porteuse du SAGE		1 500 €
					9°)	Communiquer/sensibiliser sur le cadre réglementaire relatif aux projets / aménagements pouvant impacter les cours d'eau	Communication	Structure porteuse du SAGE, services de l'Etat, ONEMA		5 000 €
					10°)	Sensibiliser sur le fonctionnement des cours d'eau et les impacts des projets	Communication	Structure porteuse du SAGE		5 000 €
					11°)	Sensibiliser sur les bonnes pratiques de gestion respectueuses des cours d'eau	Communication	Structure porteuse du SAGE		10 000 €
					12°)	Sensibiliser sur les enjeux associés aux espèces patrimoniales	Communication	Structure porteuse du SAGE, FDPPMA		5 000 €
					13°)	Renforcer la sensibilisation et l'information sur les obligations réglementaires en matière de restauration de la continuité écologique (L214-17 du CE notamment), le cadre de réalisation des travaux, et les plus values-environnementales	Communication	Services de l'Etat, ONEMA		
					14°)	Sensibiliser et informer sur les enjeux et problématiques associés aux espèces végétales invasives	Communication	Structure porteuse du SAGE		
					15°)	Sensibiliser et informer sur les enjeux et problématiques associées aux espèces animales invasives	Communication	Structure porteuse du SAGE		
			603	Informer / sensibiliser aux risques d'inondation	1°)	Développer une information sur les risques inondations	Communication	Structure porteuse du SAGE, services de l'Etat		3 000 €
	6B Valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau		604	Valoriser les pratiques et améliorations apportées par les actions engagées sur le territoire	1°)	Valoriser les actions engagées et les résultats obtenus en matière d'amélioration des milieux aquatiques, de préservation et d'amélioration de la qualité de l'eau, de préservation de la ressource en eau…	Communication	Collectivités		25 000 €
					2°)	Développer une solidarité aval/amont permettant de soutenir les politiques locales et les efforts des acteurs locaux	Gestion	Structure porteuse du SAGE, Collectivités		
			605	Communiquer sur la bonne qualité des eaux de baignade	1°)	Communiquer sur la bonne qualité des eaux de baignade, facteur d'attractivité sur le territoire	Communication	Structure porteuse du SAGE, Collectivités		
			606	Créer des sentiers pédagogiques	1°)	Créer des sentiers pédagogiques pour faciliter l'appropriation des milieux aquatiques et mettre en valeur les actions engagées sur le bassin versant (actions à engager par les collectivités locales, dans le cadre des contrats territoriaux par exemple).	Travaux	Collectivités		60 000 €

SAGE DU LIGNON DU VELAY

ENJEU 1 " PRÉSERVER ET MIEUX GÉRER LA RESSOURCE EN EAU"

OBJECTIF GÉNÉRAL 1A " SÉCURISER LES USAGES TOUT EN PRÉSERVANT LA RESSOURCE QUANTITATIVE "

Objectifs opérationnels :

1A_1 "Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux "

et 3A_2 "Définir et atteindre des objectifs de débit "

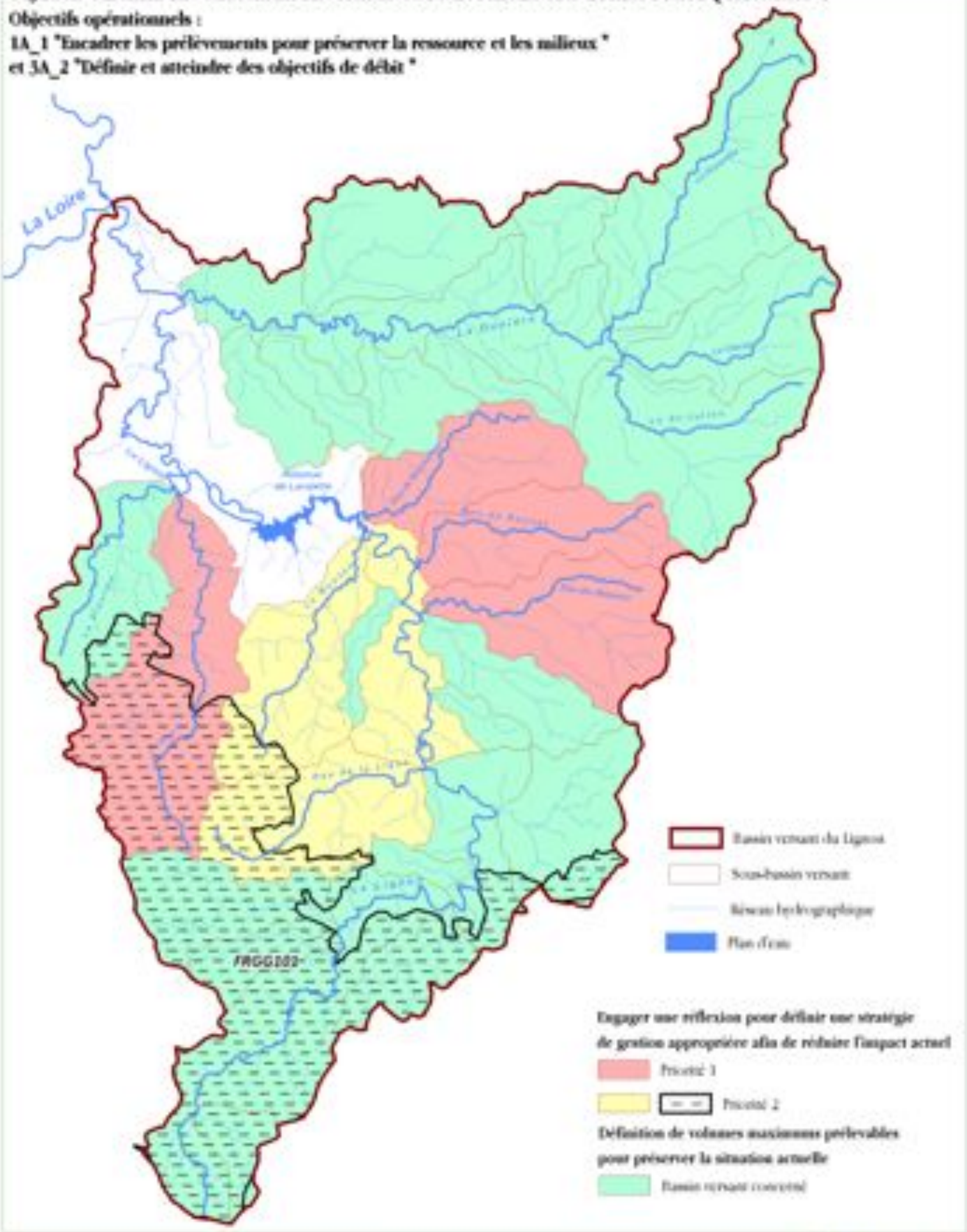

Sources : BD Carthage © IGN, AELB

0 4 8 km

Référence : API 1975-2004

CESAME

SAGE DU LIGNON DU VELAY

ENJEU 1 " PRÉSERVER ET MIEUX GÉRER LA RESSOURCE EN EAU"

OBJECTIF GÉNÉRAL 1B :

- ATTEINDRE / MAINTENIR UNE QUALITÉ D'EAU SATISFAISANTE POUR LES USAGES ET LES MILIEUX"

Objectif opérationnel 1B_1 - Protéger la ressource AEP et les zones de baignades»

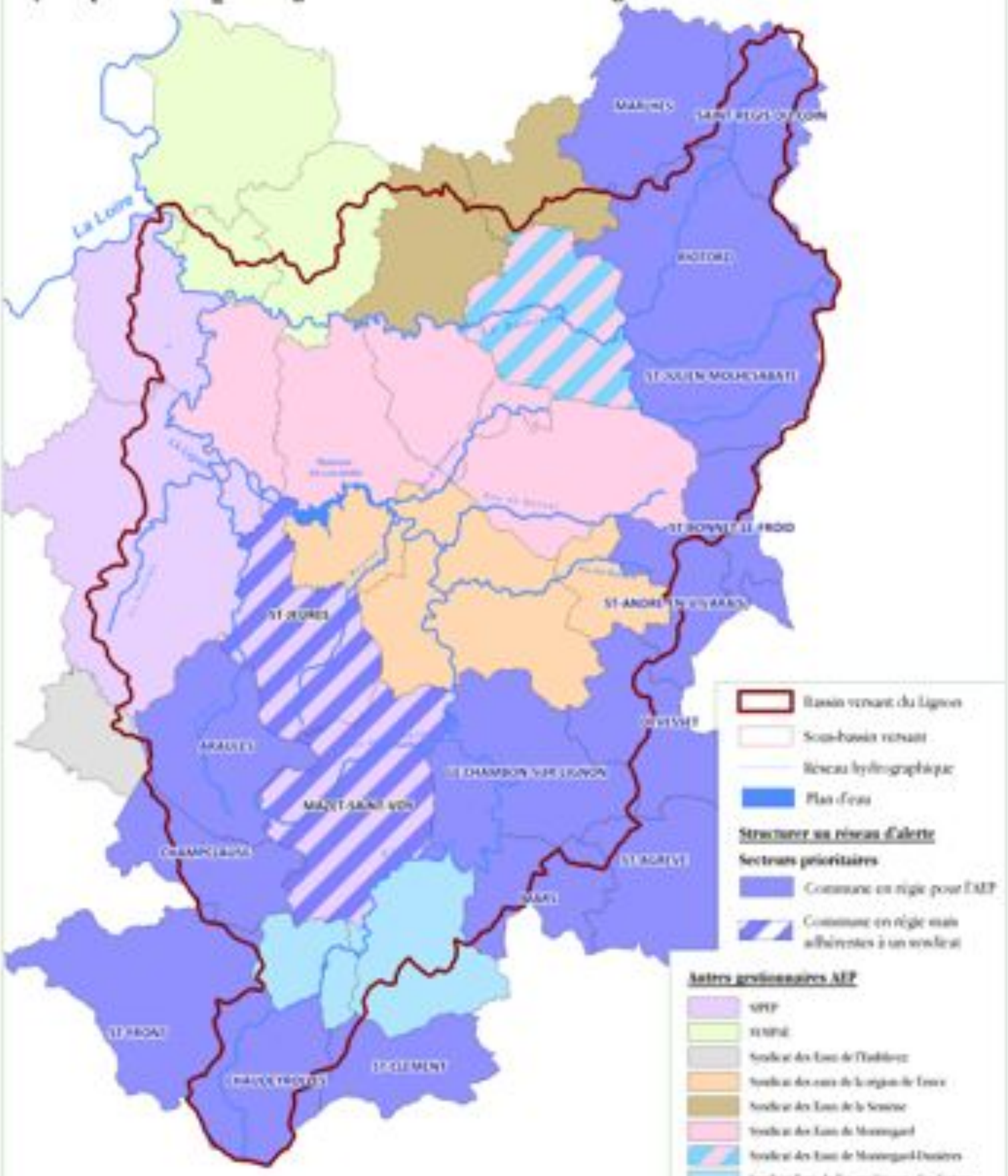

Sources : - BD Carthage © IGN

0 4 8 km

Référence : API 1975-2015

CESAME

SAGE DU LIGNON DU VELAY

ENJEU 2 « PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES ET LES TÊTES DE BASSIN VERSANT »

OBJECTIF GÉNÉRAL 2A « IDENTIFIER, DÉLIMITER ET PROTÉGER LES ZONES HUMIDES»

Objectif opérationnel 2A_1 « Améliorer et diffuser la connaissance sur les zones humides»

Sources : - BD Carthage ® IGN, CG 42, CG 43
Orthophotographie – SOeS, Corine Land Cover, 2006

0 4 8 km

Référence : RP 1576-2015

CESAME

SAGE DU LIGNON DU VELAY

ENJEU 3 « AMÉLIORER LA FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU »

OBJECTIF GÉNÉRAL 3B « PRÉSERVER LES MILIEUX ET LES ESPÈCES VIVANT DANS LES COURS D'EAU»

Objectif opérationnel 3B_2 « Renforcer la protection des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales »

Délimitation à préciser lors de la réalisation des documents du SAGE

Sources : - BD Carthage ® IGN

0 4 8 km

Référence : RN 1576.2015

CESAME

SAGE DU LIGNON DU VELAY

ENJEU 3 « AMÉLIORER LA FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU »

OBJECTIF GÉNÉRAL 3C « RESTAURER LA QUALITÉ PHYSIQUE ET FONCTIONNELLE DES COURS D'EAU»

Objectifs opérationnels 3C_1 « Poursuivre l'amélioration des pratiques de gestion» et 3C_2 « Pérenniser / renforcer les actions de restauration et d'entretien »

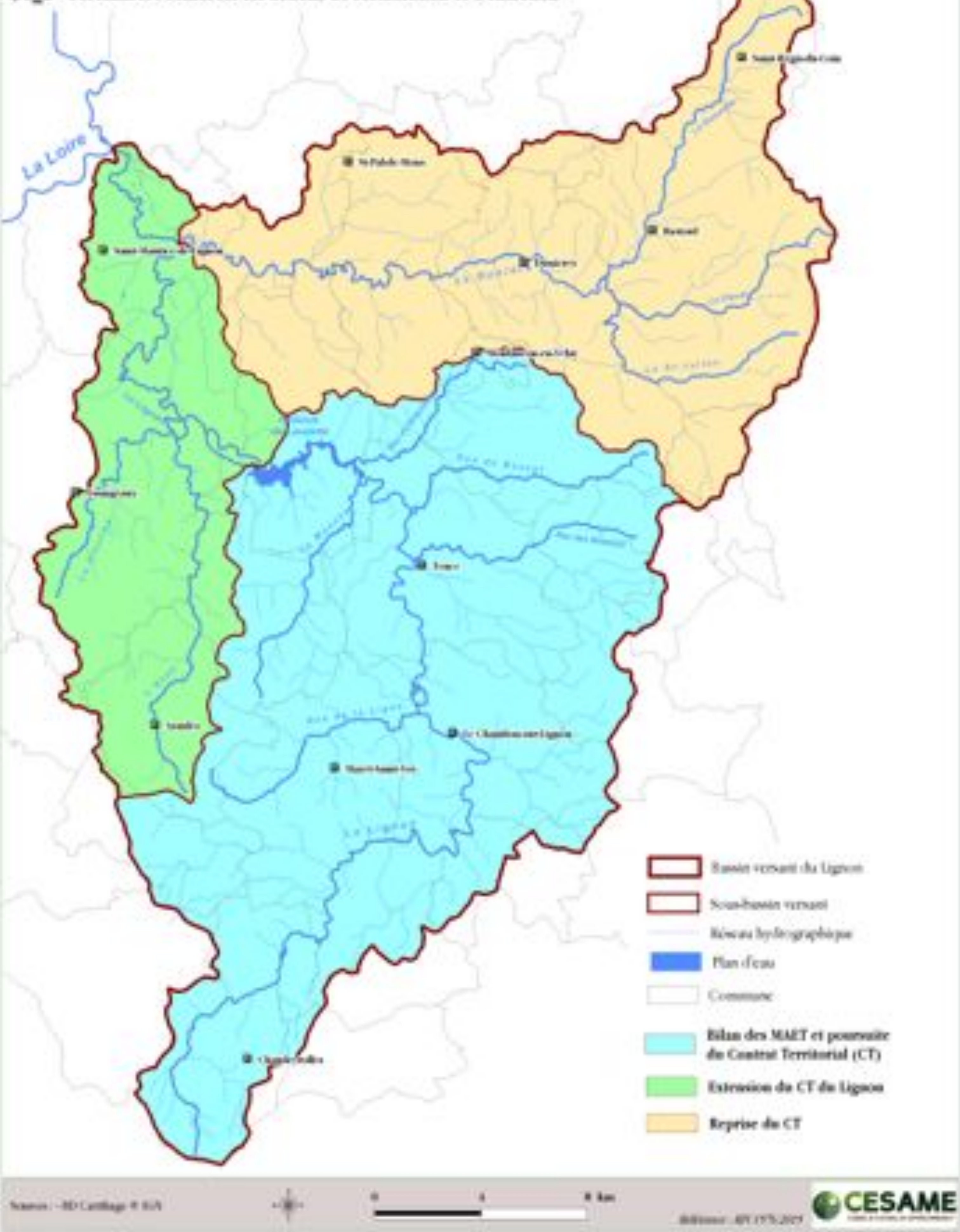

SAGE DU LIGNON DU VELAY

ENJEU 3 « AMÉLIORER LA FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU »

OBJECTIF GÉNÉRAL 3C « RESTAURER LA QUALITÉ PHYSIQUE ET FONCTIONNELLE DES COURS D'EAU»

Objectif opérationnel 3C_3 « Assurer la continuité écologique des cours d'eau»

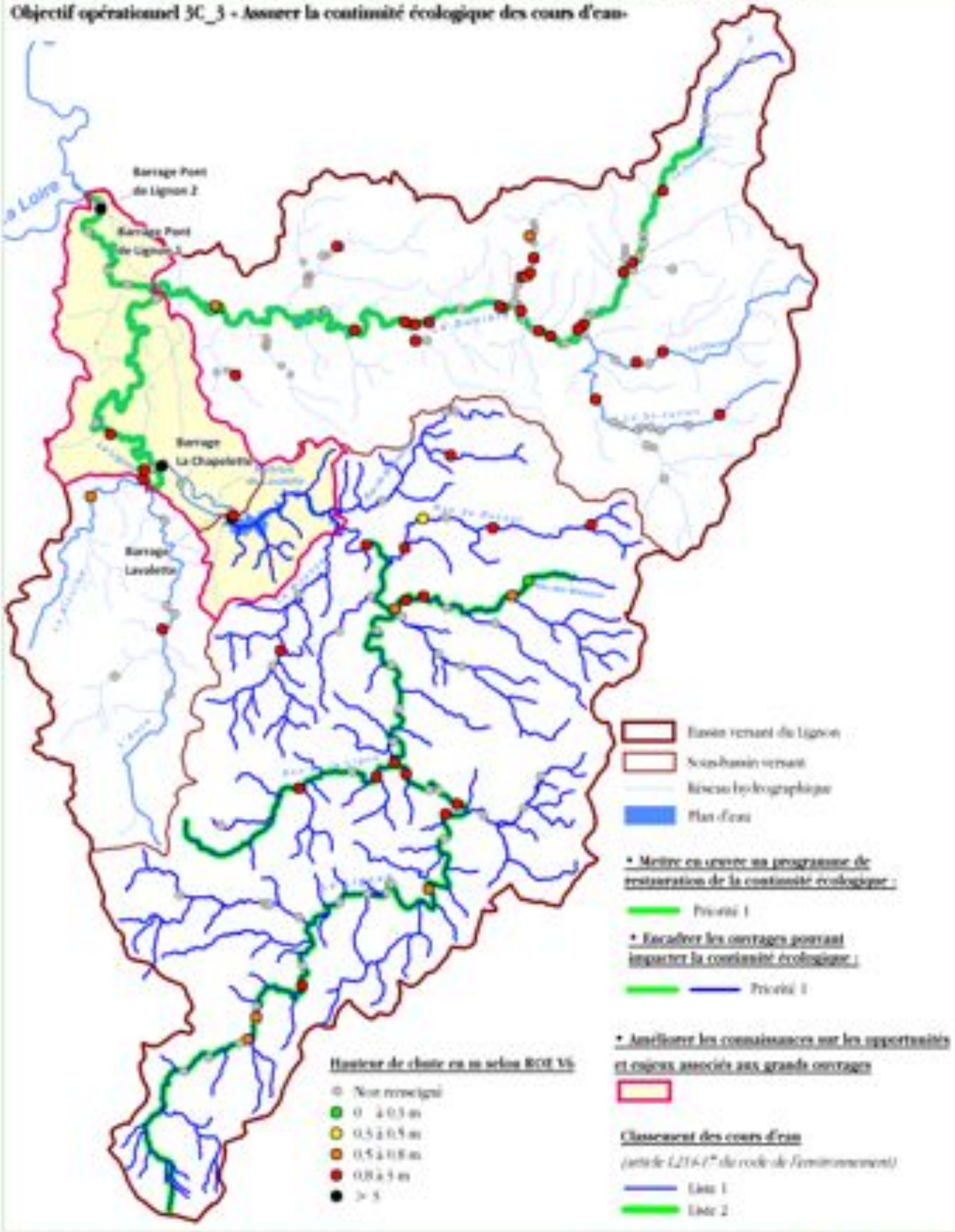

Sources : BD Carthage ® IGN, AELB, ROE_V6

0 1 2 Km

Référence : API 1975-2019

CESAME

Élaboration du SAGE du Lignon du Velay
Phase 4 : Définition de la stratégie globale du SAGE
Evaluation des scénarios contrastés & stratégie du SAGE

Document réalisé en juin 2015 par
Bureau d'études CESAME
ZA du Parc - Secteur Gampille
42 490 FRAISSES
tel : 04 77 10 12 10
E-Mail : cesame.environnement@wanadoo.fr
Réf. : TD/1576 - 06/2015 -V2

pour le compte du

Syndicat InterCommunal d'Aménagement
de la Loire et de ses Affluents (SICALA)
3, Avenue Baptiste Marcet
43000 LE PUY EN VELAY